



HAL
open science

Champ(s) de formation Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Droit. 2018, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02026725

HAL Id: hceres-02026725

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026725v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations Droit

Université Paris II Panthéon-Assas

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 21/06/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Baptiste Racine, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 21 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENTATION

L'Université Paris II Panthéon-Assas a défini quatre champs : *Droit, Économie, Gestion et Sciences humaines et sociales*. L'établissement a choisi de joindre au champ *Droit* la science politique, la détachant ainsi du champ *Sciences humaines et sociales*. C'est le champ *Droit* qui est dominant au sein de l'établissement, celui-ci regroupant 60 % des enseignants-chercheurs : 83 professeurs de droit et sept de science politique, 62 maîtres de conférences en droit et cinq en science politique, 56 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), 90 doctorants contractuels et neuf professeurs associés à temps partiel (PAST). Ce champ accueille 75 % des étudiants, soit plus de 9500 étudiants en formation initiale. Géographiquement, les sites se situent à Paris, rue d'Assas, place du Panthéon, rue de Vaugirard, rue Blaise Desgoffe, rue Sainte-Barbe, rue Saint-Guillaume et rue Charcot, outre le site de Melun pour certaines formations.

Le champ *Droit* comporte trois licences (*Droit, Administration publique et Science politique*), deux licences professionnelles (*Gestion juridique des contrats d'assurance et Activité juridique, directeur d'enquêtes privées*) et douze masters (*Droit international avec six spécialités de seconde année de master (M2), Droit notarial avec une spécialité de M2, Droit social avec trois spécialités de M2, Droit comparé et droits étrangers avec six spécialités de M2, Droit des affaires internationales avec une spécialité de M2, Droit des affaires avec 11 spécialités de M2, Droit européen avec deux spécialités de M2, Droit privé avec 13 spécialités de M2, Droit public avec 16 spécialités de M2, Relations internationales avec deux spécialités de M2, Carrières judiciaires et sciences criminelles avec trois spécialités de M2, et Science politique avec cinq spécialités de M2*). Le champ *Droit* a accueilli en outre 936 doctorants pour l'année universitaire 2016-2017.

La formation de licence *Droit* est offerte à la fois en « présentiel » et en numérique. La formation en « présentiel » contient trois parcours différenciés : un parcours classique, un parcours réussite (assis sur une démarche de lutte contre l'échec et s'appuyant sur un encadrement accru des étudiants) et un parcours renforcé (ajoutant au parcours classique des séminaires dispensés au sein du Collège de droit). L'établissement a également mis en place quatre doubles cursus de licence : *Droit/histoire, Histoire de l'art/droit, Droit/sciences et Droit/économie-gestion*. La licence en droit numérique a en outre été mise en place en 2013, celle-ci étant accessible à tous les publics. À ces formations s'ajoutent un parcours *Juriste linguiste* et deux cursus en apprentissage : un pour les sportifs de haut niveau et un autre pour les apprentis du secondaire. Au niveau master, l'Université Paris II Panthéon-Assas a mis en place deux doubles cursus (*Droit-histoire et Droit-histoire de l'art*) en partenariat avec l'Université Paris-Sorbonne.

Le champ est adossé à 20 unités de recherche (18 équipes d'accueil - EA : le Centre d'étude juridique et économique du multimédia - CEJEM, le Centre d'études sur la fiscalité des entreprises de Paris - CEFEP, l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris - ICP, l'Institut de recherche en droit des affaires - IRDA, l'Institut de recherche en propriété intellectuelle - IRPI, le Laboratoire de droit civil, le Laboratoire de droit social, le Centre d'études constitutionnelles et politiques - CCEP, le Centre de droit public comparé - CDPC, le Centre de recherche en droit administratif - CRDA, le Centre de droit européen - CDE, le Centre de recherche de droit international privé et du commerce international, le centre de recherche de l'Institut des hautes études internationales - IHEI, le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire - CRDH, le Centre Thucydide - Analyse et recherches en relations internationales, l'Institut de droit comparé de Paris - IDC, l'Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit, le Laboratoire de sociologie juridique ; et deux unités mixtes de recherche - UMR : l'Institut d'histoire du droit et le Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques - CERSA).

S'agissant des relations avec le monde socio-économique, l'Université Paris II Panthéon-Assas a conclu des partenariats avec l'Ordre des avocats des Barreaux de Paris et de Melun, le Conseil supérieur du notariat, la Chambre des notaires de Paris, la Chambre nationale des huissiers de justice, le Parquet général de la Cour d'appel de Paris, les juristes des collectivités territoriales et les juristes d'entreprise. L'établissement participe également au Conseil national du droit. Il est également en liens avec de nombreuses entreprises.

L'Université Paris II Panthéon-Assas a aussi conclu des partenariats avec des établissements à l'étranger : en Allemagne (*Humboldt-Universität zu Berlin, Ludwig-Maximilians-Universität München, Universität des Saarlandes*, Centre juridique franco-allemand), en Grande-Bretagne et Irlande (*King's College London, University College Dublin*), en Espagne (*Universidad Autónoma de Barcelona*), en Italie (*Università degli studi di Roma « La Sapienza » et Università degli studi di Padova*), en Suisse (*Universität Freiburg*), en Colombie (*Universidad Nacional de Rosario et Universidad Pontificia Bolivariana*) et aux États-Unis (*Boston University School of Law, University of California - Hastings College of the Law, Indiana University Maurer School of Law, Chicago-Kent College of Law, Fordham University - School of Law*). Certaines filières sont entièrement délocalisées : le diplôme d'université (DU) de droit français en partenariat avec la faculté de droit de

L'Université Karlova de Prague, le parcours *Droit hongrois* de la première année de master (M1) *Droit comparé et droits étrangers* en partenariat avec l'*Eötvös Loránd Tudományegyetem* de Budapest, le master *Droit des affaires internationales* en partenariat avec l'Université royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh au Cambodge et l'Université nationale de Hô-Chi-Minh-Ville au Vietnam, le DU en droits français et européen en partenariat avec la *Shanghai University of Political Science and Law*, le DU de droit du commerce international en partenariat avec l'*Universidad de Monterrey* au Mexique, le *Master of Laws (LLM)* en droit des affaires internationales avec l'*Universidad Externado de Colombia*, le *Bachelor of Laws (LLB)* et *LLM in International Business Law* à Singapour et à l'Ile Maurice et le M2 *Droit et fiscalité de l'entreprise* en partenariat avec la *Management Development International Alger Business School (MDI)*.

La présente évaluation a été réalisée au vu du dossier d'autoévaluation préparé par l'Université Paris II Panthéon-Assas, sans qu'aucun autre élément factuel n'ait été pris en compte.

AVIS GLOBAL

L'Université Paris II Panthéon-Assas s'est engagée dans un processus d'adaptation de ses formations et diplômes aux référentiels issus des textes applicables, ce dans une perspective assumée de mise en place d'une démarche qualité. Dans le même temps, l'établissement a pour volonté, dans la lignée de l'ancienne Faculté de droit de Paris, de fournir des enseignements d'excellence dans tous les domaines du droit (droit privé, droit public, histoire du droit) et de la science politique. C'est pourquoi les formations offertes par l'Université Paris II Panthéon-Assas couvrent l'intégralité des matières, qu'elles soient les plus classiques ou bien les plus modernes.

L'établissement se donne les moyens de mener à bien sa politique d'excellence à travers, notamment, des équipes pédagogiques composées d'enseignants-chercheurs renommés et aux compétences reconnues. Les effectifs d'étudiants sont particulièrement importants, ce qui montre l'attractivité des formations. Cette attractivité est d'autant plus remarquable que le contexte parisien est fortement concurrentiel. L'attractivité est maximale au niveau M2 puisque l'Université Paris II Panthéon-Assas reçoit des dossiers de la France entière ainsi que de l'étranger. Ce phénomène opère parfois au détriment de la cohérence de l'offre de formation au niveau master, une certaine césure étant maintenue entre la première et la seconde année (les formations de M2 sont le plus souvent d'anciens diplômes d'études approfondies (DEA) et diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) - transformés en spécialités ou parcours, une telle caractéristique n'étant cependant pas propre à l'Université Paris II Panthéon-Assas). Il serait opportun de réfléchir à une structuration plus importante des masters et d'œuvrer en vue d'un renforcement des liens entre les deux années. Par ailleurs, certains masters comptent un nombre important de spécialités en M2 (16 pour le master *Droit public* et 13 pour le master *Droit privé*). Il serait envisageable de renforcer les politiques de mutualisation des cours au niveau M2, voire de procéder à des regroupements pour rendre l'offre de formation plus lisible. Dans le même temps, la particulière qualité de la formation est reconnue, certaines formations étant même présentes dans les classements de diplômes existants.

La politique d'excellence est présente dès la licence puisqu'un parcours renforcé est offert aux étudiants. Toutefois, l'établissement ne délaisse pas les étudiants ayant besoin d'un soutien particulier grâce au parcours réussite. Il y a ainsi une forte complémentarité entre l'objectif d'excellence de la formation et la nécessité d'accompagnement des étudiants en difficulté.

Si les formations sont très fortement ancrées dans les matières juridiques, l'Université Paris II Panthéon-Assas a mis en place des doubles diplômes qui sont des ouvertures transdisciplinaires appréciables. De même, les aspects internationaux des formations ont été accentués. Il existe de nombreux partenariats avec des universités étrangères. De nombreuses formations sont clairement ouvertes sur l'international. Des cours de langues étrangères ou, mieux, des cours en langues étrangères (principalement l'anglais) sont ainsi dispensés.

Il convient de mettre en relief l'exceptionnel environnement socio-économique et culturel dont bénéficie l'Université Paris II Panthéon-Assas. Un tel contexte, lié à la ville de Paris et à l'Ile-de-France, permet à l'établissement de tisser des liens forts, pérennes et pertinents avec les professions du droit (l'Ordre des avocats des Barreaux de Paris et de Melun, le Conseil supérieur du notariat, la Chambre des notaires de Paris, la Chambre nationale des huissiers de justice, le Parquet général de la Cour d'appel de Paris, les juristes des collectivités territoriales, les juristes d'entreprise, etc.), de même qu'avec les entreprises et administrations.

Les formations et diplômes de l'établissement sont ainsi conformes à l'objectif d'excellence poursuivi. On note ainsi que les mentions sont délivrées à 13/20 pour la mention *Assez bien*, 15/20 pour la mention *Bien* et 17/20 pour la mention *Très bien*. S'il existe des améliorations à apporter, celles-ci le sont globalement à la marge. L'architecture globale est conforme aux référentiels posés par les textes, de même que le détail de l'organisation de chaque formation. Seuls trois points méritent une amélioration sensible. Tout d'abord, le suivi des diplômés : il est conseillé à l'établissement de mettre en place des processus de suivi des diplômés performants à l'avenir afin que l'insertion professionnelle, outil de pilotage et marqueur d'excellence, puisse être quantifiée. Ensuite, le pilotage des formations : les mentions de licence et de master gagneraient à

reposer sur un pilotage formalisé. Enfin, l'organisation des années de M2 : les formations de M2 devraient être semestrialisées et contenir des unités d'enseignement auxquelles sont affectés des ECTS (*European Credit Transfer System*).

Au-delà de ces remarques, et de manière plus générale, sans doute dans le futur les formations seront-elles appelées à fortement évoluer. Il en ira peut-être ainsi dans le cadre de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Sorbonne Universités dont l'Université Paris II Panthéon-Assas est partenaire au titre de l'article L718-16 du Code de l'Éducation (de même que dans la perspective de possibles regroupements ou rapprochements avec d'autres universités). De plus, une transformation radicale des formations s'annonce à l'aune de la création, concernant les masters et doctorats, d'écoles universitaires de recherche (EUR). L'Université Paris II Panthéon-Assas gagnerait sans nul doute en tant qu'établissement à amorcer une réflexion préventive sur les transformations futures des formations et diplômes dans le cadre de la transformation plus globale de l'université française.

ANALYSE DÉTAILLÉE

S'agissant des **finalités**, d'une manière générale, les formations définissent clairement les compétences attendues ainsi que les connaissances que les étudiants doivent acquérir dans le cadre de leurs études. Pour l'ensemble des formations, la possibilité de poursuite d'études est bien renseignée. Il faut toutefois relever que certaines formations n'explicitent pas assez précisément leurs objectifs. Pour certaines, en effet, la distinction entre connaissances et compétences susceptibles d'être acquises n'apparaît pas assez clairement. Pour d'autres, la spécificité d'une formation n'est pas évidente au regard de formations voisines puisque les enseignements qui les composent sont très similaires (notamment licence *Droit* et licence *Science politique*). Pour certaines enfin, en licence *Droit*, les maquettes des enseignements dispensés ne définissent que très partiellement leur contenu (on peut considérer, en effet, que l'intitulé très général d'une discipline juridique - « droit civil » par exemple - ne renseigne pas suffisamment sur les connaissances étudiées).

Les débouchés et poursuites d'études possibles sont bien renseignés dans la plupart des formations : les emplois susceptibles d'être occupés par les étudiants ayant suivi ces formations correspondent parfaitement aux connaissances et compétences développées. Cela est vrai tant des licences (générales et professionnelles) que des masters. Certains masters sont présentés comme ayant une orientation « recherche » mais pour certains d'entre eux, peu d'étudiants poursuivent des études doctorales. Cela n'est cependant pas réellement problématique, car, d'une part, les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et documents fournis indiquent souvent que d'autres débouchés que la carrière universitaire sont envisageables et, d'autre part, la distinction entre les masters professionnels et masters recherche est en passe de disparaître.

Par ailleurs, il n'existe pas ou peu d'indicateurs permettant de mesurer ou de suivre l'insertion professionnelle des étudiants de sorte qu'il est difficile d'affirmer que les métiers effectivement exercés par ceux-ci correspondent aux objectifs prédéfinis des formations et aux enseignements qui y sont dispensés. À titre d'exemple, certaines formations sont présentées comme permettant d'« accéder directement au marché du travail » alors que les documents fournis en annexe indiquent, sur certaines cohortes, qu'aucun étudiant ne s'est inséré directement dans la vie professionnelle à l'issue de l'obtention du diplôme (par exemple licence *Science politique*).

De manière générale, l'analyse des dossiers ne révèle toutefois pas de discordance manifeste entre les enseignements dispensés et les objectifs tant scientifiques que professionnels des formations. Un renforcement et une amélioration du suivi des diplômés permettraient, néanmoins, de préciser les informations fournies aux étudiants sur les débouchés professionnels et les compétences attendues.

Globalement, le dossier est insuffisamment renseigné sur les modalités concrètes de la délocalisation des spécialités.

S'agissant du **positionnement** des formations **dans l'environnement**, on relève que l'Université Paris II Panthéon-Assas a développé plusieurs partenariats académiques nationaux et internationaux avec des établissements d'enseignement supérieur nationaux et étrangers ainsi qu'avec de grandes écoles professionnelles (École de formation professionnelle des Barreaux de la Cour d'appel de Paris, École nationale de la magistrature - ENM, etc.) et, de manière plus générale, les professions du droit. Il y a donc un bon positionnement national et international. Certaines spécialités sont très originales, sans équivalent, à l'instar du master *Droit comparé et droits étrangers*.

Toutefois, concernant les formations du niveau licence, le positionnement n'est pas suffisamment précisé au niveau local ou national. Il conviendrait d'indiquer si la licence en droit avec ses différents parcours est ou non spécifique par rapport à d'autres formations de même niveau dispensées à Paris ou ailleurs ; de même pour les doubles cursus, les deux parcours en apprentissage, le parcours *Juriste linguiste*. Ces formations sont-elles

ou non originales, apportent-elles ou non une valeur ajoutée qui serait plus spécifique à l'Université Paris II Panthéon-Assas ? La question du positionnement se pose en termes identiques pour les licences professionnelles. Sont-elles ou non en concurrence avec des formations similaires au sein du bassin géographique ? Il est clair en revanche que la licence de science politique se distingue des autres licences de science politique parisiennes par sa forte tonalité juridique, ce qui au demeurant dilue sa spécificité par rapport à la licence *Droit*, du moins s'agissant des deux premières années.

De même, alors que la plupart des masters coexistent avec de nombreux autres diplômes de même nature proposés à la fois par d'autres universités parisiennes et des universités en dehors de l'Ile-de-France, leur positionnement par rapport à d'autres formations du même type dispensées à Paris, en Ile-de-France ou en régions n'apparaît pas systématiquement. Les effectifs et le nombre de candidatures dans les M2 attestent cependant de l'excellente attractivité des formations en situation de concurrence. Est cependant observable une fluctuation des effectifs en M1. Il convient aussi de relever que certains masters plus spécialisés n'ont pas d'équivalents dans les universités proches. Ils se démarquent par leur contenu, les parcours offerts, les partenariats liés avec certaines institutions françaises, mais aussi avec des universités étrangères pouvant permettre une double diplomation. Une attention particulière doit être portée aux masters qui évoluent dans le domaine du droit international et du droit comparé qui révèlent une réelle originalité. D'autres masters ont privilégié l'ouverture vers le monde professionnel en proposant des formations en apprentissage ou en formation continue.

Concernant l'articulation avec la recherche, les masters sont adossés à 20 centres de recherche habilités et de renom et quatre écoles doctorales. Les spécialités à finalité recherche cultivent des liens avec un ou plusieurs laboratoires. Les spécialités à finalité professionnelle, bien qu'elles ne destinent pas principalement leurs étudiants à la poursuite d'études en doctorat, entretiennent néanmoins des liens avec la recherche. La participation des étudiants aux activités de recherche des laboratoires en M2 est encouragée par la participation à des conférences, des rencontres doctorales, des colloques ; mais il est difficile au regard du dossier d'en apprécier l'importance et les modalités.

Les partenariats professionnels sont extrêmement divers et riches. Le portefeuille de cabinets d'avocats avec lesquels des liens sont entretenus est très important. De même, les entreprises sont des partenaires de premier plan (dans le secteur des assurances, des banques, de la construction, du luxe, de l'audiovisuel, de l'édition, de l'informatique, *etc.*), comme divers organismes professionnels (Ordre des avocats du Barreau de Paris, Fédération française des sociétés d'assurance notamment), autorités de régulation (Conseil des ventes volontaires, par exemple), associations (Chambre des indépendants du patrimoine, Observatoire international des prisons, *etc.*) et institutions publiques (ministère de la Justice, ministère de la Culture, préfecture de police de Paris, Office de lutte contre le trafic des biens culturels, Archives nationales, *etc.*), qui sont impliqués à des degrés divers (parrainage de promotion, interventions dans les enseignements de spécialité, offres de stage, bien sûr, mais aussi offres de formation en apprentissage, *etc.*).

L'Université Paris II Panthéon-Assas a également développé de nombreux partenariats académiques avec des universités voisines pour le déploiement de doubles cursus et avec des grandes écoles professionnelles (École de formation professionnelle des Barreaux de la Cour d'appel de Paris - EFB, ENM, Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan - ESCC, École des officiers de la gendarmerie nationale - EOGN).

Au niveau licence, des partenariats ont été développés, dont certains tiennent compte de la spécificité des cursus (par exemple, partenariat avec l'ISIT pour la spécialisation *Juriste linguiste* ; avec le centre de formation des apprentis (CFA) Université et sport pour la licence en droit réservée aux sportifs de haut niveau ; avec l'Union fédérale des enquêteurs de droit privé (UFEDP) pour la licence professionnelle *Activité juridique, directeur d'enquêtes privées* ; avec le CFA Formasup et des entreprises d'assurance pour la licence professionnelle *Gestion juridique des contrats d'assurance*). Pour les masters, l'environnement socio-économique est riche. Il existe de nombreux partenariats liés à la spécificité de chaque formation. Les partenariats peuvent prendre la forme d'enseignements assurés par des professionnels qui sont également impliqués à des degrés divers (parrainage de promotion, interventions dans les enseignements de spécialité, offres de stages obligatoires ou optionnels, mais aussi offres de formation en apprentissage, *etc.*). Certains masters font état, pour les poursuites d'études en doctorat, de thèses CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) dont le recours gagnerait à être développé dans d'autres formations.

Au titre des dispositifs innovants mis en place en partenariat avec les professionnels, il convient de noter : la Maison du droit (consultation avec des avocats sur le site de l'Université) ; l'organisation de concours d'éloquence ou de plaidoirie ou encore des ateliers de professionnalisation bien évalués par les étudiants.

L'Université Paris II Panthéon-Assas a noué des partenariats internationaux avec 186 établissements d'enseignement supérieur permettant aux étudiants de bénéficier de séjours d'études dans le cadre de partenariats Erasmus+ (*EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students*) et internationaux, de doubles diplômes, et de cursus intégrés et d'obtenir une certification dans l'établissement partenaire. Des parcours ont été construits avec les établissements étrangers, dont certains intégrés dès la première année de licence à la dernière année de master. Certaines filières ont été entièrement délocalisées contribuant à la promotion du droit français dans le monde. Les invitations de professeurs étrangers sont nombreuses (74

enseignants-chercheurs ont été concernés pour l'année 2016-2017), ce qui permet notamment le développement de projets de recherche.

Pour certains masters, d'étroites relations existent avec de grands établissements étrangers, ce qui démontre une bonne coopération au niveau international. Pour d'autres, c'est leur objet même (droit international, affaires internationales, relations internationales) qui implique une forte coopération à international ; elle se traduit par des enseignements assurés par des intervenants étrangers (universitaires étrangers, avocats, fonctionnaires internationaux) ; une mobilité des étudiants fortement encouragée, bien que jamais chiffrée ; la possibilité et le soutien aux stages effectués à l'étranger ; la participation à des concours internationaux de plaidoirie ou d'arbitrage. À cet égard, il importe d'attirer l'attention sur le master *Droit comparé et droits étrangers* qui révèle une exceptionnelle ouverture internationale : outre la langue anglaise obligatoire dans tous les M2, on relève des cours en langue étrangère, des intervenants universitaires étrangers, une mobilité sortante des étudiants fortement encouragée et parfois obligatoire par le biais de stages en laboratoire étranger, une forte mobilité entrante, la participation à des concours internationaux de plaidoirie.

S'agissant de l'**organisation pédagogique** des formations, l'offre de formation est de qualité, très riche et diversifiée. Le tronc commun est souvent assez étoffé, notamment par le biais de mutualisations, plus nombreuses en master qu'en licence. Dans quasiment toutes les formations (sauf les licences professionnelles), des cours optionnels sont offerts aux étudiants, ce qui leur permet d'effectuer des choix de spécialisation. L'organisation en spécialités et parcours types apparaît de manière privilégiée en master, plus exactement en M2.

Globalement, l'offre de formation du champ *Droit* est lisible. Cependant, l'analyse de manière détaillée par niveau et type de formation montre que le tableau est plus nuancé et révèle quelques faiblesses. Ainsi, en science politique, la licence propose une spécialisation trop brutale (en troisième année - L3) et le master repose sur un M1 très généraliste qui débouche sur cinq M2 spécialisés. Le master *Droit privé* comporte un M1 puis treize spécialités de M2 et le master *Droit public* un M1 puis seize spécialités de M2. Par ailleurs, la lisibilité de certaines formations pourrait être améliorée. Il en va ainsi du master *Droit des affaires internationales* en partenariat avec l'Université d'économie et de droit de Hô-Chi-Minh-Ville, l'Université royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh et la Fondation pour le droit continental, alors qu'il existe une spécialité de M2 *Droit des affaires internationales*, distinct mais intitulé de manière identique, inclus dans le master *Droit international* et dans le master *Droit des affaires*. Il en va également ainsi de la spécialité *Sécurité et défense* (ouverte en master *Droit public* ainsi que dans le master *Relations internationales*) dont l'intitulé est très proche de la spécialité *Droit et stratégies de la sécurité* (ouverte dans le master *Droit public* et dans le master *Science politique*). En outre, la plupart des formations pourraient renforcer la spécialisation progressive entre le M1 et le M2. Si les mutualisations sont importantes en M1 et permettent d'élargir les options proposées aux étudiants, le revers de la médaille réside dans un manque de lisibilité et de cohérence qui affecte la qualité du mouvement de spécialisation entre la première et la seconde année de master.

Les modalités d'enseignement sont assez diversifiées, avec des variations selon les formations. L'essentiel des enseignements sont assurés en présentiel mais la licence *Droit* peut être suivie à distance. Une place est faite à l'apprentissage (par exemple : licence professionnelle *Gestion juridique des contrats d'assurance*, M2 *Droit de l'immobilier et de la construction*, M2 *Droit et pratiques des relations de travail*) comme à la formation continue (notamment en licence professionnelle ou dans certains M2, tels que le M2 *Droit et fiscalité de l'entreprise* ou le M2 *Droit notarial*). L'adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières est la règle (les situations de handicap ouvrent droit à des aménagements spécifiques tant pédagogiques que techniques, de même que les salariés peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité ou d'une scolarité sur deux ans dans certains M2). Il existe tant en licence (y compris licence professionnelle) qu'en master, la possibilité de solliciter la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

La place de la professionnalisation est importante (plus en droit qu'en science politique). Les dispositifs de professionnalisation sont performants et des partenariats ont été développés efficacement avec les professionnels. Les contacts avec le milieu socio-économique sont extrêmement nombreux. La connaissance de l'entreprise est favorisée par une politique d'encouragement aux stages. Ils sont la plupart du temps laissés à l'initiative des étudiants – les stages sont volontaires en licence (mis à part les licences professionnelles où ils sont obligatoires) et M1 (à la différence de quasiment tous les M2 où ils deviennent obligatoires) – ; mais ils peuvent néanmoins constituer une unité d'expérience professionnelle (UEP) et ainsi être évalués et participer à la validation du diplôme. Pour accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel, des ateliers de mise en situation (facultatifs) ont été mis en place et, outre le rôle joué par la mission Orientation-Emploi, la participation au dispositif PÉPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) mérite d'être citée. Les fiches RNCP sont claires et complètes dans leur grande majorité. Il arrive cependant qu'elles ne soient pas fournies ou apparaissent renseignées de manière trop succincte. Une structure équivalente à un Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) a été mise en place et dans les formations de M2, les liens noués avec les professionnels constituent une aide non négligeable, sans compter la *Job Fair* organisée par l'établissement.

Dans l'organisation pédagogique, la place de la recherche croît de manière exponentielle en M2, alors qu'elle demeure très limitée antérieurement (et naturellement quasi-absente en licence professionnelle), puisqu'il s'agit d'un simple adossement aux compétences des enseignants-chercheurs (sauf en science politique où les étudiants ont l'obligation de rédiger un mémoire dès le M1, après avoir suivi un cours obligatoire en « épistémologie, méthodes et pratiques de recherche »). En M2, la formation à la recherche (par des enseignements méthodologiques – à titre d'illustration : dans le M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne*) et par la recherche (par la rédaction d'un mémoire – plutôt que d'un rapport de stage – dans les M2 qui envisagent la poursuite d'études en doctorat) est présente. Dans tous les cas, l'adossement des formations à la recherche est très solide.

Le numérique est présent dans l'établissement (environnement numérique de travail (ENT) qui permet une consultation à distance des ressources documentaires et un accès au campus numérique Agor@ssas avec des espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne ainsi que des MOOC (*Massive Open Online Course*) ; en M2, un site internet spécifique est parfois conçu). Mais la formation des étudiants aux nouvelles technologies est rare et les pratiques pédagogiques demeurent très classiques, bien que l'on rencontre parfois des pratiques pédagogiques innovantes (notamment, des jeux sérieux du type *Business Game* en M2 *Fiscalité internationale*). Si l'Université Paris II Panthéon-Assas organise et favorise l'usage de pédagogies innovantes, essentiellement par le biais des outils numériques, la politique de l'établissement pourrait être plus globale et viser à accentuer et généraliser l'usage de pédagogies nouvelles (comme la pédagogie inversée, les jeux sérieux, les cliniques du droit, *etc.*), de manière à renforcer le rôle de l'étudiant en tant qu'« acteur » de sa formation. Dans le même temps, l'établissement a commencé à s'engager dans cette voie en répondant en juin 2017 à l'appel à projets « Nouveaux Coursus à l'Université » afin de proposer un développement des outils pédagogiques numériques.

L'ouverture internationale des formations est remarquable. En ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères, l'accent est mis sur l'anglais (obligatoire jusqu'en M1, tandis qu'en M2, ce n'est parfois qu'un enseignement facultatif ; par ailleurs, il s'agit d'un critère d'admission dans quelques M2) mais il est également possible de choisir une autre langue étrangère. Des voyages d'études à l'étranger sont parfois organisés en M2. L'éventail des mobilités à l'étranger apparaît très ouvert - même si aucune donnée chiffrée ne permet d'en apprécier l'effectivité - et, réciproquement, l'accueil d'étudiants étrangers (de différents continents) n'est pas négligé. Les professeurs invités interviennent régulièrement en M2. Quelques cours de M2 sont dispensés en anglais, le français demeurant la langue d'enseignement largement prédominante. Il serait envisageable de renforcer les enseignements de et en langues étrangères dans les formations.

S'agissant du **pilotage** des formations, la composition des équipes pédagogiques est en général opportune et équilibrée. Les responsabilités pédagogiques, lorsqu'elles existent, sont le plus souvent clairement définies. Les intervenants académiques sont majoritairement des titulaires de l'Université au niveau de la licence. Ils peuvent être extérieurs au niveau des masters, et l'on note nombre de professeurs étrangers invités dans les formations orientées vers l'international. En toute hypothèse, les équipes pédagogiques sont de haut niveau scientifique. Une large place est laissée aux intervenants professionnels, spécialement dans les formations à vocation professionnelle. Elle semble même parfois excessive dans les licences professionnelles qui gagneraient à rééquilibrer le rapport en faveur des universitaires. Les enseignements assurés par ces professionnels correspondent globalement parfaitement à leurs domaines de compétence. Ces contributions reposent souvent sur les partenariats liés par les formations avec le monde socio-économique, qui sont nombreux et de qualité. Les équipes pédagogiques sont donc solides, bien pensées et ouvertes aux professionnels.

Les conseils de perfectionnement sont rarement mis en place. Une grande partie des formations se sont toutefois engagées à les constituer durant l'année 2017-2018. Le pilotage est ainsi, jusque-là, assuré de manière informelle par les responsables de formations essentiellement, réunissant au besoin les équipes pédagogiques. Au niveau de la licence *Droit*, il n'y a pas de responsable général de la formation. Il serait utile que l'établissement améliore sensiblement le pilotage de cette formation. Au niveau des masters, le pilotage est encore plus éclaté. Il s'exerce le plus souvent de manière indépendante séparant la première et la seconde année et, dans cette dernière, il se scinde à nouveau avec les spécialités, étant alors incarné très individuellement par le directeur de la spécialité. Ce mode de gouvernance révèle une rupture entre les deux années de master. Une institutionnalisation systématique du pilotage par la désignation d'un responsable de mention amènerait probablement des réflexions sur l'organisation et la lisibilité de l'offre master d'une part et sur les différents niveaux de gouvernance d'autre part. Enfin, sur la participation des étudiants au pilotage, l'on observe parfois des délégués ou représentants étudiants, pratique très appréciable qui mériterait d'être étendue. Par ailleurs, si, de manière ponctuelle, les équipes de master procèdent elles-mêmes à l'évaluation des enseignements, de manière générale, celle-ci est réalisée au niveau de l'établissement. Elle est confiée à la mission « Qualité-Évaluation », qui met en ligne un questionnaire facultatif et anonyme sur une plateforme dédiée. Les résultats collectés sont analysés par voie informatique (logiciel Sphinx) et remis chaque année à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Les résultats sont bons dans l'ensemble, très concluants pour certaines formations ainsi que pour les ateliers de professionnalisation. Néanmoins, l'évaluation ne concerne pas tous les enseignements (sont concernés essentiellement les travaux dirigés (TD),

les enseignements de spécialité en M2 et les ateliers de professionnalisation) et la prise en considération des résultats par les équipes pédagogiques n'est pas toujours bien précisée. Enfin, toutes les formations n'en bénéficient pas, telle la licence *Administration publique*, pour laquelle elle n'est prévue qu'en 2019. L'évaluation des enseignements pourrait donc être généralisée à toutes les formations, étendue à tous les enseignements et il conviendrait de s'intéresser très systématiquement aux résultats.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont en général bien exposées. Elles sont classiques pour l'essentiel, alliant contrôle continu et contrôle terminal, écrits et oraux, mémoires ou rapports de stage en master avec soutenance éventuelle. Les règles de délivrance des ECTS et du diplôme, la constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys ne sont pas toujours bien renseignés (notamment la répartition des crédits ECTS ou leur correspondance dans leur attribution avec les volumes horaires des enseignements). Il serait important de réfléchir à la restructuration des M2 en deux semestres sous la forme d'unités d'enseignement auxquelles sont affectés des ECTS, conformément à la réglementation actuelle du diplôme de master. Une session de rattrapage existe en licence et en M1 et se tient en septembre. La présentation des compétences n'est pas très développée et le portefeuille des compétences n'est pas institué. Les annexes descriptives des diplômes sont des matrices qui ne sont pas renseignées pour toutes les formations.

Les modalités de recrutement, lorsqu'elles sont précisées, sont classiques. Concernant les masters, la sélection s'opère en principe à l'entrée en seconde année. Des dispositifs de mise à niveau sont parfois proposés mais ne sont pas étendus à toutes les formations. Ils sont satisfaisants au niveau licence où ils sont particulièrement nécessaires ; mais ils sont logiquement plus rares au niveau master. Les passerelles ne font pas l'objet de développements particuliers dans les dossiers et ne peuvent donc pas être appréciées. Enfin, au titre des dispositifs favorisant l'orientation et la réussite des étudiants, les dispositifs de préprofessionnalisation favorisent sans nul doute l'insertion professionnelle des étudiants en les familiarisant avec le milieu socio-économique auquel ils se destinent. On peut relever aussi, dans certaines formations, des systèmes de parrainages entre étudiants et promotions très intéressants et qui pourraient être généralisés.

S'agissant des **résultats constatés** dans les formations, celles-ci accueillent plus de 9500 étudiants en formation initiale (11 000 en tout) dont 936 doctorants. La richesse, la diversité et la qualité des formations exercent incontestablement une forte attraction. Globalement, les effectifs apparaissent stables. Il convient cependant de nuancer le propos. On relève un infléchissement progressif des effectifs dans certaines formations (licence *Administration publique*, licence professionnelle *Activité juridique, directeur d'enquêtes privées*) et dans un grand nombre de M1 où la baisse est parfois sensible (M1 *Droit social* ou *Droit notarial*). Certaines formations ne peuvent être évaluées de manière éclairée sur ce point, faute de données précises (licence *Science politique*). En revanche, l'attractivité est très forte pour les M2 qui reçoivent entre quatre et 20 fois plus de candidatures que de places. Les baisses constatées pour certains M2 apparaissent conjoncturelles. Il faut relever également que la proportion d'étudiants issus d'un M1 qui poursuivent dans un M2 de la même mention reste faible (pas plus de 25 %). Le phénomène s'aggrave pour certains M1 (*Droit européen* par exemple). Les causes mériteraient d'être analysées et justifiées, même si l'on peut supposer que les M2 attirent avant tout des étudiants d'autres universités.

Les inscriptions en formation initiale sont certes prédominantes, mais certains M2 sont accessibles en formation continue et/ou en apprentissage selon les spécialités (l'organisation des enseignements est adaptée en conséquence ; un régime de scolarité en deux ans est envisageable). Pour certains diplômes, les étudiants sont très majoritairement inscrits en formation continue. Pour d'autres, le diplôme est ouvert exclusivement en apprentissage ou uniquement en formation continue. Il n'y a cependant pas de données permettant d'apprécier la répartition réelle des effectifs entre formation initiale, formation continue et/ou en alternance.

Les taux de réussite sont globalement satisfaisants. Notamment, il faut signaler le taux de passage satisfaisant de la première année à la deuxième année de la licence *Droit* (taux qui fait l'objet de surveillance particulière) de l'ordre de 48 %. À l'issue de la troisième année, 80 % des étudiants sont diplômés. Pour le reste, il y a très peu d'informations pour le taux de réussite en M1. Quant au taux de réussite dans les M2, il est dans l'ensemble très important et peut atteindre jusqu'à 100 %, ce qui s'explique par la forte sélection pratiquée à l'entrée. Il y a peu de renseignements sur les taux d'abandon, si ce n'est que pour la licence en droit numérique, le taux d'abandon (de l'ordre de 20 à 30 %) ainsi que le taux d'échec, sont élevés. Il conviendrait de se pencher sur les causes de tels taux et sur les moyens d'y remédier.

Le suivi des diplômés est sommaire. La situation résulte d'une politique globale, l'Université Paris II Panthéon-Assas ayant décidé de ne pas mener elle-même d'enquêtes d'insertion à l'échelle de l'établissement alors que les faibles effectifs de certaines spécialités de master s'y prêteraient particulièrement (en faisabilité mais aussi en opportunité). En conséquence, seule l'enquête nationale demandée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nous éclaire à ce sujet et ses lumières sont faibles puisque le nombre de répondants est en général dérisoire. De ces informations parcellaires, il est difficile de tirer des enseignements utiles. L'établissement gagnerait à mener une politique systématique de suivi des diplômés. Il est en effet essentiel d'avoir des outils performants et fiables de suivi des diplômés de manière à apprécier l'adéquation des formations aux débouchés professionnels et aux évolutions du marché de l'emploi.

Les tableaux récapitulatifs de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études ne sont pas exploitables. Ils donnent une vision trop négative et ne permettent pas d'apprécier réellement l'insertion professionnelle et l'adéquation de la formation aux professions exercées. Pour certaines formations, l'insertion professionnelle serait assurée, mais les affirmations concernant l'intégration professionnelle ne sont pas suffisamment étayées (les chiffres reposent sur des enquêtes générales, des « impressions » ou la consultation de l'annuaire des anciens étudiants de l'Université). Lorsque les étudiants ont le statut d'apprentis, les taux d'emploi sont proches de 100 %. Des réseaux d'anciens existent dans divers M2, mais leur apport en termes d'insertion des étudiants n'est pas précisé.

De même, s'agissant des poursuites d'études, les informations sont parcellaires et ne permettent pas d'avoir une vision d'ensemble. Celles-ci sont évidemment liées à la spécificité des formations. Par exemple, en licence *Administration publique*, le taux de poursuite d'études est des deux tiers des diplômés (en majorité en droit public et sciences politiques). À l'issue du M2 *Droit notarial*, le *Diplôme supérieur du notariat* (DSN) est la voie universitaire classique d'accès à la profession de notaire. D'autres voies sont également mises en lumière (préparation de l'examen du Centre régional de formation professionnelle d'avocats ou du concours de l'ENM). Elles sont envisagées, sans que les dossiers fournissent de données chiffrées.

Le taux d'inscription en doctorat est lié à la nature des formations. Dans l'ensemble, les masters recherche enregistrent un taux d'inscription en doctorat qui varie entre 10 % (droit privé) et 20 % (science politique), le plus souvent dans la perspective d'une carrière universitaire. Dans les autres masters, professionnels ou indifférenciés, le nombre d'inscriptions en doctorat est fluctuant (plutôt en hausse dans certains masters comme *Droit international* ou *Droit social*) et à la baisse dans d'autres (master *Droit public*). À l'issue des masters professionnels ou indifférenciés, les inscriptions en doctorat par année varient entre aucune et deux ou trois. Pour certaines formations, lorsque les thèses doctorales sont engagées dans le cadre des contrats CIFRE, le nombre d'inscriptions en doctorat augmente (master *Droit social*). L'établissement souligne par ailleurs que 50 % des admis au Premier concours national d'agrégation de droit privé et sciences criminelles en 2017 sont des diplômés de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

POINTS D'ATTENTION

Le premier point d'attention concerne la spécialité *Sécurité et défense* des masters *Relations internationales* et *Droit public*. Par les intitulés, il existe une apparence de doublon avec la spécialité *Droit et stratégies de la sécurité* des masters *Droit public* et *Science politique*. De plus, le rattachement au master *Relations internationales* suscite l'interrogation, car le contenu de la spécialité ainsi que son ouverture ne sont pas suffisamment portés vers l'international. Enfin, les modalités de sélection des étudiants aux niveaux M1 et M2 ne sont pas assez lisibles.

Le deuxième point d'attention concerne la licence *Science politique*. Les deux premières années ne sont pas distinctes de la licence *Droit* (sauf quelques options en deuxième année). On constate ainsi une absence de réelle spécificité de cette formation.

Enfin, et de manière générale, le troisième point d'attention porte sur le suivi des diplômés, tant en termes de poursuites d'études que d'insertion professionnelle, suivi qui devrait être mené à l'échelle de l'établissement lui-même. Ce suivi, tel qu'il existe actuellement, ne permet en effet pas d'apprécier l'adéquation des formations au marché de l'emploi et d'avoir une vision précise du devenir des étudiants.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Ci-dessous les fiches d'évaluation des formations suivantes :

- Licence Administration publique
- Licence Droit
- Licence Science politique
- Licence professionnelle Activité juridique, directeur d'enquêtes privées
- Licence professionnelle Gestion juridique des contrats d'assurance
- Master Carrières judiciaires et sciences criminelles
- Master Droit comparé et droits étrangers
- Master Droit des affaires
- Master Droit des affaires internationales
- Master Droit européen
- Master Droit international
- Master Droit notarial
- Master Droit privé

- Master Droit public
- Master Droit social
- Master Relations internationales
- Master Science politique



LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration publique* (LAP) de l'Université Paris II Panthéon-Assas est une formation classique en la matière. Elle a pour objectif la reconversion en sciences sociales d'étudiants titulaires d'une deuxième année (L2) littéraire, mais aussi de fournir un complément de formation à des étudiants diplômés en sciences sociales. Elle n'a pas pour objectif de préparer aux concours administratifs, mais de fournir les bases nécessaires à une telle préparation l'année suivante. Elle comprend un total de 500 heures d'enseignement dont 320 en cours magistraux (CM) et 180 en travaux dirigés (TD). Les enseignements ont lieu à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Paris, site de Vaugirard (dans le sixième arrondissement de Paris). La formation est dispensée en formation initiale.

ANALYSE

| Finalité |
|---|
| <p>La formation permet clairement d'acquérir les connaissances nécessaires pour poursuivre des études en master, spécialement en droit public et science politique. Elle n'est pas, par nature, seulement dédiée aux étudiants en droit : elle permet même, à titre principal, d'assurer une réorientation des étudiants non juristes vers des études de droit, d'économie ou de science politique.</p> <p>La finalité majeure est clairement la poursuite d'études en master, ce qui correspond bien à une formation qui est clairement distinguée de la préparation de concours et qui est uniquement positionnée sur ce rôle de transition vers les masters, particulièrement les mentions <i>Droit public</i> ou <i>Science politique</i>, pour lesquels l'inscription est de droit.</p> <p>Les enseignements dispensés sont classiques, pertinents et cohérents par rapport aux objectifs de la LAP.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>La mention LAP constitue un projet pédagogique qui se justifie pleinement dans l'offre de formation de l'Université Paris II Panthéon-Assas, notamment par son rôle de transition vers des études de droit. Cependant, le positionnement de la formation par rapport aux offres équivalentes qui existent probablement au niveau géographique local voire régional n'est pas renseigné.</p> |

L'articulation avec la recherche ne fait pas l'objet de développements explicites, probablement en raison du fait que la LAP est traditionnellement conçue comme étant moins articulée à la recherche que la licence classique du fait de sa vocation propédeutique ; cette lacune ne saurait donc être portée au passif de la formation d'autant que la majorité des cours dispensés dans le cadre de la LAP le sont par des enseignants-chercheurs titulaires (maîtres de conférences et professeurs de l'Université). L'articulation avec des partenaires socio-économiques ou culturels repose sur la possibilité de bénéficier de deux ateliers de professionnalisation animés par des officiers de gendarmerie (proposés aussi en licence *Droit*). À nouveau, cette situation semble liée à la nature particulière de la licence *Administration publique*, diplôme de transition qui ne peut être conçu sans partenariats socio-économique particuliers.

La coopération à l'international est par nature extrêmement limitée (pour ne pas dire inexistante), la LAP n'étant pas incluse dans le système des échanges Erasmus+ (*EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students*) en raison de sa vocation particulière de formation de transition, de remise à niveau et de réorientation d'étudiants déjà formés par ailleurs ou qui envisagent de compléter leur formation par d'autres diplômes (et qui pourront ainsi, dans ce cadre, bénéficier d'une ouverture internationale).

Organisation pédagogique

La structure de la formation en deux semestres de dimension sensiblement égale est classique. Compte tenu de son organisation limitée à une troisième année de licence, la lisibilité de la structure est totale. Les disciplines enseignées sont choisies parmi les plus rigoureusement nécessaires à la reconversion des étudiants s'inscrivant en LAP (matières fondamentales du droit public). Les modalités d'enseignement se limitent exclusivement à de la formation initiale tout en intégrant des adaptations aux étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs, salariés).

La place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle repose sur une forte et opportune incitation à faire des stages encadrés classiquement (convention) et à la possibilité d'ateliers de professionnalisation animés, pour certains, par des officiers de gendarmerie et permettant un contact avec le milieu du métier des armes (si la restriction à ce seul milieu, non explicitée, peut sembler dommageable, on devine que ces liens reposent plutôt sur des partenariats particuliers entre l'Université et les administrations concernées).

La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est remplie classiquement. Elle reprend le double objectif de reconversion de diplômés en lettres (auxquels la LAP s'adresse « principalement ») qui poursuivent ensuite en master et de complément de formation pour les diplômés en sciences humaines avant une inscription en préparation à un/des concours, tout en précisant que « le débouché le plus naturel » reste l'inscription aux concours des fonctions publiques.

Les objectifs, modalités, organisation et évaluation des projets et des stages ne sont pas très détaillés et semblent classiques. L'appui de la mission Orientation-Emploi ne présente pas d'originalité particulière.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique se limite à l'intervention dans la formation d'enseignants-chercheurs.

La place du numérique et d'autres innovations pédagogiques est limitée à l'accès aux bases de données et aux espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne, sans que cette notion soit précisée et spécialement adaptée à la LAP.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est des plus limitées, la LAP ne pouvant être incluse dans le système des échanges Erasmus+. Aucun enseignement de langues vivantes n'est organisé, ce qui est regrettable au regard de la poursuite d'études envisagée.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique n'est pas totalement renseignée (le titulaire du cours de finances publiques I ne figure pas au tableau annexe). Sa diversité et son équilibre résultent simplement de la pluridisciplinarité de la formation. L'équipe pédagogique n'est pas spécialement organisée, ses modalités de réunion reposent sur une réunion semestrielle (en début de semestre) et sur une réunion de pré-rentree avec les étudiants (réunion d'information). Les intervenants extérieurs sont au nombre de quatre, sans précisions quant à leur spécialité, leur niveau de compétence et de responsabilité. Les professionnels extérieurs assurent uniquement des TD (132 heures de TD pour 366 heures de CM). Ce fort volume horaire consacré aux TD permet ainsi une solide mise en œuvre pratique des connaissances acquises.

Le conseil de perfectionnement est en cours de constitution et devrait comprendre les enseignants (pour moitié), professionnels (un sur six), personnels administratifs (un sur six) et étudiants (un sur six). Il s'agirait d'un conseil au sein du domaine Droit, donc qui concernerait la LAP et la licence *Droit*. On peut s'interroger sur son apport pour la LAP compte tenu du différentiel numérique. L'évaluation des enseignements par les étudiants est programmée pour la fin 2019 et sera limitée aux TD selon des modalités habituelles (facultative et résultats, après analyse, restitués en Commission de la formation et de la vie universitaire - CFVU). L'autoévaluation menée a conduit à certaines évolutions du diplôme : la principale évolution semble être d'avoir réduit les objectifs de la LAP en indiquant qu'elle n'a pas vocation à dispenser une préparation directe à un concours de la fonction publique. Par ailleurs, des pistes d'amélioration de la formation sont envisagées en recommandations.

Les modalités d'évaluation des étudiants et les règles de délivrance des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) et du diplôme sont classiques mêlant contrôle continu et examen semestriel comportant des épreuves écrites et orales. La constitution, le rôle, et les modalités de réunion des jurys d'examen ne sont pas précisés. L'approche par compétences est limitée aux connaissances théoriques et pratiques orientées vers la recherche et l'analyse des informations documentaires liées aux enseignements. Les modalités de suivi de ces compétences ne se distinguent pas des évaluations, ce qui est au demeurant relativement classique jusqu'à présent pour l'ensemble des formations universitaires dispensées dans les facultés de droit. L'annexe descriptive du diplôme n'est malheureusement qu'une matrice.

Les modalités de recrutement ne sont pas renseignées. Par contre, les dispositifs de mise à niveau (tutorat supplémentaire et facultatif, ateliers de professionnalisation) sont tout à fait pertinents pour les étudiants.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation est nette mais semble décliner avec plus de 50 inscrits entre 2012 et 2014 (54 puis 58), plus de 40 entre 2014 et 2016 (45 et 43) mais seulement 32 en 2016-2017. Il n'existe aucun renseignement sur la diversité du recrutement ni sur l'évolution des effectifs. Les taux de réussite sont bons (deux tiers de diplômés) et plutôt en amélioration (86 % en 2016). Les taux d'abandon ne sont pas renseignés alors qu'il s'agit d'un élément important dans la plupart des LAP (formations très souvent orientées vers la préparation aux concours contrairement à celle-ci présentement évaluée).

Les modalités de collectes d'informations sur le devenir des étudiants sont assez sommaires. L'enquête n'est menée qu'auprès des étudiants ne poursuivant pas leurs études à l'Université Paris II Panthéon-Assas « sur des cycles longs et de manière aléatoire ». Les taux de diplômés en emploi sont logiquement marginaux pour une formation qui ne vise pas l'insertion professionnelle immédiate (un à deux diplômés par promotion). Ces quelques - rares - cas d'insertion professionnelle à l'issue de la formation ne sont pas renseignés.

L'évolution du taux de diplômés en poursuite d'études ne suit pas une tendance nette. Il est passé de 69 % en 2013 à 56 % en 2014, 80 % en 2015 et 59 % en 2016. La spécialité des poursuites d'études n'est pas renseignée.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une originalité du diplôme qui correspond à un objectif pertinent : s'ouvrir à des diplômés de formations diverses voulant poursuivre des études en droit.
- Un fort volume horaire des travaux dirigés.
- Une adéquation forte de la maquette à l'objectif de reconversion en droit public des étudiants.
- Une formation généraliste (droit, économie, finances publiques, culture générale) et équilibrée permettant à des étudiants formés à d'autres disciplines une poursuite d'études en droit.

Principaux points faibles :

- Un dossier souvent incomplet.
- Des modalités de pilotage insuffisamment explicitées.
- Un suivi des diplômés insuffisant.

- Une absence d'enseignements additionnels, tels que l'informatique ou l'anglais, permettant l'acquisition de compétences transversales importantes pour la poursuite en master et l'insertion professionnelle.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives pour la période 2019-2023 se résument à deux aspects : le renforcement des enseignements de droit public par le doublement des heures de droit administratif (48 heures de cours magistral avec 36 heures de TD en plus) et en contrepartie la suppression des enseignements de culture générale (histoire et géographie) et de l'anglais (qui au vu du dossier ne paraît déjà plus enseigné) pour tenir compte de la formation littéraire dominante semble-t-il des étudiants inscrits en licence *Administration publique*.

Si le renforcement du droit public peut être considéré comme logique pour une formation qui semble surtout conçue comme un préalable à la poursuite d'études de droit public en master, il peut paraître excessif de supprimer l'enseignement de langue bien qu'au demeurant, il semble déjà ne plus exister. Il conviendrait, par ailleurs, de mieux formaliser le pilotage et de renforcer les procédures de suivi des diplômés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE DROIT

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence en droit de l'Université Paris II Panthéon-Assas a pour vocation de délivrer aux étudiants une formation généraliste en droit. Les enseignements, dispensés sur divers sites à Paris et à Melun, mais également à l'étranger, au sein d'universités et dans le cadre de programmes intégrés (doubles diplômes), sont composés des grandes disciplines traditionnelles du droit, mais aussi de disciplines plus pratiques destinées à développer des compétences et des méthodes qui permettront aux étudiants de poursuivre ensuite leurs études au sein des divers masters proposés par l'Université. La licence comporte en outre en première année (L1) des parcours différenciés en fonction du niveau global de l'étudiant qui permettent d'adapter finement les formations proposées (parcours *réussite*, parcours *classique*, parcours *renforcé*) ; un tronc commun est néanmoins assuré quel que soit le parcours ou le cursus suivi. La licence est accessible en formation initiale mais également en contrat d'apprentissage (pour les sportifs de haut niveau). Elle est également proposée à distance par le biais d'une licence dite *numérique*.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont bien explicités en termes de compétences et spécialement d'acquisition de la méthodologie juridique. S'agissant des connaissances de fond, le dossier d'évaluation reste assez général et renvoie au tableau récapitulatif des unités d'enseignement (UE) joint en annexe. Or, si ce tableau détaille les différents enseignements, il n'est pas toujours explicite sur le contenu des connaissances apportées. A titre d'exemple, dans l'unité d'enseignement fondamental (UEF) du deuxième semestre de licence, le tableau mentionne le « droit civil » sans que l'on sache s'il s'agit du droit des personnes, du droit de la famille et/ou du droit des biens. De même, au troisième et quatrième semestre de licence, il est fait mention du « droit des obligations » sans que l'on sache si cela intègre le régime général de l'obligation. Il s'agit certes d'un usage commun dans les facultés de droit, mais une précision supplémentaire sur le contenu général des matières, et donc sur les compétences qu'elles impliquent, n'aurait pas nui à la clarté du diplôme. Cette lacune ne se constate du reste qu'en L1 car la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) définit de manière plus précise le contenu (et donc, par extension, les compétences) attendues des étudiants en deuxième année (L2) et troisième année (L3), du moins pour certaines disciplines fondamentales.

La fiche expose trois types de parcours qui sont proposés selon le niveau des étudiants (parcours *réussite*,

parcours *classique*, parcours *renforcé*) sans que les différences – en termes de compétences et connaissances – soient clairement identifiées. Par exemple, pour le parcours *réussite*, il est indiqué qu'il est « allégé de trois matières » sans que l'on sache lesquelles. Là encore, il faut se reporter au tableau des UE, ce qui ne facilite pas la lisibilité de la formation. Au-delà, cette construction, visant à répondre à la diversité des profils étudiants, est tout-à-fait opportune.

Concernant les débouchés, ceux relatifs à la poursuite d'études sont mieux définis que ceux relatifs à l'insertion professionnelle ce qui est logique compte tenu du fait que la poursuite d'études est la norme pour les étudiants titulaires d'un diplôme de licence. Il est toutefois fait référence à la possibilité de passer des « concours » ou de devenir « assistant juridique ». La fiche RNCP et l'annexe descriptive au diplôme (ADD) jointes en annexe sont davantage explicites.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation, délivrée par des enseignants-chercheurs de grande renommée dans l'environnement académique, ne souffre d'aucune discussion. Certains aspects originaux de la formation lui donnent une forte valeur ajoutée (les doubles cursus, les cursus en apprentissage, le parcours *Juriste-linguiste* et les parcours étrangers intégrés/doubles diplômes) même si ces derniers auraient mérité d'être davantage explicités. On peut aussi regretter l'absence d'information sur l'articulation de ces parcours, la cohérence de l'ensemble et le Collège de droit.

A cet égard, le dossier fait notamment mention de la concurrence se développant dans le domaine des études juridiques sans, il est vrai, en désigner les contours et les acteurs, ce qui aurait permis de souligner la spécificité locale, régionale, voire nationale, de la licence.

Au-delà, les liens entretenus avec l'environnement académique et socio-professionnel sont excellents : partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur nationaux (souvent de haut niveau) et étrangers (de grande renommée), ainsi qu'avec des grandes écoles professionnelles (École de formation du barreau - EFB, École nationale de la magistrature - ENM, *etc.*), des lycées ou le monde professionnel.

Il importe encore de souligner les partenariats avec le centre de formation des apprentis (CFA) Université et sport, l'Institut supérieur d'interprétation et traduction - ISIT, ou le CFA Formasup, ainsi que le nombre important de collaborations internationales (186 établissements d'enseignements supérieur dans 53 pays) toutes détaillées en annexe.

L'articulation avec la recherche n'est que très peu renseignée (ce qui ne saurait être reproché à une formation de niveau licence) et résulte du fait que les enseignements sont presque exclusivement assurés par des enseignants-chercheurs titulaires de l'Université.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est clairement exposée et ce, qu'il s'agisse de la licence en présentiel ou de la licence à distance. A cet égard, la mise en place d'un enseignement à distance (avec cours et travaux dirigés) est particulièrement adaptée aux profils atypiques d'étudiants (situations de handicap, salariés, *etc.*).

La formation comporte des volumes de cours magistraux tout à fait remarquables, car bien plus élevés que dans la plupart des facultés (parfois jusqu'à 50 heures par semestre et par matière), ce qui permet une étude approfondie des disciplines en question.

En outre, l'organisation de la licence en différents parcours, la mise en place de double cursus, de cursus en alternance, de parcours étrangers intégrés, la validation des acquis (validation des acquis de l'expérience - VAE, validation des acquis professionnels et personnels - VAPP), ou l'existence de passerelles montrent que la structure est bien adaptée aux différents parcours des étudiants (professionnels, demandeurs d'emploi, reconversion, étudiants issus de filières techniques, étudiants étrangers). On regrettera néanmoins que les modalités de la validation des acquis ou des passerelles ne soient pas précisées.

Les projets et stages, facultatifs en licence, ont une place importante comme en atteste la mission Orientation-Emploi ou la participation de l'Université Paris II Panthéon-Assas au programme PÉPITE (Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat). L'accent est mis également sur la professionnalisation via différents ateliers. Certains semblent toutefois facultatifs (en troisième année, les ateliers de professionnalisation), alors que leur caractère obligatoire accroîtrait leur utilité. De manière générale, on peut relever deux logiques très complémentaires : la logique de « discipline » (qui tend à renforcer la connaissance, le niveau et le

rayonnement du droit) et la logique de « réussite » (qui renforce la professionnalisation des étudiants).

L'outil numérique est bien développé, notamment par la mise en place d'un campus numérique qui donne accès à des espaces collaboratifs de travail, à des cours et exercices en ligne et à des modules spécifiques selon le profil des étudiants. Cette utilisation de l'outil numérique devrait être amplifiée par la réponse à un appel à projet « Nouveaux cursus à l'Université » (juin 2017), mais il convient de noter que le dossier n'indique pas la nature ou l'identité de l'organisme ayant lancé cet appel, ni le contenu ou les exigences qu'il comporte.

En outre, l'Université dit mettre à la disposition des étudiants des outils innovants (initiatives d'excellence en formations innovantes « Professionnalisation et Excellence » - IDEFI-PROLEX) : maison du droit et ateliers de professionnalisation.

L'Université a une très bonne ouverture à l'international : elle soutient la mobilité des étudiants et propose, outre les séjours à l'étranger, des doubles diplômes avec ses partenaires étrangers ainsi que des cursus intégrés. La politique linguistique déclinée dans le diplôme varie : elle est limitée mais globalement satisfaisante (outre un cours de travaux dirigés (TD) d'anglais obligatoire, les étudiants peuvent suivre un autre TD de langue facultatif en deuxième année - L2). Par ailleurs, il existe une option (dite numéro 3) en troisième année (L3) « Droits français et allemand » qui comporte des enseignements disciplinaires de droit allemand, mais il n'est pas précisé si ces enseignements sont dispensés en allemand.

Pilotage

Il n'existe pas de responsable de la licence, ce qui est fort regrettable : sa gestion repose sur l'articulation de différents niveaux décisionnels complémentaires clairement identifiés (de l'enseignant-chercheur (EC) jusqu'au responsable du département en passant par le gestionnaire administratif). Cette organisation garantit la liberté pédagogique des EC, mais rend délicate la coordination des méthodes de travail dans un cadre qui se veut en outre assez souple. L'équipe pédagogique est principalement composée d'enseignants-chercheurs statutaires (professeurs ou maîtres de conférences).

Un conseil de perfectionnement doit être mis en place pour l'année universitaire 2017-2018.

Les modalités d'évaluation sont relativement bien expliquées, mais la composition de la note de contrôle continu n'est pas très claire (article 7 du règlement d'examen).

Les enseignements apparaissent en totale adéquation avec la finalité de la formation. Les crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) attribués sont fort différents entre un cours d'une unité d'enseignement fondamentale (UEF) qui équivaut à 10 ECTS et un cours d'une unité d'enseignement complémentaire (EUC) qui équivaut à deux ECTS ; mais cette différence s'explique par la présence de TD dans les UEF, absents dans les UEC. Par ailleurs, le volume horaire des TD est peu important (15 heures) et mériterait peut être d'être augmenté dans certaines matières (si l'objectif est bien de développer la maîtrise de compétences de la part des étudiants).

Les modalités de suivi des connaissances demeurent classiques, en accordant toutefois une place à l'oral qui a parfois tendance à se raréfier en licence ; son maintien ici doit donc être souligné. En outre, quelques nouveaux dispositifs (Maison du droit, ateliers de professionnalisation) peuvent, à la marge, être de nature à apporter une pointe d'innovation à ces modalités.

Divers outils sont mis en place pour permettre l'évaluation de la formation par les étudiants ; ces évaluations sont globalement bonnes.

Les dispositifs d'aide à la réussite, conçus spécialement pour les étudiants en situation de handicap, tant en présentiel qu'à distance, sont satisfaisants (supports d'autoévaluation, aménagements pédagogiques et techniques). Par ailleurs, des outils d'aide à la recherche documentaire sont proposés à tous les étudiants et des aménagements particuliers peuvent être accordés selon les cas particuliers, comme par exemple une dispense de TD.

En outre, le suivi des étudiants semble bien assuré tout au long de leur cursus pour les guider dans leur orientation et les réorientations sont favorisées dans une autre mention de licence de l'Université Paris II Panthéon-Assas, sans que des précisions soient apportées.

Résultats constatés

Pour la formation en présentiel, l'effectif est très important (2540 étudiants en moyenne en L1, 1580 en L2 et 1327 en L3) et stable ce qui témoigne de l'attractivité de la formation. Le taux de passage (même partiel) de la L1 à la L2 est plutôt bon (48 % ; il est ensuite de 70 % en L2 et de 80 % en L3). Le taux d'abandon en L1 est de 6 %, ce qui est très faible.

Pour la formation à distance, les effectifs sont de 333 étudiants en moyenne en L1 (en forte augmentation de 183 à l'ouverture en 2013 à 415 en 2016), 104 en L2 (de 46 en 2014 à 147 en 2016) et 77 en L3 (de 58 en 2015 à 95 en 2016). Les taux de réussite sont de 18 % en L1, 38 % en L2 et 31 % en L3. Ils sont très faibles. Le taux d'abandon en L1 est de 25 %, ce qui est important. Les causes de cette situation ne sont ni explicitées, ni analysées.

Le suivi de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études n'a été fait qu'en mai 2017 et il apparaît que le plus grand nombre poursuit en master. Très peu d'insertion professionnelle est recensée à l'issue de la licence, ce qui s'explique assez logiquement par la nature généraliste du diplôme délivré. Il faudrait néanmoins renforcer le suivi des diplômés, insuffisant en l'état.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La richesse de l'offre de formation par sa diversité et l'importance des volumes horaires consacrés aux matières fondamentales.
- L'ouverture internationale très importante.
- L'existence d'une licence dite « numérique ».

Principaux points faibles :

- Dossier peu renseigné, notamment quant à l'articulation des divers parcours, cursus particuliers, doubles cursus et parcours particuliers (étrangers, *Juriste linguiste, etc.*), la cohérence de l'architecture générale de l'ensemble et l'existence du Collège de droit.
- Pilotage global insuffisamment formalisé.
- Suivi des diplômés insuffisant.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La grande qualité de la formation tient évidemment à la variété des cours et des parcours proposés ainsi qu'au haut niveau des enseignants, attesté par leur réputation tant nationale qu'internationale.

La volonté de modifier les effectifs ainsi que le volume des travaux dirigés doit être encouragée afin de favoriser l'acquisition des compétences alliées aux connaissances correspondantes. De même, les pédagogies (raisonnablement) innovantes que l'Université annonce souhaiter développer et la réponse par l'établissement à un appel à projet « Nouveaux cursus à l'université », bien que non détaillée, doit être soulignée.

Au-delà, il faudrait tout particulièrement veiller à assurer un meilleur suivi des diplômés et à mieux indiquer la distinction et l'articulation des parcours proposés, cursus, doubles cursus afin d'améliorer la compréhension de l'architecture de l'ensemble. Dans cette perspective, il conviendrait également de mieux formaliser le pilotage global de la formation. Enfin, le suivi des diplômés devrait être renforcé.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Science politique* de l'Université Paris II Panthéon-Assas propose une formation généraliste de trois ans visant essentiellement la poursuite d'études en master. S'appuyant sur la licence *Droit* les deux premières années, elle comporte deux parcours : un parcours *classique* et un parcours *réussite* destiné aux étudiants en difficulté. La spécialisation vers la science politique se fait à partir de la troisième année. Délivrée uniquement en présentiel au sein de l'unité de formation et recherche (UFR) de Droit, elle comprend un total de 1959h30 d'enseignement (1717h30 par étudiant en parcours *classique*). Les enseignements ont lieu sur le campus d'Assas.

ANALYSE

| Finalité |
|--|
| <p>Les connaissances attendues en matière de science politique sont peu détaillées mais tout à fait cohérentes, et les contenus des enseignements en troisième année (qui couvrent de manière très équilibrée tous les champs de la discipline, à l'exception notable des politiques publiques) permettent de les acquérir. Toutefois, les deux premières années, presque identiques aux deux premières années de la licence <i>Droit</i>, ne contiennent que très peu d'enseignements en science politique.</p> <p>L'objectif affiché de poursuite d'études en master est tout à fait adapté à ce type de formation. Il est en revanche étonnant que le dossier insiste à plusieurs reprises, mais sans précision, sur la possibilité d'« accéder immédiatement au marché du travail », alors que le tableau récapitulatif de l'insertion et de la poursuite d'études joint en annexe indique sans surprise qu'aucun étudiant depuis 2012 ne s'est inséré directement dans la vie professionnelle à l'issue de l'obtention de son diplôme de licence.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>La licence <i>Science politique</i> de l'Université Paris II Panthéon-Assas se distingue des autres licences de science politique parisiennes par sa forte tonalité juridique (notamment les deux premières années). De par sa spécificité, la formation n'entre en concurrence avec aucune autre formation de l'établissement. Aucune interaction de la formation avec l'environnement de la recherche (laboratoires et école doctorale) n'est évoquée. Les partenariats présentés avec l'environnement socio-économique (avec l'Ordre des avocats des barreaux de Paris et de Melun, le Parquet général de la Cour d'appel de Paris et les juristes des collectivités territoriales)</p> |

concernent exclusivement la licence *Droit*. De nombreuses coopérations internationales sont affichées (dont 12 conventions bilatérales et trois accords Erasmus - *EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students* pour la science politique) mais les séjours ne sont possibles qu'en première année de master.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est assez lisible, mais la spécialisation vers la science politique apparaît trop brutale. En effet, la première année est strictement identique à la première année de la licence de droit, et rien ne dit dans le dossier ce qui distingue la deuxième année de celle de droit. Il ressort ainsi que, à l'issue de la deuxième année, les étudiants n'auront suivi aucune unité fondamentale ni travaux dirigés (TD) en science politique, mais seulement des unités complémentaires obligatoires et quelques options. Il n'est pas précisé comment et à quel moment (dès la première année ou la fin de la deuxième) les étudiants choisissent de s'orienter vers la science politique. La formation s'apparente ainsi davantage à une troisième année de licence (L3) « suspendue », précédée par deux années de droit.

Le souci de professionnalisation est manifeste, qui s'appuie sur l'existence d'ateliers divers et réguliers. Ceux-ci semblent toutefois davantage destinés aux étudiants juristes que politistes. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est correctement renseignée. Si l'on peut regretter que les stages ne soient pas obligatoires en licence, ils paraissent particulièrement bien encadrés grâce aux services offerts par la mission Orientation-Emploi.

La place accordée à la recherche paraît très limitée, voire absente, si ce n'est les enseignements dispensés par les enseignants-chercheurs de l'établissement. Le recours au numérique existe, mais semble essentiellement limité à la présence d'un environnement numérique de travail. Les pédagogies innovantes semblent pratiquement absentes. L'enseignement des langues étrangères, en particulier l'anglais (37,5 heures par an), est tout à fait satisfaisant.

Pilotage

En troisième année de licence, la composition de l'équipe pédagogique, qui couvre huit sections du Conseil national des universités (CNU), reflète bien l'ambition pluridisciplinaire de la formation, articulant droit public et différentes branches de la science politique (sociologie politique, relations internationales et histoire des idées). La part d'enseignements assurés par des intervenants professionnels paraît satisfaisante, mais il est dommage que leur fonction exacte n'ait pas été renseignée.

Bien qu'elle soit revendiquée et assumée par la direction de l'établissement, on regrette l'absence de formalisation dans le pilotage de la formation : aucun responsable pédagogique, aucune modalité concernant les réunions de l'équipe pédagogique, absence de conseil de perfectionnement (en cours de constitution pour l'année 2017-2018).

L'évaluation des enseignements par les étudiants est bien formalisée (questionnaire en ligne, traitement par le logiciel Sphinx et restitution en Commission de la formation et de la vie universitaire - CFVU), mais ne paraît réservée qu'aux cours accompagnés de TD. On aurait aimé connaître le taux de réponses des étudiants, précisé par mention, ainsi que la manière dont ces évaluations sont analysées et exploitées pour faire évoluer la formation. L'autoévaluation semble exister, comme en atteste en fin de dossier la présence de perspectives d'évolution dessinées par un groupe de travail en collaboration avec une association des étudiants en science politique.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques. La distribution et la délivrance des crédits européens (ECTS - *European Credit Transfer System*) sont cohérentes. Aucune précision n'est en revanche apportée sur les modalités de suivi de ces compétences. Aucun supplément au diplôme propre à la licence *Science politique* n'est présenté ; seule la matrice générale du supplément au diplôme de toutes les formations de l'Université est fournie. Cette absence de précisions est regrettable.

Le parcours *réussite* existant en première année de licence, imposant aux étudiants en difficulté un tutorat obligatoire et des cours de mises à niveau, paraît particulièrement adapté à la lutte contre l'échec. On regrette en revanche l'absence de données concernant le nombre d'étudiants inscrits en troisième année ayant suivis ce parcours *réussite* en première année de licence.

Résultats constatés

Les données concernant les effectifs sont assez parcellaires et difficilement lisibles, notamment quant à la provenance des étudiants entrant en L3 ; tout au plus observe-t-on qu'ils sont nombreux à venir d'une autre L2 que la L2 Science politique de l'établissement (le nombre d'étudiants ayant validé leur année de L2, même partiellement, oscille sur la période entre 5 et 17 tandis que le nombre d'inscrits en L3 varie sur la même période entre 39 et 58). Les taux de réussite, connus seulement en L2 et L3 varient considérablement d'une année sur l'autre (de 26 à 68 % en L2 ; de 47 à 79 % en L3) sans qu'aucune précision soit apportée.

Le suivi des diplômés, de leur poursuite d'études ou de leur insertion professionnelle, est insatisfaisant. Le seul tableau renseignant cette rubrique affiche un taux de réponse très bas. On y apprend qu'aucun des diplômés de la licence *Science politique* se sont immédiatement insérés dans la vie professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un parcours *réussite* destiné aux étudiants en difficulté.
- Enseignement des langues renforcé.
- Suivi des stages efficace.

Principaux points faibles :

- Une licence qui ne se concentre réellement sur la science politique que lors de la troisième année.
- Dossier mal renseigné.
- Aucun pilotage pédagogique de la formation.
- Insuffisance du suivi des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Science politique* de l'Université Paris II Panthéon-Assas apparaît problématique à deux principaux égards. D'une part, la licence s'apparente à une troisième année « suspendue » précédée de deux années de droit. Il semblerait ainsi pertinent de repenser l'architecture de cette formation soit en accentuant les cours de science politique dès la première année, soit en créant un parcours *Science politique* de la licence *Droit* en troisième année. D'autre part, le pilotage de la formation gagnerait à être formalisé. La désignation d'un responsable pédagogique, la mise en place de réunions périodiques, la création d'un conseil de perfectionnement et un meilleur suivi des diplômés paraissent indispensables.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉ JURIDIQUE, DIRECTEUR D'ENQUÊTES PRIVÉES

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Activité juridique, directeur d'enquêtes privées* de l'Université Paris II Panthéon-Assas a pour objectif de former des professionnels de la sécurité privée (agents d'enquêtes privées, agents de sécurité) grâce à des enseignements à la fois théoriques (responsabilités civile, pénale et administrative ; libertés publiques et droits fondamentaux) et pratiques (direction d'enquêtes privées ; procédures spécifiques à la profession ; *etc.*) qui s'adressent à des étudiants inscrits en formation initiale ou continue. Cette formation est dispensée sur le site de Melun.

ANALYSE

| Finalité |
|---|
| <p>Cette formation affiche très clairement deux objectifs. Le premier consiste à permettre à des étudiants de compléter leur formation initiale académique en vue de leur insertion, de leur maintien ou de leur évolution dans le monde professionnel relatif à la sécurité privée (agents d'enquêtes privées et agents de sécurité). Le second consiste à permettre la validation d'acquis professionnels pour des personnes ayant exercé à titre libéral ou salarié, afin de satisfaire à de nouvelles exigences légales posées par le Code de la sécurité intérieure.</p> <p>Les compétences attendues sont parfaitement exposées dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). De même, les métiers pouvant être exercés à l'issue de la formation y sont précisément renseignés et détaillés. Ils correspondent exactement à la formation universitaire dispensée.</p> <p>Les enseignements, tels qu'ils sont organisés, répondent aux objectifs assignés.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>Le dossier présenté ne donne aucune précision quant à l'existence de formations équivalentes au sein du même bassin géographique. Ce silence ne permet donc pas de déterminer s'il existe ou non une concurrence avec des formations similaires.</p> <p>S'agissant d'une LP, l'articulation avec la recherche est très limitée, ce qui ne saurait surprendre.</p> |

La formation entretient, avec le soutien de l'Université Paris II Panthéon-Assas, un partenariat avec l'Union fédérale des enquêteurs de droit privé (UFEDP) et associe de nombreux professionnels à sa formation (fonctionnaires, salariés du privé, professions libérales).

L'existence d'une coopération internationale n'est pas évoquée alors même qu'un rapprochement avec des partenaires étrangers pourrait se révéler instructif.

Organisation pédagogique

Le suivi de toutes les matières est impératif, aucune place n'étant laissée aux enseignements optionnels. Dans le respect des textes en vigueur, l'équipe pédagogique offre une formation appropriée et exhaustive. Les enseignements sont organisés suivant le découpage traditionnel entre formation théorique et formation pratique.

Plus précisément, les enseignements semestriels sont à peu près équilibrés, tant en termes de volume horaire (170 heures au premier semestre et 210 heures au second semestre) qu'en termes de type de formation (90 heures de cours magistraux strictement académiques avec « libertés publiques et droits fondamentaux », « procédures civile, pénale et administrative », ainsi que « responsabilités pénale, civile et administrative » ; et 65 heures de travaux dirigés entièrement tournés vers la pratique professionnelle avec « techniques d'investigation », « direction d'enquêtes privées », « approche globale des professions de la sécurité et de l'intelligence économique », « comptabilité » ainsi que « gestion du cabinet d'enquête », *etc.*).

La LP s'adresse aux étudiants inscrits en formation initiale ou continue, titulaires d'une deuxième année de licence (*Droit, Administration économique et sociale, sciences économiques*), d'un diplôme universitaire de technologie *Carrières juridiques*, du diplôme d'université *Enquêtes privées* délivré par l'Université Paris II Panthéon-Assas, ou bénéficiant d'expériences professionnelles donnant lieu à une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou à une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). Les enseignements sont dispensés en présentiel sur deux jours (vendredi et samedi) et représentent un volume de 380 heures hors projet tuteuré et stage. La formation s'adapte aux étudiants en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement pédagogique (preneur de notes, interprète) ou technique (tiers-temps, prêt de logiciel, *etc.*).

La professionnalisation de la formation est extrêmement importante. D'abord, la plupart des enseignements sont tournés vers la pratique (« techniques d'investigation », « direction d'enquêtes privées », « gestion du cabinet d'enquêtes », *etc.*). Ensuite, les professionnels assurent la plupart des 380 heures composant la formation. A cet égard, on peut s'interroger sur le peu de place laissé aux universitaires. Enfin, le stage d'une durée de 16 semaines est obligatoire pour tous les étudiants, à l'exception de ceux inscrits en formation continue exerçant une activité dans le secteur visé par la formation, qui bénéficient par conséquent d'une dispense de stage. Les étudiants peuvent bénéficier d'un soutien logistique pour la recherche de stage grâce aux professionnels qui interviennent au sein du diplôme. Le déroulement du stage fait l'objet d'un contrôle et d'un accompagnement de la part du maître de stage et du responsable pédagogique. Un carnet de stages permet de suivre, chaque semaine, le travail effectué par l'étudiant. Les étudiants doivent, par ailleurs, à partir d'un projet tuteuré de 120 heures rédiger et soutenir un mémoire d'enquête.

Le numérique occupe une place classique au sein de la formation, avec un accès à un environnement numérique de travail (ENT) permettant une consultation à distance des ressources documentaires et un accès au campus numérique Agor@ssas. Les étudiants peuvent en outre bénéficier d'une offre adaptée selon leur profil et leur cursus grâce à des espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne ainsi que par l'accès à des cours, MOOC (*Massive Open Online Course*), exercices d'entraînement et questionnaires à choix multiple. À cet accès numérique, il convient encore d'ajouter un enseignement en informatique propre à la LP d'un volume horaire de 10 heures.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est limitée (20 heures d'enseignement linguistique sont prévues au premier semestre).

Pilotage

L'équipe pédagogique, extrêmement importante, est, dans sa quasi-totalité, composée de professionnels. Seuls deux enseignants-chercheurs de l'Université Paris II Panthéon-Assas interviennent dans la formation pour un volume horaire de 36 heures et l'on peut donc s'interroger sur les causes de ce très fort déséquilibre entre professionnels et universitaires. Ainsi, les matières telles que la procédure pénale, les libertés publiques et droits fondamentaux, la responsabilité civile et la responsabilité administrative sont principalement dispensées par des praticiens, alors que des universitaires pourraient assurer une part plus importante de ces enseignements.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement dans le domaine Droit, regroupant la LP *Activité juridique, directeur d'enquêtes privées* et la LP *Gestion juridique des contrats d'assurance*, date de 2017. Ce conseil est composé de trois enseignants-chercheurs, un représentant des milieux professionnels, un représentant des personnels BIATSS (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels Sociaux et de Santé) et un représentant étudiant. Il est dommage qu'il ne soit pas propre à la LP.

Le contrôle des connaissances s'effectue de manière très classique. Les enseignements magistraux des unités d'enseignement (UE) fondamentales font l'objet d'écrits d'une durée de trois heures. Quant aux matières des UE complémentaires, elles font l'objet d'épreuves orales.

La trame de l'annexe descriptive au diplôme est fournie, tandis que le portefeuille de compétences de l'étudiant ne l'est pas.

Le recrutement se fait à niveau bac+2 sur dossier et entretien. Il n'existe pas de passerelles ni de dispositifs d'aide à la réussite à proprement parler (si ce n'est le carnet de stage qui permet un suivi hebdomadaire).

Résultats constatés

Le nombre d'inscrits pédagogiques est plutôt constant (autour de 35 étudiants), avec un fléchissement récent des effectifs (31 inscrits en 2015-2016 puis 19 inscrits en 2016-2017). Les étudiants sont très majoritairement inscrits en formation continue. Le nombre de diplômés varie entre 20 et 30 par promotion, avec un taux d'échec à surveiller du fait de variations de forte amplitude (il est compris entre un minimum de 10 % environ en 2013-2014 et un maximum de 40 % environ en 2012-2013). Ce diplôme ne recrute qu'exceptionnellement des étudiants titulaires d'une deuxième année de licence (deux étudiants en 2014-2015).

Un tableau récapitulatif de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études est fourni mais il n'apporte que de maigres informations (les sept répondants diplômés en 2014 sont en emploi sans avoir poursuivi d'études).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation très complète par la diversité des enseignements proposés.
- Bonne ouverture à la formation continue.
- Formation répondant à un besoin de professionnels formés à l'enquête et à la sécurité privées.

Principaux points faibles :

- Faible nombre d'enseignants-chercheurs et faiblesse du volume horaire assumé par eux par rapport aux intervenants professionnels.
- Insuffisance du suivi des diplômés.
- Absence d'informations sur la place de la formation dans l'environnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le bon fonctionnement de la licence professionnelle *Activité juridique, directeur d'enquêtes privées*, qui fait son succès, n'empêche pas de réfléchir à son avenir. Les perspectives abordées dans le dossier sont : le maintien du niveau de la qualité de la formation, l'exploitation des résultats de la mise en place du conseil de perfectionnement, le renforcement du suivi des diplômés à l'échelle de la formation et la mise en œuvre de l'évaluation des enseignements proposée par la mission qualité-évaluation de l'établissement. Ces perspectives, notamment la concrétisation du suivi des diplômés, méritent toutes d'être encouragées et complétées par la recommandation suivante : si les matières enseignées sont en parfaite adéquation avec les objectifs poursuivis, il conviendrait de renforcer la place (en nombre et en volume horaire) des enseignants-chercheurs impliqués au sein de cette formation, afin d'en renforcer le caractère universitaire.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION JURIDIQUE DES CONTRATS D'ASSURANCE

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Gestion juridique des contrats d'assurance* de l'Université Paris II Panthéon-Assas est une formation d'une année ayant pour objectif de consolider les connaissances acquises au cours des deux premières années d'études et de développer des compétences en vue d'une insertion professionnelle dans le secteur de l'assurance. Les enseignements dispensés, sous forme de cours et de travaux dirigés, comprennent, à chaque semestre, des unités d'enseignements fondamentaux ainsi que des unités d'enseignements complémentaires. La professionnalisation recherchée dans les enseignements se poursuit au travers d'un contrat d'apprentissage (formation en alternance) ou d'un stage d'une durée de douze semaines au moins (formation initiale). La formation est ouverte en alternance et en formation continue, avec ou sans contrat de professionnalisation. Les enseignements ont lieu à l'Université Paris II Panthéon-Assas sur le site Desgoffe, situé au 4 rue Blaise Desgoffe - 75006 Paris.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont clairement exposés et les enseignements dispensés ainsi que les apprentissages et stages permettent de les atteindre.

Les débouchés envisagés sont essentiellement professionnels, ce qui est normal pour une telle formation. Ils sont en parfaite adéquation avec le contenu de cette dernière (conseiller en assurance-finance, chargé de clientèle, gestionnaire dommages corporels et matériels, souscripteur immeubles et entreprises, gestionnaire production, contrat de responsabilité flotte automobile, prévoyance, santé, rédacteur/gestionnaire sinistres).

En termes de poursuites d'études, il faut observer que le diplôme, outre le grade qu'il confère, permet aux salariés ayant cinq ans d'expérience professionnelle, de postuler à la spécialité de master *Assurances* de l'Université Paris II Panthéon-Assas, ce qui mérite d'être souligné.

Positionnement dans l'environnement

La formation est la seule de ce type au sein de l'Université Paris II Panthéon-Assas et ne semble pas être concurrencée dans la région parisienne.

Les liens avec la recherche ne sont pas renseignés mais cela s'entend d'une formation professionnelle.

L'environnement socio-économique de la formation semble riche. Le centre de formation des apprentis (CFA) Formasup Paris est partenaire de l'Université Paris II Panthéon-Assas pour ce qui concerne la formation en apprentissage. De plus, nombre d'entreprises d'assurances participent à l'apprentissage, ce qui laisse apparaître les liens noués, bien qu'informels, avec l'environnement professionnel.

Il existe enfin une communauté d'échanges à l'échelle nationale et à l'échelle internationale via les plateformes Réseau Pro et 10 Minutes With mais aucune donnée sur d'éventuels échanges réalisés n'est présentée.

Organisation pédagogique

Le parcours, organisé sur une année, est très cohérent, l'enseignement de l'ensemble des matières relatives à la gestion des contrats d'assurance étant assuré. Au premier aussi bien qu'au second semestre, les enseignements magistraux coexistent avec les travaux dirigés. Le diplôme est ouvert en apprentissage, en contrat de professionnalisation et à la formation continue hors contrat de professionnalisation.

La place des projets personnels est satisfaisante, les étudiants devant rechercher un contrat d'apprentissage, ou, à défaut, un stage d'une durée minimum de douze semaines, dans le domaine de la formation et de leur projet professionnel. Un contrat est établi entre l'étudiant, son entreprise et le CFA Formasup Paris, le tuteur pédagogique intervenant enfin pour valider la mission proposée à l'étudiant et pour suivre ce dernier tout au long de la formation. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est relativement satisfaisante même si elle pourrait être développée afin de l'harmoniser avec la présentation du dossier. Si un projet tuteuré est demandé, on aurait néanmoins aimé davantage de précisions sur son contenu.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique semble faible mais cela n'est pas dommageable pour ce type de formation.

La place du numérique est classique. Elle repose sur l'accès aux ressources documentaires et pédagogiques via la bibliothèque universitaire, le site web de l'Université, l'environnement numérique de travail et le campus numérique Agor@ssas. Il faut souligner qu'il existe des espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne ainsi que des cours enregistrés et filmés, questionnaires à choix multiples et exercices d'entraînement, formations en ligne du type MOOC (*Massive Open Online Course*) et modules spécifiques. En dehors de ces modalités, les pédagogies innovantes sont en revanche absentes.

L'ouverture internationale de la formation est somme toute assez faible, mais cela ne représente pas un handicap compte tenu des finalités de ladite licence professionnelle.

Pilotage

L'équipe pédagogique est diversifiée, mais relativement déséquilibrée : si elle comprend un certain nombre de professionnels (11) du secteur de l'assurance, elle demeure toutefois constituée d'un trop faible nombre d'enseignants académiques (deux maîtres de conférences et un professeur agrégé du secondaire) en charge d'environ 25 % du volume horaire de la formation (20 % pour les seuls enseignants-chercheurs).

Les responsabilités pédagogiques sont bien identifiées et les réunions sont régulières.

Un conseil de perfectionnement a été constitué, mais regroupe les deux LP (*Activité juridique, directeur d'enquêtes privées* et *Gestion juridique des contrats d'assurance*) du domaine Droit ; il est regrettable qu'il ne soit pas propre à la formation. Il n'existe pas, semble-t-il, d'évaluation des enseignements puisque sa mise en œuvre est proposée au titre des perspectives d'amélioration.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont classiques : les examens comportent des épreuves terminales et de contrôle continu, les connaissances étant évaluées par un contrôle continu pour les travaux dirigés et par un examen terminal écrit à la fin de chaque semestre pour les enseignements magistraux des unités d'enseignements fondamentaux. Le projet tuteuré et le mémoire donnent lieu à notation. L'étudiant admis au diplôme se voit attribuer 60 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*).

Le recrutement se fait à niveau bac+2. La formation accueille des étudiants issus de BTS (brevet de technicien supérieur), de licence de droit ou de DUT (diplôme universitaire de technologie) *Carrières juridiques*. Elle est ouverte à la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) et à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les dispositifs de mise à niveau ne sont pas une priorité, compte tenu du fait, probablement, que le taux de réussite est élevé.

Résultats constatés

Les effectifs sont relativement faibles (de 11 à 21 étudiants entre 2012 et 2017). Le taux de réussite est important puisqu'il est souvent égal à 100 %.

Le suivi des diplômés est insuffisant, mais cela résulte d'une politique globale, l'établissement ayant décidé de ne pas mener d'enquêtes d'insertion à l'échelle de l'établissement. En conséquence, seule l'enquête nationale demandée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nous éclaire à ce sujet (mars 2016 et mars 2017) et ses enseignements sont faibles puisque le nombre de répondants est particulièrement bas (un et cinq répondants respectivement, avec un nombre de diplômés en emploi de un et quatre respectivement).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Enseignements en parfaite adéquation avec les objectifs de la formation.
- Partenariats diversifiés avec le monde professionnel.
- Excellents taux de réussite.

Principaux points faibles :

- Insuffisance du suivi des diplômés.
- Faible nombre d'enseignants-chercheurs et du volume horaire assumé par eux par rapport aux intervenants professionnels.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Gestion juridique des contrats d'assurance* est une formation intéressante permettant d'acquérir des compétences très précises et techniques en matière d'assurance. Les nombreux partenariats noués avec le monde professionnel permettent d'en renforcer l'attractivité. La formation gagnerait cependant à augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs intervenant au sein de la mention et leur volume horaire, ainsi qu'à développer l'évaluation des enseignements et également le suivi des diplômés.



MASTER CARRIÈRES JUDICIAIRES ET SCIENCES CRIMINELLES

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (M) *Carrières judiciaires et sciences criminelles* de l'Université Paris II Panthéon-Assas offre, après une première année commune (M1), trois spécialités en seconde année (M2). Au cours de la première année, deux combinaisons d'options permettent un choix entre certaines matières tout en assurant une logique de continuité entre le premier et le second semestre. En seconde année, la formation se décline en trois spécialités distinctes : *Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits* (avec un très fort tronc commun assorti de quelques options), *Droit pénal et sciences pénales* (avec des cours obligatoires et des cours optionnels plus nombreux) ainsi que *Justice et droit du procès* (avec un tronc commun important, complété par deux options de groupes de cours au choix : l'option « Droit privé » ou l'option « Droit public »). Cette formation est dispensée en présentiel sur deux sites : le site d'Assas et le site du Panthéon (dans le cas du double M1 *Droit-histoire*, il convient d'ajouter le site de l'Université Paris-Sorbonne). Elle est ouverte en formation initiale et, éventuellement, en formation continue (le M2 *Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits* précise « exceptionnellement » ; le M2 *Droit pénal et sciences pénales* et le M2 *Justice et droit du procès* ne sont accessibles qu'en formation initiale), aux étudiants titulaires d'une licence en droit ou bénéficiant d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). Le volume horaire de cette formation s'élève à 598,5 heures par étudiant pour le M1, auxquelles il convient d'ajouter, selon le cas, 355 heures pour le M2 *Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits*, 260 heures pour le M2 *Justice et droit du procès* et 205 heures pour le M2 *Droit pénal et sciences pénales*.

ANALYSE

Finalité

Ce master a pour objectif la formation d'étudiants à de futures carrières judiciaires dont une liste exhaustive est fournie dans les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de chaque spécialité de M2. Les enseignements abordés au cours des deux années d'études sont variés et parfaitement cohérents par rapport aux objectifs annoncés. Les compétences attendues des étudiants sont soigneusement détaillées dans les fiches RNCP, tout comme le sont les finalités poursuivies.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Carrières judiciaires et sciences criminelles* bénéficie d'une attractivité éprouvée depuis de nombreuses années (en moyenne 150 étudiants par an en M1 et 75 environ pour les trois spécialités de M2 réunies). Bien que les formations similaires au sein du même bassin géographique ne soient pas recensées de manière systématique, les responsables de M2 explicitent à chaque fois la spécificité de leur propre offre (justification d'une approche « sans équivalent » par rapport à ce qui est proposé dans les autres universités, parti pris d'un caractère « généraliste » dans un environnement plus spécialisé, âme de « pionnier » qui conserve son « originalité »).

Le master est rattaché, du côté du droit privé, à l'Institut de criminologie et de droit pénal (équipe d'accueil - EA 161) de l'Université Paris II Panthéon-Assas (qui dispose d'un partenariat avec le Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales - CESDIP, unité mixte de recherche - UMR 8183), ainsi qu'au Laboratoire de droit civil (EA 3384), plus spécialement au Centre de recherche sur la justice et le règlement des conflits s'agissant du M2 *Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits* et du M2 *Justice et droit du procès* et, du côté du droit public, au Centre de recherche en droit administratif (EA 1477). L'école doctorale (ED) *Droit privé* (ED 6) accueille principalement les doctorants issus de ce master.

La formation bénéficie de partenariats académiques et professionnels prestigieux et variés. Sur le plan académique, le M1 sert d'abord de support au double diplôme *Droit-histoire* porté avec l'Université Paris-Sorbonne. En outre, il bénéficie de relations solides avec de nombreuses universités étrangères (186 dans 53 pays) à travers le monde (Berlin, Séville, Boston, Los Angeles, Dublin, Tokyo, Oxford, etc.), permettant à ses meilleurs étudiants de suivre des cursus intégrés et de valider des doubles diplômes, en fonction de la durée du séjour dans l'établissement partenaire. Sur le plan des partenariats professionnels, ce master bénéficie de contacts noués dès le M1 dans le cadre des ateliers de professionnalisation avec les Barreaux de Paris et de Melun, des magistrats, des huissiers de justice ainsi que des collectivités territoriales. Les trois spécialités du M2 entretiennent quant à elles des liens étroits avec, notamment, la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, la Cour d'appel de Paris, le Tribunal de grande instance de Paris et l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique, clairement exposée, fait apparaître une formation qui se spécialise progressivement, tout en conservant un certain degré de généralité. C'est pourquoi certains enseignements sont facultatifs, tandis que d'autres sont obligatoires. Les matières enseignées sont très classiques, surtout en M1, et répondent aux objectifs de la formation.

La formation est dispensée en présentiel mais des aménagements sont prévus au profit des étudiants en situation de handicap, en charge de famille ou salariés. Le niveau d'études atteint en master minimise le besoin d'un accompagnement spécifique en termes de remise à niveau ou d'aide à la réussite.

La professionnalisation joue un rôle important. En M1, les étudiants sont fortement encouragés à faire des stages ou peuvent opter pour une unité d'expérience professionnelle (UEP) au second semestre qui prend la forme d'un stage en entreprise d'une durée de quatre mois à temps plein. En outre, divers ateliers pratiques (CV, lettre de motivation, entretiens professionnels, enseignements pratiques de gestion du stress, de situation de crise, art oratoire, découverte de professions, aide à la préparation de concours) leur sont proposés tout comme une formation spécifique diplômante d'étudiant-entrepreneur. En M2, les stages sont optionnels pour les étudiants qui suivent une spécialité tournée vers la recherche (M2 *Droit pénal et sciences pénales* ainsi que M2 *Justice et droit du procès*), alors qu'ils sont obligatoires pour ceux qui suivent la spécialité *Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits*, dans laquelle le stage se déroule sur trois mois à plein temps et sur un seul site, en France ou à l'étranger. Les fiches RNCP sont méthodiquement renseignées et permettent ainsi de connaître les prérequis et les finalités du diplôme.

La place de la recherche est variable au sein de la formation. En M1, elle n'est pas vraiment envisagée, alors que pour les M2 *Droit pénal et sciences pénales* ainsi que *Justice et droit du procès*, elle occupe une place de choix avec l'obligation, pour les étudiants, de rédiger un mémoire leur permettant ainsi de commencer à se familiariser avec le travail doctoral. Dans le M2 *Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits*, si la recherche y est moins prioritaire en raison du caractère très professionnalisant du diplôme, les étudiants rédigent un mémoire d'une quarantaine de pages.

Le numérique occupe une place classique au sein de la formation, avec un accès à un environnement numérique de travail (ENT) permettant une consultation à distance des ressources documentaires et un accès

au campus numérique Agor@ssas. Les étudiants peuvent en outre bénéficier d'une offre d'exercices individualisés grâce à des espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne ainsi que des cours, des MOOC (*Massive Open Online Course*), des exercices d'entraînement, des questionnaires à choix multiples et des modules spécifiques adaptés en fonction de leur cursus et de leur profil.

Le master *Carrières judiciaires et sciences criminelles* est très ouvert à l'international, profitant des structures de l'Université Paris II Panthéon-Assas, pour recevoir des étudiants étrangers (par exemple, l'accueil par le M2 *Droit pénal et sciences pénales* d'étudiants issus de la filière francophone de droit de l'Université libanaise située à Baabda au Liban) et permettre à des étudiants français de suivre totalement ou partiellement leur cursus à l'étranger grâce aux très nombreux accords passés avec de prestigieuses universités étrangères. L'Université Paris II Panthéon-Assas privilégie l'anglais de spécialité (une seconde langue demeure néanmoins possible en M1, à raison de 30 heures de travaux dirigés - TD), soit à titre obligatoire (en M1 avec 37,5 heures annuelles de TD) soit à titre optionnel (en M2 avec 30 heures annuelles de TD).

Pilotage

L'équipe pédagogique est très majoritairement composée d'enseignants-chercheurs de l'établissement dont les hautes qualités scientifiques sont reconnues. Les échanges avec les étudiants sont réguliers et s'illustrent en particulier à l'occasion de directions d'études. Dans le M2 *Droit pénal et sciences pénales*, chaque promotion désigne « un correspondant étudiant » chargé des relations avec le corps professoral.

Si les spécialités sont chacune placée sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur, il n'existe pas de pilotage global de la mention sur les deux années, ce qu'il convient de regretter.

Un conseil de perfectionnement a été mis en place au sein de la formation à la rentrée 2017. Il comprend des enseignants (pour moitié), des professionnels (pour 1/6^e), des étudiants (pour 1/6^e) et des personnels administratifs (pour 1/6^e). Les enseignements (cours magistraux, travaux dirigés et cours de langues) font l'objet d'une remarquable méthode d'évaluation détaillée qui permet d'apprécier les attentes des étudiants et mesurer leur degré de satisfaction. L'ensemble des évaluations affiche un taux de satisfaction compris entre 70 et 80 %. Quant à l'autoévaluation, elle permet d'envisager certaines évolutions, par exemple le renforcement de la participation des étudiants à des colloques (comme dans le M2 *Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits*) ou l'introduction de nouveaux cours (cours de sociologie criminelle en partenariat avec le CESDIP dans le M2 *Droit pénal et sciences pénales*). L'autoévaluation donne également l'occasion de réfléchir à l'adaptation de certaines formations (tel est le cas du M2 *Justice et droit du procès* qui songe à un changement de rattachement de l'option « droit public », pour en faire une branche professionnelle constituant un parcours du M2 *Droit public approfondi*).

Le contrôle de l'acquisition des connaissances se fait selon des modalités très classiques mais amplement éprouvées et efficaces. En M1, il existe une session initiale d'examens (à la fin de chaque semestre) puis une session de rattrapage qui demeure fixée en septembre afin de permettre aux étudiants de disposer de la pause estivale pour travailler. En revanche, en M2, une seule session d'examens est prévue. Tant en M1 qu'en M2, les étudiants sont informés à l'avance des modalités de contrôle des connaissances. En M2, les contrôles se déclinent sous la forme d'examens écrits, d'épreuves orales, d'exposés-discussion ou de contrôles continus, le cas échéant, et l'étudiant admis au diplôme se voit attribuer 60 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) sans toutefois que la répartition entre les différentes unités d'enseignement soit effectuée, ce qui est problématique.

Résultats constatés

Le master *Carrières judiciaires et sciences criminelles* est un diplôme attractif. Il comprend en moyenne 150 étudiants par an en M1. L'accès en deuxième année est très sélectif, puisqu'une vingtaine seulement d'inscrits dans le M1 sont admis dans l'une des trois spécialités. Chacune des trois spécialités du M2 reçoit en moyenne 300 dossiers. Les taux de réussite en M2 sont très élevés (entre 94 et 100 %), ce qui n'est pas surprenant à ce niveau d'études (on ne dispose malheureusement pas de données pour le M1).

Le suivi des diplômés est assuré par un questionnaire (enquête demandée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) adressé chaque année aux étudiants relativement à leur devenir. Cependant, le taux de réponse à ce questionnaire est assez faible, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions suffisamment précises, en termes de délais d'insertion professionnelle par exemple. La poursuite d'études en doctorat est réduite : en général, un ou deux étudiants par spécialité font le choix de s'inscrire en doctorat, principalement dans l'optique d'une carrière universitaire.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'équipe pédagogique dont la haute qualité scientifique est reconnue.
- La richesse de la formation en diversité et qualité.
- L'excellente ouverture à l'international.
- La forte attractivité.
- La bonne cohérence entre les spécialités proposées au niveau du M2.

Principaux points faibles :

- L'insuffisance du suivi des diplômés.
- L'absence de pilotage global de la mention.
- L'absence de semestrialisation et d'unités d'enseignements affectées d'ECTS en M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Carrières judiciaires et sciences criminelles* est un diplôme performant en termes de formation et de réussite. Les équipes pédagogiques des spécialités de M2 ont présentes à l'esprit d'éventuelles évolutions de leur offre, afin de continuer à répondre efficacement aux attentes des étudiants, en quête d'insertion professionnelle, et de maintenir un positionnement assurant l'attractivité et le succès. Dans ce cadre, la mise en place d'un pilotage global de la mention pourrait permettre de parfaire la cohérence d'ensemble, de même que le renforcement d'un suivi des diplômés pourrait renforcer la visibilité des débouchés.

En outre, il est recommandé de concrétiser les pistes de réflexion déjà explorées, notamment, en M1, la limitation du nombre d'étudiants en travaux dirigés à 25/27 maximum au lieu de 35. En M2, la création ponctuelle de nouveaux cours si besoin ou la réorganisation plus profonde de la formation (comme proposée s'agissant du M2 *Justice et droit du procès*), ou encore la participation à des colloques pour s'ouvrir et/ou attirer vers la recherche méritent aussi d'être retenus comme des objectifs dynamiques.



MASTER DROIT COMPARÉ ET DROITS ÉTRANGERS

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit comparé et droits étrangers* de l'Université Paris II Panthéon-Assas vise à délivrer une formation en droit comparé ouvrant à la maîtrise des systèmes juridiques étrangers. Il est constitué d'une première année (M1) généraliste et de cinq spécialités de seconde année (M2), à finalité recherche (*Culture juridique française et européenne ; Droit européen comparé ; Droit public comparé* - également rattachée à la mention *Droit public - ; Droits français et suisse* et *Juriste européen/European Law School*). Le master regroupe également tous les parcours intégrés construits avec les universités partenaires étrangères. Les enseignements ont lieu à l'Université Paris II Panthéon-Assas, sur les sites d'Assas et du Panthéon, à l'exception de certains cursus délocalisés. Le master est ouvert en formation initiale comme en formation continue. Il est accessible par voie de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Il importe pour conclure de mentionner l'ouverture d'un sixième parcours de M2 à finalité professionnelle (*Droit du patrimoine vietnamo-français*) prévue pour l'année universitaire 2018-2019 ; il sera entièrement implanté au Vietnam pour former les futurs praticiens locaux (notaires).

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit comparé et droits étrangers* est une formation de grande qualité, dispensée par une équipe pédagogique d'excellence scientifique, dans un domaine rarement proposé dans les universités françaises. En première année, outre le parcours généraliste de droit comparé au contenu classique, la formation comprend aussi tous les parcours intégrés avec des universités étrangères. En seconde année, les spécialités sont disparates, deux d'entre elles étant des parcours classiques de droit comparé approfondi et les trois autres étant plus spécifiques et originales.

Les objectifs professionnels sont clairement définis s'agissant de formations principalement de recherche visant à la poursuite en doctorat, ce à quoi répondent les enseignements dispensés, et ce qui n'exclut pas de réels débouchés professionnels non universitaires (avocats, juristes d'entreprise, fonctionnaires internationaux, etc.).

La formation intègre des enseignements à l'étranger, puisqu'elle repose souvent sur des partenariats avec des universités étrangères offrant d'intéressantes doubles diplômes.

Positionnement dans l'environnement

Le master propose une formation poussée en droit comparé, assez rare, et s'inscrit parfaitement dans le champ *Droit* de l'Université Paris II Panthéon-Assas, ainsi que dans l'environnement national et local. Par des partenariats, de nombreuses et prestigieuses universités étrangères sont parties prenantes dans la formation.

L'articulation avec la recherche est excellente, grâce à l'adossement à des centres de recherche de renom de l'établissement, dont sont issus les enseignants-chercheurs de la formation (notamment l'Institut de droit comparé, équipe d'accueil - EA 3046 ; le Centre de droit public comparé, EA 7320 ; le Laboratoire de droit civil, EA 3384 ou encore le Centre de droit européen, EA 164) ainsi qu'aux laboratoires des universités partenaires. Les étudiants sont associés aux activités des laboratoires par la participation à des conférences ou colloques.

L'intégration dans l'environnement socio-économique reste modérée, compte tenu de la finalité recherche des M2, même si certains enseignements sont assurés par des professionnels.

Le master *Droit comparé et droits étrangers* comporte une exceptionnelle ouverture internationale : langue anglaise obligatoire en M1 ; cours en langue étrangère ; intervenants universitaires étrangers ; mobilité sortante des étudiants fortement encouragée et parfois obligatoire par le biais de stages en laboratoire étranger ; forte mobilité entrante ; participation à des concours internationaux de plaidoiries.

Organisation pédagogique

La structure de la formation ne permet de véritable spécialisation progressive que pour deux ou trois des cinq spécialités de M2. Pour les autres, correspondant à des formations « de niche », la continuité entre le M1 et le M2 est moins évidente. La teneur des enseignements proposés est en parfaite adéquation avec l'objet de la formation : socle de compétences généralistes en M1 (tronc commun de cours fondamentaux et des options permettant de donner une coloration à son parcours) ; acquisition de compétences plus pointues au sein des M2. Les modalités d'enseignement sont classiques et prévoient les habituelles adaptations aux étudiants en situation particulière.

Compte tenu de la finalité principalement recherche des M2, la professionnalisation n'est pas fortement présente - hormis celle visant la poursuite d'études en doctorat. Des dispositifs de préprofessionnalisation sont cependant prévus en M1, par exemple des ateliers de préparation au recrutement, un accès à la formation d'étudiant-entrepreneur, ou des expériences de pratique du droit. Des stages obligatoires de recherche ou en milieu professionnel sont prévus dans certains M2. Au-delà, des stages, simplement facultatifs, sont possibles. Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont claires et complètes sur la teneur de la formation, les connaissances acquises et les débouchés.

La recherche est très fortement présente, de façon générale par l'intervention des enseignants-chercheurs, et surtout au stade du M2 centré sur la recherche par le biais de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire, et parfois par un séjour de recherche obligatoire d'un mois à l'étranger. Un soutien à la recherche est prévu par le biais d'un encadrement personnalisé et des séances de formation.

La place du numérique dans la formation est assez traditionnelle et se limite à l'utilisation de plateformes numériques, et à un accès distant aux ressources numériques. Même si elles sont parfois présentes, les pratiques pédagogiques innovantes mériteraient d'être développées bien davantage.

La place de l'international est particulièrement remarquable dans l'ensemble de la formation, puisque celle-ci repose sur l'acquisition de compétences de juriste comparatiste maîtrisant les droits étrangers : enseignements d'anglais de spécialité obligatoires en M1 avec certification ; seconde langue proposée ; proportion des enseignements assurée en anglais et travaux effectués en langue étrangère. La formation bénéficie des nombreux partenariats avec des établissements étrangers, permettant une mobilité et des doubles diplomations. Il est toutefois dommage que la langue étrangère soit parfois optionnelle en M2.

Pilotage

La coordination des formations est assurée par le ou les responsables sans qu'apparaisse néanmoins un pilotage global de la mention. Les équipes pédagogiques associent une très forte majorité d'enseignants-chercheurs de l'Université Paris II Panthéon-Assas et des intervenants extérieurs, à savoir quelques professionnels, mais surtout des professeurs invités étrangers, conformément aux objectifs de la formation. Ces intervenants extérieurs interviennent à part variable selon les spécialités de M2 (parfois pour un tiers des enseignements).

En M1, la mise en place d'un conseil de perfectionnement est prévue pour l'année 2017-2018, composé pour moitié d'enseignants-chercheurs et pour moitié de professionnels, étudiants et administratifs à part égale.

En M2, les modalités d'autoévaluation sont très variables selon les spécialités. L'autoévaluation est en effet réalisée, selon les formations, par les équipes pédagogiques lors des réunions de jurys, par le responsable de formation s'appuyant éventuellement sur les intervenants, par un conseil pédagogique composé des enseignants se réunissant deux fois l'an ou enfin, dans un seul M2, par un comité de perfectionnement associant des professionnels et des étudiants à part égale. Ces pratiques ne sont pas formalisées et ne sont pas communes à toutes les spécialités, ce qui est regrettable. Les dispositifs d'évaluation des enseignements restent assez limités et reposent sur les modalités générales mises en place par l'Université (questionnaires). Il n'est pas précisé quels impacts elles ont pu avoir sur l'évolution de la formation. Certains M2 prévoient cependant des dispositifs plus précis, qui ont conduit à des modifications des enseignements ou de leur répartition (M2 *Droit public comparé*).

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques, associant contrôle continu dans le cadre des travaux dirigés (M1) et séminaires (M2) et examens terminaux (écrits et oraux, avec des exercices divers), de même que travaux personnels de recherche ou rapport de stage en M2. La répartition des ECTS (*European Credit Transfer System*) en M1 est claire et équilibrée ; en revanche, en M2, on constate une absence de semestrialisation et d'affectation des ECTS aux unités d'enseignement, ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Des points *bonus* peuvent être acquis par les dispositifs de préprofessionnalisation ou l'obtention de certificats supplémentaires. Deux sessions d'examen sont prévues en M1, une seule en M2. Quand elle est indiquée, la composition des jurys est habituelle au regard des exigences réglementaires. Les compétences acquises, tant théoriques que pratiques, sont très clairement exposées pour certaines spécialités mais ne ressortent pas toujours des fiches RNCP. L'annexe au diplôme est constituée d'un formulaire type de l'Université, assez succinct et informe sur le cursus suivi davantage que sur les compétences acquises par l'étudiant.

Les modalités de recrutement sont classiques en formation initiale, avec accès possible par VAE et VAPP. Des dispositifs d'accompagnement à la réussite sont prévus, parfois innovants comme des ateliers de préprofessionnalisation en M1, parfois classiques comme le tutorat et le suivi personnalisé des étudiants.

Résultats constatés

Les effectifs sont assez restreints mais satisfaisants pour une formation spécifique de ce type, attestant d'une bonne attractivité tant en M1 (malgré une baisse en 2017 à 70 étudiants) que dans les divers M2, même si ceux-ci sont des formations spécifiques ne pouvant attirer qu'un nombre réduit d'étudiants. Les effectifs en M2 varient globalement entre 10 et 15 étudiants selon les M2. Le M2 *Droit européen comparé* est le plus attractif (30 étudiants en moyenne) tandis que le M2 *Droits français et suisse* est le plus limité (quatre étudiants certaines années, ce qui est très faible). La proportion d'étudiants issus du M1 qui poursuivent dans un M2 de la mention reste cependant faible (environ un quart seulement), alors que les M2 attirent avant tout des étudiants d'autres universités, ce qui peut interroger. Les taux de réussite sont excellents (100 %, sauf à relever un manque de lisibilité des résultats pour le M2 *Droits français et suisse*).

Le suivi des diplômés n'est pas vraiment mis en place, au-delà de l'existence de réseaux d'anciens. Compte tenu des effectifs très réduits dans la majorité des M2, un véritable suivi mériterait d'être développé.

Les données concernant l'insertion professionnelle des étudiants et la poursuite d'études sont très limitées et ne permettent pas de réelle appréciation. Elles font état de poursuite d'études en doctorat, d'intégration de la vie professionnelle et enfin de poursuite d'études dans un second master plus spécialisé de droit français, ce qui se justifie, mais le très faible nombre de répondants ne permet pas d'en tirer de conclusions.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Équipe pédagogique dont la haute qualité scientifique est largement reconnue.
- Formation d'excellence, pointue en droit comparé ayant une forte originalité dans le paysage universitaire national et bien adossée à la recherche.
- Exceptionnelle ouverture internationale par les partenariats avec des universités étrangères, une place notable de la mobilité étudiante entrante et sortante et une forte place réservée aux langues étrangères.
- Bons taux de réussite en M2.

Principaux points faibles :

- Insuffisance du suivi des diplômés.
- Pilotage de la formation éclaté.
- Absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit comparé et droits étrangers* constitue une formation d'excellence dans son domaine, rarement proposée en ces termes. Elle bénéficie d'une exceptionnelle ouverture internationale grâce à de très nombreux partenariats avec des établissements étrangers, offrant d'intéressantes opportunités de double diplomation aux étudiants. Des collaborations bienvenues avec des formations de droit comparé en France sont envisagées pour certains parcours pour asseoir davantage leur rayonnement.

La formation gagnerait toutefois à développer le suivi des diplômés, à instaurer un pilotage global de la mention et à améliorer la maquette de la seconde année en intégrant la semestrialisation et en affectant des ECTS aux unités d'enseignement.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* de l'Université Paris II Panthéon-Assas vise à donner aux étudiants les connaissances spécialisées nécessaires à l'exercice des fonctions de juriste d'entreprise ou d'avocat spécialisé en droit des affaires. Le master propose une première année générale (M1) et 11 spécialités de seconde année (M2) : huit à finalité professionnelle (*M2 Droit bancaire et financier* ; *M2 Droit des affaires et fiscalité* ; *M2 Droit des affaires et management* ; *M2 Droit des affaires internationales* ; *M2 Droit et fiscalité de l'entreprise* ; *M2 Droit européen des affaires* ; *M2 Fiscalité internationale* ; *M2 Juriste d'affaires*), une à finalité recherche (*M2 Droit des affaires*) et deux à finalité indifférenciée (*M2 Droit fiscal et M2 Économie et droit*). Le M1 et quatre spécialités de M2 sont proposés en formation initiale classique et en alternance, essentiellement par la voie de l'apprentissage (*Droit bancaire et financier* ; *Droit des affaires et management* ; *Droit fiscal* ; *Fiscalité internationale*). Le *M2 Droit des affaires et management* est proposé en formation continue et le *M2 Droit et fiscalité des entreprises* est assuré uniquement en formation continue ; il existe en version délocalisée en Algérie. Le *M2 Droit européen des affaires* comprend une option particulière *Juriste franco-allemand*, organisée par l'Université Louis-et-Maximilien de Munich. La validation des acquis de l'expérience (VAE) est également possible pour toutes les formations depuis 2003. Les enseignements ont lieu sur les sites parisiens d'Assas, du Panthéon, de Saint-Guillaume et de Vaugirard.

ANALYSE

Finalité

La formation expose clairement les connaissances et compétences attendues et visées. La possibilité pour les titulaires du M1 d'accéder à tout M2 de droit de l'établissement ou de présenter l'examen du Centre de formation professionnelle des avocats (CFPA) est expressément envisagée ; mais ils ont bien évidemment plus spécialement vocation à poursuivre dans une spécialité de M2 de droit des affaires. Les secteurs d'activité et métiers accessibles aux titulaires d'un M2 sont bien identifiés. Les enseignements proposés permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice desdits métiers. Une seule spécialité de M2 (*Droit et fiscalité de l'entreprise*) existe dans une version délocalisée en Algérie sur la base d'une convention signée entre l'Université Paris II Panthéon-Assas et la *Management Development International* (MDI) Algiers Business School. On ne dispose toutefois d'aucun élément sur les modalités de fonctionnement de cette délocalisation.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit des affaires* de l'Université Paris II Panthéon-Assas propose une formation très solide et variée en droit des affaires. Il coexiste avec de nombreux autres diplômes de même nature proposés à la fois par d'autres universités parisiennes et des universités en régions. Des partenariats ont été noués notamment avec certains établissements français afin de permettre aux étudiants titulaires du M2 d'accéder au *Parcours Grande École* (et réciproquement). Certains M2 tentent de se démarquer de l'offre régionale en permettant aux étudiants d'appréhender la dimension pluridisciplinaire de l'entreprise (*Droit des affaires et management* ; *Économie et droit*) ou de s'ouvrir encore plus à l'international (*Droit européen des affaires* ; *Fiscalité internationale*). Toutes les spécialités de M2 font état de leur adossement à un ou plusieurs laboratoires de recherche : six laboratoires au total et deux écoles doctorales.

Les relations avec le monde professionnel (entreprises, associations, cabinets d'avocats) sont nombreuses et soutenues. Ces relations existent à la fois à travers les stages optionnels ou obligatoires, les unités d'expérience professionnelle (UEP), correspondant à des stages de quatre mois effectués par les étudiants de M1, les partenariats noués dans le cadre des ateliers de professionnalisation avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et au Barreau de Melun, les magistrats, les huissiers de justice, les juristes des collectivités territoriales. De nombreux professionnels participent par ailleurs aux enseignements du diplôme.

La formation participe pleinement à la politique de rayonnement international de l'Université, grâce notamment aux nombreux partenariats établis avec de grands établissements étrangers. Les coopérations internationales sont en effet nombreuses et variées (Europe, États-Unis, Amérique du Sud). Certains M2 sont ouverts aux étudiants étrangers. La plupart des M2 bénéficient de partenariats privilégiés avec des universités étrangères qui permettent à leurs étudiants d'y effectuer des séjours d'études ou d'y suivre certains enseignements.

Organisation pédagogique

Le M1 propose une mutualisation des enseignements très forte avec tous les « M1 droit », afin de garantir aux étudiants, à côté des enseignements obligatoires, un important choix d'options. La spécialisation des étudiants est ainsi progressive.

Les M2 sont tous organisés en présentiel. Quatre d'entre eux sont ouverts à l'apprentissage et proposent des modules ou un tutorat spécifique pour les apprentis (*Droit bancaire et financier* ; *Droit des affaires et management* ; *Droit fiscal* ; *Fiscalité internationale*). La spécialité de M2 *Droit et fiscalité de l'entreprise* est proposée en formation continue, s'insérant ainsi au sein des diplômes délivrés par le Centre de formation permanente de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Des aménagements pédagogiques (soutien, preneur de notes, interprète, etc.) et techniques (temps majoré, prêt de matériel, logiciels spécifiques, etc.) sont offerts aux étudiants qui en font la demande auprès du Relai Handicap Santé. Selon les situations (activité professionnelle, enfant à charge, sportifs de haut niveau, etc.), le Président de l'Université peut accorder des dispenses exceptionnelles. L'accès par VAE est possible.

La place de la professionnalisation est importante : des stages facultatifs ou obligatoires sont intégrés à tous les parcours. En M2, les stages vont de trois à six mois, en France ou à l'étranger.

Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont bien renseignées, claires et lisibles.

S'agissant de la recherche, tous les M2 sont adossés à un laboratoire de recherche. Le lien semble toutefois assez formel pour les spécialités professionnelles. Le M2 *Fiscalité internationale* mentionne la participation des étudiants à l'ensemble des activités du centre de recherche de rattachement, à l'organisation du colloque annuel du laboratoire ainsi qu'aux réunions mensuelles. Le M2 *Droit des affaires et management*, le M2 *Économie et droit*, le M2 *Droit fiscal* font part également de la participation des étudiants aux événements et travaux menés au sein du laboratoire.

L'accès numérique distant aux ressources documentaires et pédagogiques existe via la bibliothèque universitaire, le site web de l'Université, l'environnement numérique de travail (ENT) et le campus numérique Agor@ssas. Outre les bases de données juridiques, les étudiants ont accès à des espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne ainsi que des cours, des questionnaires à choix multiples et exercices d'entraînement, des MOOC (*Massive Open Online Course*) et modules spécifiques adaptés aux cursus et profils des étudiants. La spécialité de M2 *Droit des affaires et management* possède en outre un site Internet dédié, qui est celui de l'École de droit et management et qui diffuse les séquences filmées de TVDMA (le plus grand fonds numérique en ligne francophone consacré à la vie des affaires, abordant des thématiques de la vie des affaires en droit et *management*). La spécialité *Fiscalité internationale* propose, quant à elle, un *Business game*, jeu d'entreprise

réalisé en commun avec des étudiants de l'École des hautes études commerciales de Paris (HEC) et du M2 *Droit des affaires et fiscalité* de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui sollicite les échanges et travaux en ligne.

L'international occupe dans le master *Droit des affaires* une place importante : certains M2 accueillent des étudiants ainsi que des enseignants étrangers, proposent à leurs étudiants une poursuite d'études à l'étranger. La maîtrise de l'anglais est jugée indispensable pour intégrer certains M2. Des bourses de mobilité peuvent être accordées, via l'initiative d'excellence en formations innovantes (Idefi) PROLEX et le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), aux étudiants qui se portent candidats à un départ à l'étranger. L'enseignement des langues est soutenu par le pôle Langues qui prépare notamment les étudiants aux certifications internationales.

Pilotage

L'équipe pédagogique du master est reconnue. Elle comprend des universitaires (professeurs et maîtres de conférences), des professeurs associés (PAST) et des professionnels extérieurs. Il est peu fait appel à des intervenants d'autres composantes ou d'autres universités hormis dans le M2 *Économie et Droit* (enseignants du département Sciences économiques et gestion) et le M2 *Fiscalité internationale*, proposé en partenariat avec HEC (interventions pour moitié de professeurs d'HEC).

On note en M2 le rôle prépondérant du responsable de la formation sans qu'un pilotage d'ensemble soit institué, ce qui est regrettable. Les réunions de l'équipe pédagogique ne sont mentionnées que dans deux M2 (deux réunions annuelles avec tous les étudiants pour le M2 *Juriste d'affaires* et une réunion annuelle en M2 *Droit européen des affaires*, sans les étudiants semble-t-il). Il n'existe un délégué de promotion chargé de faciliter le contact avec les enseignants que dans un seul M2 (*Fiscalité internationale*). Cela paraît dans l'ensemble peu structuré et insuffisant.

Les intervenants extérieurs sont, semble-t-il, de haut niveau compte tenu des nombreux partenariats noués avec des cabinets d'avocats réputés, des entreprises et des banques. Le volume horaire assuré par des professionnels est important (25 à 75 % du volume de la formation selon les M2). L'insuffisance de précisions sur le métier de ces professionnels (« salarié », « profession libérale », « fonctionnaire ») ne permet pas d'apprécier l'étroitesse des liens entre le diplôme et les enseignements assurés.

Des conseils de perfectionnement sont en cours de mise en place en M1. Dans certains M2 existent un conseil pédagogique (*Droit fiscal*) ou un comité de pilotage (*Droit des affaires et fiscalité*) ou encore un comité de perfectionnement (*Économie et Droit ; Fiscalité internationale*) plutôt axés sur le bilan et moins sur les perspectives.

Le supplément au diplôme est complet et de nature à fournir une information correcte.

L'évaluation des enseignements se fait en M1 via un questionnaire en ligne, anonyme, qui permet aux étudiants de formuler leur appréciation et des suggestions. Les résultats sont analysés puis restitués en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Le M2 *Droit des affaires et fiscalité* prévoit une évaluation annuelle anonyme de certains modules organisée par la direction du M2.

L'évaluation des étudiants de M1 se fait de manière classique par le biais d'épreuves écrites pour les unités d'enseignement fondamentales (UEF), orales pour les unités d'enseignement complémentaires (UEC), en contrôle continu pour les travaux dirigés (TD). En M2, ils se répartissent entre écrits, oraux, contrôle continu, rapport de stage et/ou mémoire de recherche. Le dossier ne fournit pas d'information précise sur les jurys d'examen. On peut toutefois regretter que ni la semestrialisation, ni la répartition des ECTS (*European Credit Transfer System*) n'ait été effectuée.

Quant à l'aide à la réussite, on note en M1 l'existence d'ateliers de professionnalisation et de mises en situation concernant différentes thématiques : surmonter une situation de stress, gérer les situations de crise, art oratoire, découverte de métiers, préparation aux épreuves de culture générale des concours administratifs. Le M2 *Droit des affaires et fiscalité* a, quant à lui, mis en place un parrainage de chaque étudiant par un ancien étudiant (promotion précédente). Le M2 *Juriste d'affaires* fait état d'une possible réorientation lors des premières années du *Magistère*.

Résultats constatés

Les effectifs sont importants et globalement stables (autour de 400 étudiants pour le M1 *Droit des affaires*). Les M2 exercent une forte attractivité (qui se révèle à travers le nombre toujours très important de candidatures reçues en M2, globalement stable). On remarque que 25 % seulement des inscrits en M1 sont admis dans une spécialité de M2, 16 % dans une spécialité de la même mention. Les promotions varient selon les M2 entre 15 et plus de 50 étudiants. Le taux de réussite en M2 est compris entre 78 et 100 %.

En ce qui concerne le suivi des diplômés, la seule enquête menée sur l'insertion professionnelle des diplômés de M2 est celle demandée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui interroge les étudiants diplômés à l'issue d'un temps d'observation allant de 18 à 30 mois à la date de validation du diplôme.

L'insertion professionnelle des diplômés est, au regard de l'unique enquête menée, relativement faible (moins de 30 % en moyenne, allant de 5 à 50 %). Toutefois, on note que le taux de réponse est lui-même faible et que près de 100 % des répondants ont un emploi. Il y a très peu de poursuite d'études en doctorat selon l'enquête demandée par le ministère (quatre par an).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Équipe pédagogique dont la haute qualité scientifique est largement reconnue.
- Richesse de l'offre de formation (diversité et qualité).
- Réseau professionnel vaste et actif.
- Partenariats académiques nombreux et de qualité.
- Ouverture internationale importante.
- Forte attractivité.

Principaux points faibles :

- Suivi des diplômés nettement insuffisant.
- Pilotage global de la mention inexistant.
- Absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mention de master *Droit des affaires* répond à l'objectif d'excellence poursuivi par l'Université Paris II Panthéon-Assas en raison de la variété des cours proposés et des forts partenariats établis avec le monde professionnel. Si l'éventail des parcours est très large, il reste néanmoins classique.

Les perspectives d'évolution annoncées en M2 (changement de dénomination d'une spécialité de M2, renforcement des langues, mise en place de quelques nouveaux enseignements, développement des relations avec les anciens) sont pour la plupart très factuelles et raisonnables et devraient pouvoir être réalisées sans difficulté majeure.

Pour le M1, le projet est plus ambitieux (adapter le cours magistral, rendre les étudiants acteurs de leur cours). Son succès tient à de nombreux facteurs et notamment aux moyens dont pourra disposer la formation. Une utilisation bien conduite des nouvelles technologies pourrait permettre, à moindre coût, d'aller dans cette direction.

Les projets de mise en place des conseils de perfectionnement doivent être concrétisés tout comme devraient être impérativement améliorés les dispositifs de suivi des diplômés. Dans cette perspective, les liens avec les anciens étudiants pourraient être encore plus valorisés.

Le pilotage doit également être repensé et consolidé, spécialement au niveau de la mention, afin de tenir compte de la structuration des masters qui consiste à les concevoir d'un seul tenant sur quatre semestres.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master Droit des affaires internationales de l'Université Paris II Panthéon-Assas comprend une première année (M1) Droit des affaires internationales et la spécialité de seconde année (M2) à finalité indifférenciée Droit des affaires internationales. Il a été créé à la rentrée 2010 par un accord de coopération entre l'Université Paris II Panthéon-Assas, l'Université d'économie et de droit de Hô-Chi-Minh-Ville au Vietnam (*Đại học Kinh tế Thành phố Hồ Chí Minh*), l'Université royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh au Cambodge (*សាកលវិទ្យាល័យភូមិន្ទនីតិសាស្ត្រនិងវិទ្យាសាស្ត្រសេដ្ឋកិច្ច*) et la Fondation pour le droit continental. Il vise à former au Vietnam des spécialistes du droit des affaires capables de maîtriser les problématiques liées au développement de nouveaux domaines du droit, spécialement en Asie du Sud-Est. Il accueille, à Hô-Chi-Minh-Ville et à Phnom Penh, en formation initiale, des étudiants français ou asiatiques ainsi que des professionnels asiatiques francophones.

Les enseignements ont lieu à la faculté d'Économie et de droit de l'Université nationale du Vietnam à Hô-Chi-Minh-Ville.

ANALYSE

Finalité

La formation expose clairement les connaissances et compétences attendues et visées. Les secteurs d'activité et métiers accessibles aux titulaires du master sont variés et bien identifiés. Le suivi du parcours *recherche* de la spécialité de M2 permet de s'inscrire en doctorat auprès de l'école doctorale à Hanoï au Vietnam. Les enseignements proposés, assurés par des enseignants français et vietnamiens, sont en parfaite cohérence avec les objectifs du diplôme et notamment avec la nécessité de former des professionnels qui maîtrisent les nouveaux domaines du droit qui se développent en Asie du Sud-Est. Ces matières plus spécifiques sont appréhendées en M2, à l'issue d'un M1 plus généraliste. L'ensemble du cursus est organisé pour permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des métiers visés.

Positionnement dans l'environnement

Le master joue un rôle central dans la promotion du droit continental en Asie du Sud-Est. Il est ainsi accessible aux étudiants des filières francophones de droit existantes en Asie du Sud-Est, à Hô-Chi-Minh-Ville, Cần Thơ, Hanoi (Vietnam) et Phnom Penh (Cambodge).

La formation est adossée au Laboratoire de droit civil (équipe d'accueil - EA 3384) et à l'Institut de recherche de droit des affaires - IRDA (EA 3047) de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Les étudiants du parcours *recherche* de M2 sont en outre rattachés aux laboratoires de recherche de la faculté d'Économie et de droit de l'Université nationale du Vietnam à Hô-Chi-Minh-Ville.

Les relations avec le monde professionnel se manifestent à travers les liens étroits et privilégiés qui existent avec le Barreau ainsi que la Chambre de commerce de Hô-Chi-Minh-Ville.

Le master collabore par ailleurs avec le pôle universitaire francophone de Hô-Chi-Minh-Ville ainsi qu'avec la faculté d'Économie et de droit de l'Université nationale du Vietnam à Hô-Chi-Minh-Ville et l'Université royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh et avec l'École supérieure du commerce extérieur (ESCE) de Hanoi.

Au sein de l'offre de formation globale de l'établissement, on peut néanmoins relever un manque de lisibilité puisqu'une spécialité des mentions de masters *Droit international* et *Droit des affaires* porte le même intitulé.

Organisation pédagogique

Le master propose une spécialisation progressive des étudiants. Les enseignements sont tous organisés en présentiel. En M1 comme en M2, les enseignements sont assurés sous forme de cours (20 heures) et de séminaires (15 heures).

L'accès par validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) est possible dans le cadre de la procédure mise en place par le Centre de formation permanente de l'établissement. Il n'existe, en revanche, aucune possibilité d'accès en formation continue.

La professionnalisation prend la forme, pour les étudiants du parcours *professionnel*, d'un stage de huit semaines au sein de cabinets d'avocats, d'études de notaires, d'entreprises, d'organisations internationales et de la Chambre de commerce et d'industrie.

La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est bien renseignée et claire.

Le lien avec la recherche se manifeste, pour les étudiants du parcours *recherche*, par le rattachement à deux laboratoires parisiens et deux laboratoires vietnamiens. On ne dispose pas d'informations sur les modalités concrètes de mise en œuvre de ces rattachements.

L'accès numérique distant aux ressources documentaires et pédagogiques existe via l'environnement numérique de travail, le site web de l'Université, et le Campus numérique Agor@ssas. Les étudiants ont ainsi accès aux bases de données (juridiques, économiques, information-communication, catalogue A à Z des revues en ligne), aux livres numériques, aux catalogues, aux espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne ainsi qu'à des cours, des questionnaires à choix multiples et des exercices d'entraînement, à des MOOC (*Massive Open Online Course*) et des modules spécifiques adaptés aux cursus et aux profils des étudiants.

La formation est accessible aux étudiants français et vietnamiens francophones. Les enseignements sont dispensés en français. Sont assurés des cours de langue française pour les étudiants vietnamiens ou de langue vietnamienne pour les étudiants français.

Pilotage

L'équipe pédagogique du master, de grande qualité scientifique, se compose exclusivement de six professeurs français de l'Université Paris II Panthéon-Assas et de trois professeurs vietnamiens et cambodgiens. Au vu du dossier, elle ne comprend pas de professionnels, ce qui peut sembler regrettable. Les responsables du diplôme, enseignants-chercheurs de l'établissement, en assurent la coordination et ils gèrent son organisation avec les équipes sur place en Asie, conformément à la convention de partenariat. Il n'y a aucune intervention de professionnels. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Cependant, les directeurs du master indiquent être informés et tenir compte des observations faites par les étudiants lors de l'évaluation qui est effectuée conformément à la Charte d'évaluation instituée en 2012 et révisée en 2016. Sont ainsi évalués les travaux dirigés

(TD) en M1 et les enseignements de spécialité en M2. L'évaluation est faite via un questionnaire mis en ligne sur une plateforme dédiée. L'anonymat est garanti. Les résultats collectés font l'objet d'une analyse à l'aide du logiciel SPHINX et sont restitués chaque année (décembre) en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

L'évaluation des étudiants en M1 se fait sous forme d'épreuves écrites pour les unités d'enseignement fondamental (UEF), d'épreuves orales ou écrites pour les unités d'enseignement complémentaire (UEC), et de contrôle continu pour les TD. Pour les étudiants en M2, l'évaluation se fait sous forme d'épreuves écrites (de trois ou quatre heures), d'épreuves orales, d'un rapport de stage pour le parcours *professionnel* ou d'un mémoire de recherche pour le parcours *recherche*. On peut néanmoins regretter l'absence de semestralisation et de répartition des ECTS (*European Credit Transfer System*).

On ignore s'il existe une ou deux sessions d'examen. Aucune information n'est donnée sur un dispositif de passerelles ou d'aide à la réussite.

Résultats constatés

Les effectifs sont globalement stables, autour d'une quarantaine d'étudiants.

Le nombre d'inscrits en M1 *Droit des affaires internationales* admis dans la spécialité de M2 de la même mention varie entre 41 et 62 %.

Le taux de réussite en M2 oscille entre 96 et 100 %, hormis en 2013-2014 où il n'a été que de 56 %. Le taux de réussite en M1 n'est pas précisé dans le dossier.

Le suivi des diplômés est insuffisant, leur insertion professionnelle est méconnue.

On note un total de trois inscrits en doctorat depuis 2012.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Équipe pédagogique dont la grande qualité scientifique est largement reconnue.
- Promotion du droit continental en Asie du Sud-Est.
- Liens avec les acteurs locaux de l'enseignement supérieur.
- Bon pilotage de la formation.

Principaux points faibles :

- Suivi des diplômés insuffisant.
- Absence d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2.
- Défaut de lisibilité de l'intitulé de la mention (au regard de l'existence d'une spécialité du même nom dans une autre mention).
- Absence de professionnels dans l'équipe pédagogique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit des affaires internationales* répond bien à l'objectif d'excellence poursuivi par l'Université Paris II Panthéon-Assas et s'inscrit également dans l'objectif de promotion du droit continental en Asie du Sud-Est. Cette promotion pourrait probablement passer par une association plus large de professionnels au diplôme, qu'il s'agisse d'interventions si la barrière de la langue n'y fait pas obstacle, ou, plus modestement, d'une participation à un conseil de perfectionnement.

Il conviendrait également d'améliorer la lisibilité de la formation dans la mesure où il existe un parcours de M2 *Droit international des affaires* distinct, mais inclus dans le master *Droit international* et le master *Droit des affaires*.

Par ailleurs, le souhait de procéder à un meilleur suivi des diplômés est louable ; mais il aurait été pertinent d'esquisser les moyens à mettre en œuvre pour ce faire.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT EUROPÉEN

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit européen* de l'Université Paris II Panthéon-Assas est composé d'une première année (M1) *Droit européen* et de deux spécialités de seconde année (M2) : M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne* et M2 *Droit européen des affaires*. Ces formations sont assurées à l'Université Paris II Panthéon-Assas. La spécialisation est progressive sur les deux années. Le M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne* est à finalité indifférenciée et permet donc aux étudiants de choisir un module recherche ou un module professionnel. Le M2 *Droit européen des affaires* a une finalité professionnelle. Le diplôme est ouvert à la formation continue pour les M2 à vocation professionnelle.

ANALYSE

| |
|---|
| Finalité |
| <p>La formation expose clairement les connaissances attendues et permet de les acquérir durant les deux années. Le M1 repose sur des connaissances généralistes pour être plus spécialisées en M2. Les compétences professionnelles et personnelles correspondent bien à la formation. Le M2 <i>Droit et contentieux de l'Union européenne</i> bénéficie d'un module recherche et permet donc une poursuite d'études en doctorat. Les autres formations permettent aux étudiants d'occuper des emplois et fonctions de haut niveau dans la vie des affaires et le secteur public, en accord avec les objectifs de la formation. Les enseignements sont donc cohérents par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels. On regrette toutefois que le manque d'informations précises et actualisées sur le suivi des étudiants et leur insertion professionnelle ne permette pas de s'assurer que les métiers exercés correspondent aux objectifs prédéfinis de la formation.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>Le master <i>Droit européen</i> s'inscrit parfaitement dans l'offre de formation de l'Université Paris II Panthéon-Assas et réunit, avec cohérence, des équipes pédagogiques et professionnelles de diverses spécialités.</p> <p>Le master <i>Droit européen</i> est rattaché au Centre de droit européen (CDE, équipe d'accueil - EA 164) qui organise des cycles de conférences et des colloques qui profitent aux étudiants. Il est aussi adossé à l'Institut de droit comparé de Paris où est centralisé l'ensemble des ressources en droit européen. Seul le M2 <i>Droit et contentieux de l'Union européenne</i> forme à la recherche. Le nombre d'étudiants qui se destinent au doctorat</p> |

est constant chaque année.

Le master *Droit européen* bénéficie des nombreux partenariats existants de l'Université Paris II Panthéon-Assas, notamment avec l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC Business School) ou de nombreux cabinets d'avocats. Des ateliers de professionnalisation sont organisés en première année de master mais demeurent facultatifs.

Les enseignements de M2 bénéficient de l'intervention de praticiens, d'experts tels que des membres de la Commission et de la Cour de justice, de fonctionnaires, *etc.*

Le M2 *Droit européen des affaires* bénéficie d'un partenariat international avec l'Université Louis-et-Maximilien de Munich (*Ludwig-Maximilians-Universität München* - LMU) avec une option *Juriste franco-allemand*. Une année de formation complémentaire est organisée en Allemagne. Les étudiants bénéficient alors d'un double diplôme, le M2 et un Master of Laws (LLM). Des professeurs invités d'universités étrangères interviennent dans les M2.

Organisation pédagogique

Une forte mutualisation des enseignements en M1 permet de garantir aux étudiants de suivre des enseignements fondamentaux et des enseignements plus spécifiques en option. On relèvera le grand nombre de cours optionnels conférant un volume horaire global très élevé pour la première année (1153 heures offertes). Le second semestre du M1 n'est pas véritablement construit comme une amorce de spécialisation vers les parcours de deuxième année.

En M2, les enseignements sont très spécialisés et les deux spécialités se complètent avec cohérence. Le M2 *Droit européen des affaires* propose un lot de cours obligatoires et un choix de matières complémentaires. Certains enseignements sont qualifiés d'« enseignements méthodologiques » mais cette étiquette n'est pas très claire. En M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne*, un tronc commun de matières est assorti de deux modules au choix selon le type de parcours (recherche ou professionnel).

Les enseignements se font en présentiel. Les différents M2 sont ouverts à la formation initiale mais également à la formation continue selon les spécialités et la justification du parcours du candidat.

La place de la professionnalisation est importante. De nombreuses opportunités sont proposées aux étudiants tant en M1 qu'en M2 : concours d'éloquence, ateliers de professionnalisation. Le stage en M1 ne présente qu'un caractère optionnel.

En M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne* professionnalisant, un stage de deux mois minimum est obligatoire et sanctionné par un rapport de stage. En M2 *Droit européen des affaires*, un stage de quatre à six mois est obligatoire au second semestre sanctionné par un rapport de stage. Une harmonisation de la durée des stages dans les deux parcours serait plus cohérente étant entendu que la différence actuelle ne semble justifiée par aucune considération spécifique.

Les étudiants trouvent le soutien de la mission Orientation-Emploi et de l'association des anciens étudiants. Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont claires et complètes.

La formation est rattachée au Centre de droit européen (CDE, EA 164) et adossée à l'Institut de droit comparé qui fait partie du Collège européen de Paris. La place de la recherche est assurée par l'intervention de nombreux enseignants-chercheurs locaux, extérieurs ou étrangers. Une formation à la recherche est mise en place dans le parcours recherche du M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne*.

L'accès numérique distant est mis en place grâce notamment aux ressources documentaires et pédagogiques, au site web de l'Université, à l'environnement numérique de travail (ENT) et au campus numérique. Cet accès reste trop classique.

L'ouverture à l'international est bonne, avec l'anglais obligatoire tant en M1 qu'en M2. Le master est ouvert aux étudiants étrangers. Mais des enseignements facultatifs de langues sont offerts en M1. Sont proposées également des bourses de mobilité aux étudiants qui se portent candidats leur permettant des séjours d'études dans de nombreuses universités étrangères. Surtout, il faut relever une option *Juriste franco-allemand* pour le M2 *Droit européen des affaires* permettant l'obtention d'un double diplôme.

Pilotage

L'équipe pédagogique est très solide et équilibrée. Elle est composée d'enseignants-chercheurs mais également de professionnels spécialisés et de professeurs invités d'universités étrangères en M2.

L'installation du comité de perfectionnement est en cours. Hormis sa composition, aucune autre information n'est fournie sur le rôle qui lui sera alloué. L'organisation d'échanges et de suivis par l'équipe pédagogique semble ne concerner que la seule spécialité *Droit européen des affaires*.

Le pilotage des différents M2 est renseigné mais aucune information n'est fournie ni sur la direction du M1 ni sur celle de la mention dans son ensemble. On s'interroge alors sur les modalités de gestion des deux années du master ainsi que sur la coordination des deux spécialités de M2.

Une évaluation des travaux dirigés (TD) en M1 et de la spécialité en M2 se fait au moyen d'un questionnaire mis en ligne sur une plateforme dédiée au niveau de l'Université. L'anonymat des étudiants est garanti. Les questions sont nombreuses avec un taux de retour global de 46,70 %. L'impact de ce questionnaire sur la formation n'est toutefois pas précisé.

L'autoévaluation réalisée propose des ajustements de la maquette. Leur raison d'être n'a pas été précisée.

S'agissant des modalités d'examens, deux sessions sont organisées en M1, selon des modalités classiques avec contrôle continu et épreuves terminales. La première session a lieu en janvier/juin pour les deux semestres, la seconde en septembre. Les matières fondamentales sont notées avec un double coefficient par rapport aux matières optionnelles complémentaires. Les règles de délivrance des ECTS (*European Credit Transfer System*) sont claires en M1. En revanche, la délivrance des ECTS n'est pas détaillée pour les M2. Les examens de M2 se décomposent en un mémoire et/ou un rapport de stage qui s'ajoutent aux écrits et aux oraux organisés sur une session. Aucune information n'est donnée concernant les jurys d'examen et les modalités de suivi des compétences que doit acquérir l'étudiant.

La première année du master est accessible à tous les étudiants de l'établissement ayant validé leur licence de droit. Les autres étudiants doivent se soumettre à la procédure de transfert-équivalences. Des aménagements pédagogiques et techniques sont offerts aux étudiants qui en font la demande auprès du Relai Handicap Santé. Le diplôme est proposé en formation initiale mais également accessible par VAE (validation des acquis de l'expérience) ou par VAPP (validation des acquis professionnels et personnels). L'entrée en M2 s'opère par une sélection.

Résultats constatés

Entre 2012 et 2017, le nombre d'étudiants en M1 oscille entre 41 et 65 étudiants. Sur la même période, entre 20 et 38 étudiants ont été acceptés dans la spécialité *Droit et contentieux de l'Union européenne* et entre 28 et 31 étudiants ont été acceptés dans la spécialité *Droit européen des affaires*. Il faut noter une tendance à la baisse significative des effectifs sur l'année 2016-2017 (un tiers des effectifs pour le M1 et le M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne*). Le diplôme reste cependant très attractif car il y a entre six et 10 fois plus de candidatures que de places disponibles.

Les taux de réussite sont satisfaisants en M2 (entre 85 et 100 %) mais ne sont pas connus en M1. On observe également qu'un très faible nombre d'étudiants du M1 parvient à s'inscrire en deuxième année de cette même mention de master. Le phénomène s'est aggravé depuis 2014 et seulement 3 % des étudiants du M1 mention *Droit européen* ont été admis en M2 de la même mention pour l'année 2015-2016.

Une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de M2 est menée tous les ans à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est effectuée après un temps d'observation allant de 18 à 30 mois à la date de validation du diplôme. Elle se révèle insuffisante pour apprécier le suivi des diplômés et leur insertion professionnelle.

De 2012 à 2015, entre deux et trois étudiants diplômés du M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne* poursuivent des études doctorales.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation de haut niveau soutenue par une équipe pédagogique de grande qualité scientifique.
- Excellent positionnement national et international.
- Cohérence des deux parcours de M2.
- Forte attractivité.

Principaux points faibles :

- Insuffisance du suivi des diplômés et de leur insertion professionnelle.
- Absence de pilotage global de la mention.
- Absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit européen* est une formation de qualité. Toutefois, la différence des parcours en M2 justifierait néanmoins que la spécialisation soit progressivement amorcée et mise en place dès le second semestre du M1. De manière générale, une trop grande rupture apparaît entre les deux années de master (notamment en raison du faible nombre d'étudiants qui suivent les deux années du master). Ladite rupture est également accentuée par l'absence de pilotage pédagogique de la mention et du M1. Par ailleurs, il serait intéressant d'envisager des partenariats plus forts avec les institutions de l'Union européenne et de mettre en place des mesures concrètes de professionnalisation dès le M1 (stages, mémoires à visée professionnelle). L'installation de dispositifs de suivi des diplômés est vivement souhaitable. Enfin, les maquettes des deux M2 doivent être construites sur la base d'une semestrialisation et comporter des unités d'enseignement, dotées chacune d'ECTS propres.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT INTERNATIONAL

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit international* de l'Université Paris II Panthéon-Assas est une formation sur deux ans, reposant sur une première année (M1) généraliste de *Droit international* et six spécialités de seconde année (M2), dont trois à finalité professionnelle (*Administration internationale, Droit des affaires internationales, Droit international économique*), deux à finalité recherche (*Droit international privé et du commerce international, Droit international public*) et une à finalité indifférenciée (*Droits de l'homme et droit humanitaire*). Les enseignements se déroulent sur le site principal de l'Université. La mention est ouverte à la formation continue dans certaines spécialités.

ANALYSE

| Finalité |
|---|
| La formation repose sur une articulation très claire entre les deux années. Les connaissances attendues sont parfaitement exposées et répondent bien à l'objectif de la formation : après l'acquisition de compétences généralistes en M1, l'étudiant acquiert des compétences spécialisées en M2 en rapport avec les débouchés professionnels visés. Le contenu des formations répond aux objectifs en termes professionnels, lesquels correspondent à des emplois de haut niveau dans divers secteurs juridiques liés au droit international. Les étudiants peuvent également poursuivre en doctorat en choisissant l'un des deux parcours recherche. |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>Le master <i>Droit international</i> est une formation juridique indispensable dans une université aujourd'hui, et s'inscrit parfaitement dans le champ de formation et dans l'environnement local et national : le M1 généraliste ouvre vers des M2 spécialisés soit classiques soit plus innovants.</p> <p>Des partenariats existent avec l'Université Paris-Sorbonne et avec des universités étrangères en vue de permettre des doubles diplômes.</p> <p>L'articulation avec la recherche est excellente, grâce à l'adossement à des centres de recherche de renom de l'Université Paris II Panthéon-Assas (Centre de recherche de droit international privé et du commerce international – Institut des hautes études internationales). La participation des étudiants aux activités de recherche des laboratoires dès le M2 est encouragée par des conférences, des rencontres doctorales ou la</p> |

rédaction de chroniques de jurisprudences publiées.

Le master présente une excellente intégration dans l'environnement socio-économique et ce dès le M1 et plus fortement encore en M2. Les partenariats avec des acteurs professionnels (grands cabinets d'avocats, entreprises, institutions internationales, etc.) sont nombreux en M2, par des parrainages de formation, des enseignements assurés par des professionnels, des stages obligatoires. Etant donné le faible nombre de diplômés ayant opté pour la poursuite d'études doctorales, ces liens avec les milieux professionnels pourraient utilement être proposés aux étudiants issus des deux parcours recherche.

Par son objet même, le master *Droit international* comporte une forte coopération internationale, spécialement en M2 : des intervenants étrangers (universitaires étrangers, avocats, fonctionnaires internationaux) qui assurent des enseignements ; la mobilité des étudiants fortement encouragée ; la possibilité et le soutien aux stages effectués à l'étranger ; la participation à des concours internationaux de plaidoiries ou d'arbitrage.

Organisation pédagogique

Le master *Droit international* repose sur une réelle progression de la spécialisation. Le M1 présente une offre de formation généraliste très équilibrée en droit international (privé, public, affaires internationales) notamment à travers le socle des matières fondamentales assorties de travaux dirigés, et d'un large choix de matières plus spécifiques sans travaux dirigés qui permet à l'étudiant de privilégier un axe particulier. Il peut alors se spécialiser dans l'une des six spécialités de M2, ayant chacune une orientation bien distincte et parfaitement lisible.

Les modalités d'enseignement sont classiques, tout comme les dispositifs d'accueil des étudiants en situation particulière. Le diplôme est proposé en formation initiale, avec possibilité de formation continue ou par la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) et par la validation des acquis de l'expérience (VAE) en M1, sans que les modalités d'accès ne soient précisément décrites.

La professionnalisation est fortement présente dans l'ensemble des parcours professionnels, par des stages (facultatifs ou obligatoires), des dispositifs de préparation au recrutement, l'accès à la formation d'étudiants entrepreneurs, ou encore des expériences pratiques (Maison du droit, atelier de professionnalisation ou concours de plaidoiries), et en M2 par des enseignements assurés par des professionnels. On regrettera que les stages ne soient pas obligatoires en M1 ou dans tous les M2.

Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) exposent de façon claire et complète la teneur de la formation autant que les compétences acquises et les débouchés envisageables.

L'adossement à la recherche est réel dans les M2 qui lui sont dédiés. Il s'exprime, de façon générale, par l'intervention des enseignants-chercheurs en cours et séminaires, et surtout au stade du M2 soit par l'association des étudiants à certaines activités des centres de recherche, soit par la rédaction de mémoires dans les M2 à finalité recherche. On peut regretter qu'une initiation à la recherche ne soit pas proposée, même de façon facultative dès le M1, et que la rédaction d'un mémoire ne soit pas envisageable dans le cadre des masters dits professionnels, étant entendu au demeurant que les statistiques montrent que les étudiants de certains de ces masters ont entrepris des études doctorales.

La place du numérique dans la formation est très classique et limitée (plateforme numérique, accès distant aux ressources numériques). Les pratiques pédagogiques innovantes mériteraient d'être développées davantage.

La place de l'international est particulièrement forte dans l'ensemble de la formation : des enseignements d'anglais de spécialité sont obligatoires en M1 débouchant sur une certification ; une seconde langue est proposée. Dans certains M2, une partie des enseignements est en anglais (sans pourcentage précis indiqué). La formation bénéficie des nombreux partenariats de l'Université avec des établissements étrangers (156 dans 53 pays), permettant une mobilité entrante comme sortante, ce qui offre des possibilités de double diplomation (environ 15) et de cursus intégrés. On peut regretter que les enseignements de langue ne soient pas obligatoires dans tous les M2 et qu'ils ne donnent parfois droit qu'à des bonifications.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée, associant une majorité d'enseignants-chercheurs reconnus issus des laboratoires de rattachement, avec, en M2 des intervenants extérieurs (professionnels, professeurs invités étrangers), tous de haut niveau d'excellence. Les volumes horaires précis assurés par les professionnels n'apparaissent pas toujours clairement. Le pilotage des différentes spécialités du M2 est assuré par un ou deux responsables selon la formation, enseignants-chercheurs de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Les modalités des codirections ne sont pas précisées. Le M1 n'est doté d'aucune direction pédagogique et aucune

information n'est fournie dans le dossier sur le pilotage de la mention dans sa globalité. Les spécialités du M2 sont donc pilotées de manière autonome sans coordination d'ensemble et les deux années de master ne paraissent pas être pédagogiquement coordonnées.

Pour le M1, un conseil de perfectionnement a été mis en place pendant l'année universitaire 2017-2018, composé pour moitié d'enseignants-chercheurs, pour l'autre moitié, d'étudiants, de professionnels et de personnels administratifs à parts égales. Outre les informations relatives à sa composition, aucune précision n'est fournie sur le rôle qui est attribué à ce comité. Un conseil d'orientation réunissant l'ensemble de l'équipe pédagogique existe en M2 *Droits de l'homme et droit humanitaire*, se réunissant deux fois l'an. Aucun comité d'évaluation n'est annoncé pour les autres M2.

Dans les deux années de master, des procédures d'évaluation des enseignements existent mais restent limitées (questionnaires anonymes). Les résultats sont transmis au responsable de formation, sans que l'on connaisse leur impact réel sur les évolutions de la formation. L'ensemble de ces dispositifs d'évaluation devrait être renforcé.

Les modalités de contrôle de connaissances sont classiques. Elles reposent sur un contrôle continu et des examens terminaux, qui associent épreuves écrites et épreuves orales, avec des exercices de natures diverses, ainsi qu'une soutenance obligatoire de mémoire ou de rapport de stage en M2. La répartition des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) est équilibrée en M1, mais n'est pas détaillée selon les enseignements en M2, ce qui est regrettable. Au demeurant, les maquettes des M2 ne font apparaître aucune semestrialisation. Deux sessions d'examen sont prévues en M1 et une seule en M2. La constitution et les modalités de fonctionnement des jurys d'examen ne sont pas précisées. L'annexe descriptive du diplôme informe sur le cursus suivi, davantage que sur les compétences acquises par l'étudiant.

Les modalités de recrutement sont classiques, avec sélection actuellement à l'entrée du M2 et accès au M1 à tout titulaire d'une licence *Droit*. Des dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants existent notamment en M1, par le biais de cours de soutien en langue par exemple. Un accompagnement, parfois innovant, des étudiants est également prévu dans le cadre des dispositifs de préprofessionnalisation.

Résultats constatés

Les effectifs de M1 sont très bons et constants (153 étudiants depuis deux ans), de même que ceux des divers M2, puisque les capacités d'accueil sont facilement atteintes en raison du nombre très élevé de candidatures (entre quatre et 20 fois le nombre de places disponibles). Eu égard à cette attractivité, une augmentation de certaines capacités d'accueil au-delà de 15 serait peut-être opportune étant donné en outre que peu d'étudiants du M1 intègrent un M2 de la même mention (13 % seulement). Des réseaux d'anciens existent dans divers M2, mais leur apport en termes d'insertion des étudiants n'est pas précisé.

Les taux de réussite sont excellents.

Les données relatives à l'insertion professionnelle résultent d'une enquête nationale, et ne donnent que peu d'éléments quant à l'insertion des étudiants après les divers M2 de la formation compte tenu notamment du faible taux de réponses (entre un et 11 étudiants selon les M2). Les dispositifs quant au suivi des diplômés ne sont pas explicités, voire ne sont pas présents dans certaines formations.

Un renforcement du suivi des diplômés et des dispositifs d'évaluation de l'insertion professionnelle des étudiants serait appréciable.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation de haut niveau soutenue par une équipe pédagogique de grande qualité scientifique.
- Bonne articulation pédagogique entre le droit public et le droit privé au sein du M1.
- Très forte ouverture à l'international.
- Importants dispositifs de professionnalisation en M2 professionnels ou indifférenciés.
- Forte attractivité.

Principaux points faibles :

- Faibles dispositifs d'évaluation de la formation et de suivi des diplômés.
- Absence de pilotage global de la mention.
- Absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit international* de l'Université Paris II Panthéon-Assas est une formation bien établie et de haut niveau d'excellence, reposant sur une progression cohérente et permettant l'acquisition de compétences spécialisées dans les divers domaines du droit international en M2. Les excellents taux de réussite en M2 le confirment.

D'un point de vue plus formel, des améliorations ponctuelles sont à envisager. Les maquettes de M2 doivent être articulées sous forme de semestrialisation et d'unités d'enseignements dotées chacune d'ECTS. Un pilotage pédagogique pour la mention dans sa globalité serait opportun et garantirait une véritable cohérence entre les deux années de master ainsi qu'une meilleure coordination des différents parcours en M2. Enfin, les dispositifs d'évaluation des enseignements et de suivi des diplômés pourraient être renforcés aux fins de s'assurer de l'adéquation continue de la formation aux besoins de la vie active.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit notarial* est une formation de deux années ayant pour objectif d'offrir aux étudiants de solides connaissances en droit civil et une spécialisation dans le domaine notarial dans la perspective principale de l'exercice de l'activité de notaire. La première année est ouverte aux titulaires d'une licence alors que l'accès à la seconde année se fait sur dossier et, le cas échéant, sur entretien. Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés en première année (M1) puis sous forme de cours magistraux et « enseignements dirigés » en seconde année (M2). Les étudiants effectuent en outre un stage d'une durée *minimum* d'un mois en deuxième année. Le master est ouvert en formation initiale et en formation continue. Il est accessible par voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). La formation se déroule à l'Université Paris II Panthéon-Assas sur différents sites (site d'Assas, 92 rue d'Assas - 75006 Paris ; site du Panthéon, 12 place du Panthéon - 75005 Paris ; site Desgoffe, 4 rue Blaise Desgoffe - 75006 Paris).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont très clairement exposés et les enseignements dispensés permettent de les atteindre. Les débouchés envisagés relèvent naturellement du secteur notarial et ils sont tout aussi clairement exprimés et en adéquation avec les objectifs de la formation. Le master *Droit notarial* conduit en effet essentiellement à l'exercice de l'activité notariale, mais il peut aussi préparer aux métiers de l'immobilier, du patrimoine, de la banque privée, de l'assurance et de la gestion de patrimoine.

En matière de poursuite d'études à l'issue de la deuxième année de master (M2), le *Diplôme supérieur du notariat* (DSN) est la voie universitaire classique d'accès à la profession de notaire. Il est délivré par l'établissement dans le cadre d'une convention signée avec le Centre de formation professionnelle notariale de Paris. D'autres voies, moins directement liées à la nature de la formation, sont également mises en lumière : examen du Centre régional de formation professionnelle d'avocats en vue de devenir avocat, ou concours de l'École nationale de la magistrature – ENM en vue de devenir magistrat.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit notarial* de l'Université Paris II Panthéon-Assas ressemble à la plupart des masters de ce type au plan national. D'autres formations analogues existent en région parisienne.

La formation a une vocation essentiellement professionnelle mais la recherche n'est pas négligée en raison de la présence de nombreux enseignants-chercheurs. Le master est adossé, spécialement pour la seconde année, au Laboratoire de droit civil (équipe d'accueil 3384) de l'Université.

L'environnement socio-économique est assez riche ; il existe en effet de nombreux partenariats (Chambre des notaires de Paris, Ordre des avocats au barreau de Paris et au barreau de Melun, magistrats, huissiers de justice, juristes des collectivités territoriales pour la première année ; Chambre des notaires de Paris, Centre de formation professionnelle notariale - CFPN et l'Institut notarial de formation - Inafon pour la seconde année). Par ailleurs, d'étroites relations existent avec de grands établissements étrangers, ce qui démontre une bonne coopération au niveau international.

Organisation pédagogique

Le parcours, étalé sur deux années, est très cohérent : la première année de master comporte des enseignements en droit civil et un début de spécialisation en droit notarial avec une forte mutualisation des enseignements avec les autres formations, ce qui permet de diversifier les options proposées. La seconde année de master vise naturellement à approfondir la spécialisation dans le domaine notarial, en initiant les étudiants aux pratiques notariales, en particulier aux méthodes de rédaction d'actes. Le diplôme est ouvert à la formation continue.

La place de la professionnalisation est importante, aussi bien en première année qu'en deuxième année. En M1, les stages font toujours l'objet d'une convention signée entre l'entreprise, l'étudiant, un enseignant et l'Université. Lorsque le stage est obligatoire, il est soumis à validation. Lorsqu'il est optionnel, il est évalué à l'aide d'une fiche complétée par chaque partie. Une « unité d'expérience professionnelle » est proposée aussi à titre facultatif au second semestre sous la forme d'un stage en entreprise de quatre mois à temps plein et comportant nécessairement une mission en lien avec la discipline d'origine de l'étudiant. Par ailleurs, d'autres initiatives sont mises en place afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, comme par exemple des ateliers « CV - lettre de motivation - entretiens de recrutement » organisés à l'attention d'étudiants volontaires. En M2, un stage d'une durée *minimum* d'un mois est effectué dans des études de notaire. Les étudiants ont aussi la possibilité de rencontrer des représentants de cabinets d'avocats français et internationaux, des professionnels d'entreprises et les institutionnels, via des rendez-vous personnalisés ouvrant à des offres de stage, d'alternance, d'emploi et de volontariat international en entreprise. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est satisfaisante.

La place de la recherche n'est pas négligeable en dépit du caractère essentiellement professionnalisant de la formation. Cette dernière est en effet adossée au Laboratoire de droit civil (équipe d'accueil 3384) de l'Université Paris II Panthéon-Assas accueillant les enseignants et chercheurs de l'établissement spécialisés en droit civil et les doctorants.

La place du numérique est classique. Elle repose sur l'accès aux ressources documentaires et pédagogiques via la bibliothèque universitaire, le site web de l'Université, l'environnement numérique de travail et le campus numérique Agor@ssas. Il faut souligner qu'il existe des espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne ainsi que des cours enregistrés et filmés, questionnaires à choix multiples et exercices d'entraînement, formation en ligne du type MOOC (*Massive Open Online Course*) et modules spécifiques. Des pédagogies innovantes sont également présentes. Dans cette perspective, l'Université propose aux étudiants inscrits en première année de master en droit des dispositifs leur procurant une expérience pratique du droit intégrée dans le cursus (Maison du droit, concours de plaidoirie, ateliers de professionnalisation).

L'ouverture internationale est importante. En M1, l'enseignement de l'anglais de spécialité est obligatoire et l'enseignement d'une seconde langue est proposé. En M2, l'enseignement de langue est proposé à titre facultatif. Par ailleurs, l'Université Paris II Panthéon-Assas a établi de multiples partenariats avec des établissements étrangers, ce qui permet aux étudiants de bénéficier de séjours d'études, de doubles diplômes et de cursus intégrés. Il existe enfin un Pôle langues qui accompagne les étudiants dans leurs projets académiques et professionnels à l'étranger.

Pilotage

L'équipe pédagogique, de grande qualité, est à la fois diversifiée et équilibrée en ce qu'elle comprend aussi bien des universitaires que des professionnels, que ce soit en M1 ou en M2. Les responsabilités pédagogiques ne sont clairement exposées que pour la seconde année et il convient de relever l'absence de pilotage global de la mention.

L'évaluation de la formation est présente ; elle se fait au moyen d'un questionnaire mis en ligne sur une plateforme dédiée, aussi bien en M1 qu'en M2. La mission qualité-évaluation réalise aussi une évaluation spécifique des ateliers facultatifs de professionnalisation interrogeant les étudiants, tant sur les conditions de travail que sur le contenu de leurs formations, démontrant que 80 % des étudiants sont satisfaits de l'offre proposée au sein de ces ateliers. Enfin, on peut regretter l'absence d'un conseil de perfectionnement, qui est cependant en cours de mise en place et qui sera opérationnel à partir de l'année universitaire 2017-2018.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont classiques : en M1, les examens sont organisés sur deux sessions, les enseignements fondamentaux étant sanctionnés par une épreuve écrite en sus de la note de contrôle continu obtenue en travaux dirigés, et les enseignements complémentaires donnent lieu à une épreuve orale. En M2, les modalités de contrôle des connaissances mêlent de manière équilibrée, écrit, oral et exposés en contrôle continu et contrôle terminal. Le fonctionnement des jurys n'est cependant pas précisé si ce n'est qu'il est indiqué que le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné, le jury étant désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions légales. L'étudiant se voit attribuer 60 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) par année. Sur ce point, il convient de regretter l'absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2. Enfin, les dispositifs de mise à niveau sont très faibles.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation est importante, les chiffres disponibles concernant la formation initiale montrant que le diplôme reçoit, pour la seconde année soumise à sélection, près de 10 fois plus de candidatures qu'il n'y a de places disponibles. Les effectifs sont cependant relativement faibles et en constante baisse depuis 2012, que ce soit en M1 (58 étudiants en 2012-2013 contre 22 en 2016-2017) ou en M2 (94 en 2012-2013 contre 62 en 2016-2017). Le total des inscrits pédagogiques en M1 ayant été admis dans un parcours de M2 est également faible et en baisse (15 en 2012-2013 contre sept en 2015-2016). Le taux de réussite est en revanche élevé en M2 (supérieur à 95 % en général).

Le suivi des diplômés est insuffisant, mais cela résulte d'une politique globale, l'Université Paris II Panthéon-Assas ayant décidé de ne pas mener d'enquête supplémentaire d'insertion à l'échelle de l'établissement. En conséquence, seule l'enquête nationale demandée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nous éclaire à ce sujet et ses enseignements sont faibles puisque le nombre de répondants est en général très bas.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Équipe pédagogique dont la haute qualité scientifique est largement reconnue.
- Partenariats diversifiés dans le notariat et au-delà du notariat.
- Qualité des dispositifs de professionnalisation.
- Bonne spécialisation progressive entre master 1 et master 2.
- Très bons taux de réussite en master 2.

Principaux points faibles :

- Insuffisance du suivi des diplômés.
- Absence de pilotage global de la mention.
- Absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées de crédits ECTS en master 2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit notarial* est une formation classique et privilégiée pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'une profession notariale. Elle permet en effet de maîtriser les matières en lien avec le droit notarial tout en offrant une bonne préparation à la pratique. Elle repose sur une équipe pédagogique de grande qualité et sur des partenariats solides et diversifiés avec l'environnement professionnel. La formation gagnerait cependant à développer le suivi des diplômés qui est pour l'heure insuffisant, à instaurer un pilotage global de la mention et à améliorer la maquette de la seconde année en intégrant la semestrialisation et en affectant des crédits ECTS aux unités d'enseignement.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* de l'Université Paris II Panthéon-Assas comprend une première année de master (M1) commune puis 13 spécialités de M2 (*Droit de la communication, Droit immobilier et de la construction, Criminologie, Droit privé général, Histoire du droit, Philosophie du droit et droit politique, Usages sociaux du droit et communication juridique, Assurances, Gestion du patrimoine privé et professionnel, Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle, Droit du marché et du patrimoine artistiques, Propriété industrielle, Droit du multimédia et de l'informatique*) dont six sont également rattachées à la mention *Droit public*.

La formation est dispensée, selon le cas, sur le site d'Assas, sur le site Panthéon, sur le site Sainte-Barbe ou sur le site Desgoffe. Dans le cas du double M1 *Droit-histoire* et du double M1 *Droit-histoire de l'art*, il convient d'ajouter le site de l'Université Paris-Sorbonne qui porte également ces diplômes. Enfin, s'agissant des parcours étrangers intégrés, 18 universités partenaires sont susceptibles d'accueillir les étudiants de ce master dans leur enceinte.

La formation est accessible aux étudiants titulaires d'une licence en droit ou qui bénéficient d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). Outre la formation initiale, la formation continue et/ou l'apprentissage sont proposés dans environ la moitié des spécialités de M2.

ANALYSE

Finalité

Le dossier déposé énonce clairement, pour le M1 et toutes les spécialités de M2, les matières enseignées lors de chacun des deux semestres. Ces matières sont cohérentes au regard de la finalité de la formation.

Les compétences attendues des étudiants sont soigneusement détaillées dans les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), tout comme le sont les objectifs poursuivis. Les débouchés professionnels ou les possibilités de poursuite d'études sont généralement bien exposés et détaillés dans le dossier et les fiches RNCP sont toutes parfaitement renseignées.

L'offre de formation est visiblement en adéquation avec les débouchés visés.

Positionnement dans l'environnement

Dans toutes les formations, les partenariats académiques nationaux sont identifiés (de manière plus ou moins détaillée), de même que ceux noués avec des établissements étrangers (qu'ils soient formalisés ou non). Au plan national, l'Université Paris-Sorbonne (unité de formation et de recherche - UFR Histoire de l'art) collabore avec le M2 *Droit du marché et du patrimoine artistiques* (en M1, il existe une double formation « Histoire de l'art et droit » qui fait suite à une double licence) et l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) avec le M2 *Droit de l'immobilier et de la construction*. Au plan international, la venue de professeurs invités est régulière dans la plupart des M2 (en provenance d'universités telles que l'Université de Nottingham - Angleterre, l'Université de Rome *La Sapienza* - Italie, l'Université de Montréal - Canada, l'Université Keiō - Japon, Université de New York - États-Unis), l'École normale supérieure de l'Est de la Chine, *etc.*) et on citera en outre, à titre d'illustrations complémentaires, le lien privilégié noué par le M2 *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle* avec l'Université Bond en Australie ou celui noué par le M2 *Histoire du droit* avec l'Université de Palerme en Italie.

Les partenariats professionnels sont extrêmement divers et riches. Le portefeuille de cabinets d'avocats avec lesquels des liens sont entretenus est très important (souvent des structures renommées). De même, les entreprises sont des partenaires de premier plan (dans le secteur des assurances, des banques, de la construction, du luxe, de l'audiovisuel, de l'édition, de l'informatique, *etc.*), comme divers organismes professionnels (Ordre des avocats du Barreau de Paris, Fédération française des sociétés d'assurance notamment), autorités de régulation (Conseil des ventes volontaires, par exemple), associations (Chambre des indépendants du patrimoine, Observatoire international des prisons, *etc.*) et institutions publiques (ministère de la Justice, ministère de la Culture, Préfecture de police de Paris, Office de lutte contre le trafic des biens culturels, Archives nationales, *etc.*), qui sont impliqués à des degrés divers (parrainage de promotion, interventions dans les enseignements de spécialité, offres de stage, bien sûr, mais aussi offres de formation en apprentissage, *etc.*).

Le positionnement de la formation par rapport à d'autres formations du même type dispensées à Paris, en Ile-de-France ou en régions n'apparaît pas systématiquement. On doit néanmoins souligner l'originalité du M2 *Criminologie*, du M2 *Droit du marché et du patrimoine artistiques*, du M2 *Droit de l'immobilier et de la construction*.

Les différentes spécialités de M2 bénéficient d'un environnement très favorable à la recherche, puisqu'elles sont adossées à des laboratoires (Laboratoire de sociologie juridique – équipe d'accueil (EA) 3381, Laboratoire de droit civil – EA 3384), centres (Centre d'études constitutionnelles et politiques – EA 162, Centre d'études juridiques et économiques du multimédia – EA 4402, Centre d'études et de recherches sur l'urbanisme, la construction et le logement – rattaché au Laboratoire de droit civil) et instituts (Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois – EA 160, Institut de criminologie et de droit pénal de Paris – EA 161) variés, auxquels il convient d'ajouter des unités mixtes de recherche - UMR (Institut d'histoire du droit – UMR 7184, Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales – UMR 8183) et l'Institut Cujas (structure fédérative - SF 4243), ainsi que des écoles doctorales - ED (École doctorale de droit privé – ED 6, École doctorale d'histoire du droit, de philosophie du droit et de sociologie du droit – ED 8).

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est clairement exposée et les volumes horaires sont bien adaptés. En M1, les matières enseignées sont classiques. En M2 apparaît une grande diversité de parcours, plus ou moins spécialisés, dont il ressort une certaine hétérogénéité qui nuit à la cohérence globale de la mention. La formation initiale est prédominante mais certains M2 sont accessibles en formation continue et/ou en apprentissage (M2 *Assurances*, M2 *Droit du marché et du patrimoine artistiques*, M2 *Droit de la communication*, M2 *Droit de l'immobilier et de la construction*, M2 *Gestion du patrimoine privé et professionnel*), tandis qu'une place est également laissée à la VAE (M2 *Criminologie*, M2 *Droit de la communication*, M2 *Droit de l'immobilier et de la construction*). Lorsque la formation continue est proposée, l'organisation des enseignements est adaptée en conséquence (typiquement : cours organisés en sessions de deux jours). Un régime de scolarité en deux ans est également envisageable (M2 *Assurances*, M2 *Droit de la communication*, M2 *Droit du multimédia et de l'informatique*, M2 *Droit privé général*, M2 *Gestion du patrimoine privé et professionnel*), ce qui rend un certain nombre de formations accessibles à des profils particuliers (par exemple, salariés, chargés de famille). Dans le M2 *Droit de la communication*, le M2 *Droit du multimédia et de l'informatique* ou encore le M2 *Usages sociaux du droit et communication juridique*, les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle à temps plein peuvent dans certaines conditions être dispensés du contrôle continu.

Presque toutes les formations sont exclusivement dispensées en présentiel (cependant, le M2 *Droit de*

l'immobilier et de la construction en formation continue propose un module à distance), mais des aménagements pédagogiques et techniques sont prévus pour les étudiants en situation de handicap.

L'aide à la réussite et la mise en place de dispositifs innovants est assez inégale selon les spécialités. Très riche dans certains M2 (*Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle* : « Master class », « Rendez-vous de 5 heures » - Prix de l'initiative étudiante ; *Droit de l'immobilier et de la construction* : participations fructueuses – 1^{er} prix à des concours tels que « Décrochez la une » ou « Meilleur étudiant juriste immobilier » ; *Droit privé général* : organisation de colloques publiés ; *Histoire du droit* : option d'initiation et de perfectionnement au latin et au grec ancien ainsi que traduction de latin juridique ; *Droit du marché et du patrimoine artistiques* : module spécifique de mise à niveau en histoire de l'art ; *Usages sociaux du droit et communication juridique* : soutien méthodologique pour l'utilisation des outils sociologiques), elle est la plupart du temps satisfaisante (mais parfois quasiment inexistante : M2 *Philosophie du droit et droit politique*).

Le numérique au sein de la formation consiste en général en un accès à un environnement numérique de travail (ENT) permettant une consultation à distance des ressources documentaires et un accès au campus numérique Agor@ssas. Les étudiants peuvent en outre bénéficier d'une offre d'exercices individualisés grâce à des espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne ainsi que des cours, des questionnaires à choix multiples, des exercices d'entraînement, des MOOC (*Massive Open Online Course*) et des modules spécifiques adaptés en fonction du cursus et du profil. Certains M2 vont au-delà (site et/ou page Facebook propre(s) à la formation, dans le M2 *Criminologie*, le M2 *Histoire du droit* ; *Job Fair* numérique dans le M2 *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle* ; possibilité de choisir un enseignement dédié aux technologies de l'information et de la documentation juridiques et aux mutations juridiques liées à la « Legaltech » dans le M2 *Usages sociaux du droit et communication juridique*), mais curieusement pas le M2 *Droit du multimédia et de l'informatique*.

Une place importante est souvent réservée pour les projets et stages, surtout dans les spécialités à finalité professionnelle de M2. Plusieurs dispositifs d'accompagnement sont proposés aux étudiants pour les aider dans leur recherche de stage. Le programme *Job Fair* est une initiative de l'Université Paris II Panthéon-Assas, qui est parfois complétée par des dispositifs spécifiques à certains M2 (*Assurances* ; *Criminologie* ; *Droit de la communication* ; *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle* ; *Droit du marché et du patrimoine artistiques* ; *Droit de l'immobilier et de la construction* ; *Gestion du patrimoine privé et professionnel*, en particulier).

L'ouverture de la formation aux étudiants étrangers n'est pas spécifiée de manière systématique pour chaque M2 (une mention explicite en ce sens apparaît dans le M2 *Droit de la communication*, dans le M2 *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle*, dans le M2 *Droit du marché et du patrimoine artistiques*, dans le M2 *Droit du multimédia et de l'informatique* et dans le M2 *Droit privé général*).

Quant aux langues étrangères, l'anglais de spécialité est privilégié en M1 (en ce sens qu'il est obligatoire ; il peut néanmoins être complété par une seconde langue étrangère). En M2, l'anglais est tantôt obligatoire (M2 *Droit du marché et du patrimoine artistiques*, M2 *Droit du multimédia et de l'informatique*, M2 *Droit de l'immobilier et de la construction* et M2 *Propriété industrielle*), tantôt facultatif (M2 *Assurances*, M2 *Droit de la communication*, M2 *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle*, qui propose néanmoins des séminaires conduits en anglais par des professeurs invités, M2 *Droit privé général*, M2 *Histoire du droit* et M2 *Usages sociaux du droit et communication juridique*). La maîtrise de l'anglais apparaît parfois comme un critère d'admission ou de sélection plus ou moins important (dans le M2 *Droit de la communication*, le M2 *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle*, le M2 *Droit du multimédia et de l'informatique*, le M2 *Droit privé général*, le M2 *Histoire du droit*).

Pilotage

Pour le niveau M1, comme pour chaque spécialité de M2, l'équipe pédagogique, de grande qualité, est clairement identifiée et sa composition parfaitement en cohérence avec la formation dispensée. Les intervenants sont naturellement de nombreux enseignants-chercheurs de l'établissement (mais ils sont parfois extérieurs à celui-ci), ainsi que des praticiens spécialisés, dont la proportion est variable selon le caractère plus ou moins professionnalisant de la spécialité de M2. L'équilibre d'ensemble est satisfaisant. Si des responsables de chaque M2 sont clairement identifiés, un pilotage global de la mention fait défaut.

L'évaluation des formations par les étudiants est bien assurée (le taux de retour, autour de 40 % depuis 2013, semble assez représentatif mais gagnerait à être amélioré ; entre 2013 et 2016, le taux de satisfaction a connu une baisse mais la coordination entre les cours et les travaux dirigés s'est renforcée). Elle l'est, de manière générale, par l'établissement (logiciel SPHINX), tant en M1 qu'en M2 et, de manière plus spécifique, au sein de certaines spécialités de M2 (*Criminologie*, *Propriété littéraire, artistique et industrielle*, *Droit du marché et du patrimoine artistiques*, *Droit de l'immobilier et de la construction*).

Il est rare qu'un conseil de perfectionnement soit formalisé (la mise en place date de la rentrée 2017), mais des indications plus ou moins précises sont fournies sur le pilotage actuel et à venir des différents parcours de M2.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont bien spécifiées, soit dans le dossier, soit en annexe. À l'issue de l'année de M2, l'étudiant admis au diplôme se voit attribuer 60 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) en un bloc, sans qu'il y ait de répartition entre unités d'enseignement, ce qui est regrettable. À la différence du M1, il n'y a pas de session de rattrapage en M2. En outre, à l'exception de trois spécialités de M2 qui ne prévoient absolument pas de règles de ce type, la défaillance à une épreuve et/ou, selon le cas, l'obtention d'un zéro à un contrôle continu et/ou l'obtention d'une note dans certaines matières inférieure à 05/20, 07/20, 08/20 ou 09/20 et/ou l'obtention d'une note de mémoire inférieure à 07/20, 08/20 voire 10/20 condui(sen)t à l'ajournement « sauf décision individuelle du jury ». La composition des jurys d'examen ou de soutenance n'est pas toujours détaillée. Le portefeuille de compétences et le livret étudiant ne sont pas évoqués.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation (en particulier, au niveau des différentes spécialités de M2) est globalement forte (comprise entre quatre fois plus de candidats que de places disponibles et 18 fois plus de candidats que de places disponibles au vu des tableaux récapitulatifs – lorsqu'ils sont fournis dans le dossier, ce qui n'est pas le cas pour le M2 *Histoire du droit* ni pour le M2 *Philosophie du droit et droit politique*) et stable sur les cinq dernières années, sauf cas particuliers (M2 *Usages sociaux du droit et communication juridique*, où il existe une forte irrégularité du nombre de candidatures, comprises entre 76 et 309 ; M2 *Droit du multimédia et de l'informatique*, en croissance constante, de 135 à 306). En conséquence, l'accès en deuxième année de master est très sélectif, puisque seuls 25 à 30 % des étudiants inscrits dans le M1 *Droit privé* intègrent un M2 (au sein du master *Droit privé* ou d'un autre master de l'établissement). Il n'est donc pas étonnant que le taux de réussite en M2 soit très important : il s'élève de 85 à 100 % en moyenne (un peu moins pour le M2 *Histoire du droit* : autour de 75 % ; en forte croissance pour le M2 *Philosophie du droit et droit politique* : de près de 60 % à 100 %), ce qui est satisfaisant.

Les tableaux récapitulatifs de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études ne comportent que des informations très parcellaires, dont il est difficile de tirer des enseignements utiles.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'équipe pédagogique dont la qualité scientifique est largement reconnue.
- La richesse de la formation en diversité et qualité.
- L'excellente ouverture à l'international.
- Les nombreux et prestigieux partenariats académiques et professionnels noués.
- L'originalité de certaines spécialités de M2.
- La très forte attractivité.

Principaux points faibles :

- Le suivi des diplômés insuffisant.
- Le manque de cohérence d'ensemble entre les 13 spécialités de M2.
- L'absence de pilotage global de la mention.
- L'absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit privé* est une formation d'excellence qui couvre de nombreux secteurs importants du droit privé. Du fait de la densité de la mention, l'analyse des perspectives et recommandations s'ordonne autour de deux axes : des observations générales et des observations plus particulières à certaines spécialités de M2.

De manière générale, une réflexion pourrait être menée sur la cohérence entre les 13 spécialités de M2, bien que la grande variété proposée offre des atouts en termes de débouchés et constitue un gage d'adaptation aux différents profils d'étudiants (formation initiale et continue, apprentissage, étudiants en charge de famille, salariés, en situation de handicap, *etc.*). La mise en place d'un pilotage global de la mention devrait concourir à cette réflexion stratégique, qui pourrait aussi émerger des conseils de perfectionnement qui se constituent au cours de l'année universitaire 2017-2018. Le choix de réduire le nombre d'inscrits dans les travaux dirigés de M1 doit être approuvé, de même que la faveur à l'égard des initiatives étudiantes pour les impliquer davantage dans leur parcours. À l'issue de celui-ci, un véritable suivi institutionnalisé devrait être organisé pour avoir une vision étendue du devenir des diplômés au-delà des réseaux d'anciens qui sont actifs par spécialités de M2.

De manière plus particulière, le projet du M2 *Droit des assurances* d'enrichir sa maquette d'un enseignement relatif à la numérisation des processus de conclusion et d'exécution des contrats d'assurance mérite assurément de voir le jour. De même, les perspectives caressées par le M2 *Droit immobilier* sont prometteuses, notamment l'idée d'introduire des cours de financement de l'immobilier et de sûretés appliquées à l'immobilier. Ou encore, la volonté de tenir compte des évolutions de la société conduit judicieusement le M2 *Droit privé général* à songer à intégrer en son sein une ouverture sur le droit du numérique. Dans le souci de parfaire la lisibilité de l'offre de formation, on ne peut qu'approuver le projet de rendre plus conformes à leur objet exact les spécialités de M2 actuellement dénommées *Droit de la communication* et *Droit du multimédia et de l'informatique* en leur substituant respectivement les appellations *Droit des médias* et *Droit du numérique*. Un certain nombre de spécialités de M2 désirent encore renforcer leurs divers partenariats comme leur ouverture internationale et prendre de nouvelles initiatives à cet égard, ce qui paraît naturellement intéressant, de même que le souhait d'encourager davantage de vocations doctorales auprès des étudiants.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* de l'Université Paris II Panthéon-Assas a pour objectif de donner une solide formation spécialisée en droit public à des juristes souhaitant aussi bien travailler dans le monde du conseil et de l'entreprise, que de l'administration publique ou de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La formation est composée d'une première année (M1) *Droit public* et de 16 spécialités de seconde année (M2). Six spécialités de M2 sont indifférenciées : *Administration et politiques publiques* ; *Droit de la communication* ; *Droit fiscal* ; *Juriste conseil des collectivités territoriales* ; *Sécurité et défense* ; *Usages sociaux du droit et communication juridique*. Quatre spécialités de M2 sont à finalité recherche : *Droit public approfondi* ; *Droit public comparé* ; *Histoire du droit* et *Philosophie du droit et droit politique*. Six spécialités sont à finalité professionnelle : *Droit du marché et du patrimoine artistiques* ; *Droit et stratégies de la sécurité* ; *Droit immobilier et de la construction* ; *Droit public de l'économie* ; *Droit sanitaire et social* et *Fiscalité internationale*.

Les formations sont dispensées sur plusieurs sites parisiens de l'Université, mais aussi à Melun pour le M2 *Droit et stratégies de la sécurité* en raison des partenariats avec l'École des officiers de la gendarmerie nationale qui y est située. Le M1 est dispensé en formation initiale ou continue. Parmi les spécialités de M2, toutes sont proposées en formation initiale, quelques-unes le sont en formation continue et souvent, en même temps, par la voie de l'alternance (apprentissage et professionnalisation). C'est le cas pour près de la moitié des spécialisations accessibles depuis le M1 *Droit public* de la mention.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation sont clairs et permettent d'acquérir les connaissances attendues dans le domaine du droit public ainsi que les compétences personnelles et professionnelles parfois très ciblées adaptées aux différents milieux professionnels visés. Pour chaque spécialité de master, les métiers occupés à l'issue de la formation sont bien renseignés - sans qu'il soit fait cependant état de statistiques particulières - et correspondent à la formation. Les enseignements sont pertinents et cohérents par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels.

Positionnement dans l'environnement

Si la formation offre en spécialité de M2 plusieurs parcours originaux qui la distinguent au niveau national voire international, les spécialités plus classiques se justifient pleinement.

L'articulation du master avec la recherche est très bonne, grâce à l'appui de centres de recherche réputés parmi lesquels le Centre d'études et de recherches de science administrative et politiques - CERSA (unité mixte de recherche - UMR 7106), le Centre d'études juridiques et économiques du multimédia - CEJEM (équipe d'accueil - EA 4402), le Centre de recherche en droit administratif - CRDA (EA 1477), le Centre d'études constitutionnelles et politiques - CCEP (EA 162), le Centre d'études sur la fiscalité des entreprises de Paris - CEFEP (EA 4013), *etc.* Il en va de même en ce qui concerne les très nombreux partenariats avec le monde économique (de grandes entreprises telles que Alcatel-Lucent, Dassault Systèmes, le Crédit agricole et autres banques et assurances, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), Nestlé, *etc.* mais aussi des cabinets d'avocats connus) et de la haute administration (ministère de la Culture, juridictions, *etc.*) dont plusieurs représentants réputés font bénéficier les étudiants de leur riche expérience (uniquement en M2 cependant). L'interaction est ainsi très bonne.

La coopération à l'international de la formation est exceptionnelle. Si la mobilité des étudiants n'est pas spécialement renseignée, celle d'enseignants-étrangers venant dispenser des cours est très forte.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est clairement séparée entre un M1 et les spécialités de M2.

Le M1 offre plusieurs parcours comprenant des permutations différentes de cours issus d'un tronc commun mais sans que les dénominations soient très claires au regard des contenus, malgré la volonté affichée de proposer une orientation plus « droit public économique », « droit public de l'administration » ou « droit public général ».

La lisibilité de la structure est entravée par la césure nette entre le M1 et le M2. Hormis le fait qu'il s'agisse de formations intégrant une large part de droit public, il n'y a ainsi pas de véritable spécialisation progressive entre le M1 et les M2. Ceci est renforcé par le fait que, sur les 16 spécialités de M2, 12 sont habilitées avec une autre mention de master et ne sont donc pas spécifiques au master *Droit public*, ce qui a le mérite d'assurer un large éventail de possibilités et de spécialisations aux étudiants, mais qui a le défaut d'empêcher de percevoir la cohérence globale du master.

À ce titre, il semble évident que le master n'est pas véritablement conçu comme formant un bloc, sur quatre semestres, mais deux années distinctes (dont la cohérence se limite à l'existence d'un tronc commun exprimé en M1, complété d'un jeu d'options au sein de cette année de diplôme, trop limité toutefois pour couvrir l'ensemble des spécialités de M2). Les mutualisations semblent assez peu nombreuses au niveau M2.

Les modalités d'enseignement sont d'une grande variété même si les possibilités peuvent varier selon les spécialités de M2 : formation initiale, formation continue, validation des acquis de l'expérience (VAE). Elles sont adaptées aux étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs, salariés).

Il est à noter que les diverses spécialités de M2 ne sont pas structurées sous forme de semestres contrairement à ce que la réglementation prévoit. Au sein de ces spécialités, l'organisation des divers enseignements est très disparate : certains sont organisés sous forme de « blocs », de « modules » mais peu le sont sous forme d'« unités d'enseignement » (UE) affectées d'ECTS (*European Credit Transfer System*). Cela peut être de nature à nuire à la lisibilité des diplômes et à l'organisation de ceux-ci.

La place importante de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle est revendiquée, même pour les M2 à finalité recherche. Variables selon les spécialités, les liens avec les milieux professionnels visés sont logiquement plus intenses dans les finalités professionnelles. Mais, même en M1, plusieurs dispositifs particuliers sont organisés pour aider les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel (dispositifs innovants procurant une expérience pratique : Maison du droit, concours de plaidoirie, ateliers de professionnalisation). Certains M2 proposent des pratiques pédagogiques du même ordre (telles que la démarche de projet, les « jeux d'entreprise ») mais il n'y a manifestement pas de politique générale au niveau du master.

Il n'existe pas de fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour l'ensemble du master. Il en existe une pour chaque spécialité de M2. Ces fiches sont remplies de façon assez détaillée et utile.

Les objectifs, modalités, organisation et évaluation des projets et des stages ne semblent pas faire l'objet d'une analyse particulière en dehors des modalités classiques.

La place du numérique est le plus souvent limitée à l'accès aux bases de données et aux espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne sans que cette notion ne soit ni précisée ni spécialement adaptée. Quelques spécialités de M2 (par exemple *Juriste conseil des collectivités territoriales*) ont toutefois introduit des enseignements plus spécifiques qui complètent très utilement la formation (la formation ci-dessus évoquée propose ainsi un enseignement spécial d'outils de recherche et de gestion de l'information).

L'ouverture internationale de la formation est d'une grande richesse en raison des très nombreux liens unissant l'Université Paris II Panthéon-Assas à de nombreuses universités étrangères prestigieuses. Plusieurs spécialités offrent des enseignements de langue étrangère (voire en langue étrangère comme pour la spécialité *Droit public comparé*) et organisent des voyages d'études à l'étranger.

Pilotage

Il n'existe pas de véritable équipe pédagogique propre pour l'ensemble du master. Les véritables équipes (c'est-à-dire coordonnées autour de la gestion et de l'organisation du diplôme) se situent au niveau de chaque spécialité de M2. Ceci étant dit, l'équipe pédagogique dans son ensemble est exceptionnellement variée et nombreuse, réunissant des enseignants-chercheurs de forte renommée scientifique. Le pilotage est concentré entre les mains de l'enseignant-directeur de la spécialité, sans pilotage global de la mention. Les modalités de réunion sont variables mais correspondent plus à des réunions doublant parfois les jurys d'examen. On note une réunion de pré-rentrée avec les étudiants sans que cela semble autre chose qu'une réunion d'information. La présence des étudiants n'a donc pas de lien avec le pilotage. Les intervenants extérieurs sont nombreux et de grande qualité en M2, leur spécialité étant en adéquation avec les enseignements qui leur sont confiés.

Le conseil de perfectionnement est en cours de constitution et devrait comprendre pour première moitié les enseignants et pour seconde moitié professionnels, personnels administratifs et étudiants (1/6 pour chacune des trois catégories). L'évaluation des enseignements par les étudiants (limitée aux travaux dirigés, enseignements de spécialité en M2 et ateliers de professionnalisation) est organisée par la mission Qualité-Évaluation via un questionnaire mis en ligne sur une plateforme dédiée, selon des modalités habituelles (facultative et anonyme avec des résultats, après analyse, restitués en Commission de la formation et de la vie universitaire - CFVU).

Les modalités d'évaluation des étudiants et les règles de délivrance des ECTS et du diplôme sont classiques mêlant contrôle continu et examen semestriel comportant des épreuves écrites et orales ; pour autant, la répartition des ECTS entre unités d'enseignement et la semestrialisation fait défaut en M2. La constitution, le rôle, et les modalités de réunion des jurys d'examen ne sont pas précisés hormis pour les jurys de soutenance de mémoires en M2. L'approche par compétences n'est pas véritablement développée (sauf pour la spécialité de M2 professionnel *Droit du marché et du patrimoine artistiques*). Les modalités de suivi de ces compétences ne se distinguent pas des évaluations. L'annexe descriptive au diplôme est une matrice non renseignée.

Les modalités de recrutement ne sont pas véritablement renseignées. En revanche, les dispositifs de professionnalisation en M1 sont particulièrement développés et bénéfiques pour les étudiants (concours d'éloquence, plaidoiries, ateliers de professionnalisation, etc.). Certaines spécialités comportent des suivis individuels des étudiants assurés par certains directeurs de manière très régulière.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation est très importante avec un M1 accueillant en moyenne 180 étudiants et des M2 aux promotions variant entre une dizaine (M2 recherche *Droit public comparé* ou *Philosophie du droit et droit politique*) et plus d'une soixantaine (M2 professionnel *Droit et stratégie de la sécurité*), la moyenne étant d'une vingtaine. Les fiches RNCP détaillent (pour les M2) les nombres de candidatures pour les nombres d'inscrits, mais le rapport se contente de soulever les évolutions parfois très fortes de ces candidatures sans s'interroger. Le décalage entre le nombre d'inscrits pédagogiques en M1 et le nombre d'inscrits dans une spécialité de M2 (de la mention *Droit public* ou d'une autre mention) n'est pas analysé, notamment au regard des profils retenus en M1. En M2, les taux de réussite sont très élevés (rarement inférieurs à 90 %), sous réserve de la spécialité *Histoire du droit* (autour de 75 %).

La collecte d'informations sur le devenir des étudiants n'est pas véritablement détaillée et repose avant tout sur l'enquête sur l'insertion professionnelle des étudiants de M2 que demande le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le taux de réponse est au demeurant très faible. La collecte d'informations est le plus souvent spécifique à chaque spécialité de M2 (association de diplômés), l'établissement revendiquant l'inutilité de multiplier les enquêtes pour ne pas réduire les taux de réponses. Sur les chiffres dont il est fait état (et qui ne concernent que les étudiants issus des 16 spécialités composant le master), l'insertion professionnelle est

bonne, voire très bonne, attestant de la qualité de la formation. On note toutefois que le taux de réponse étant relativement faible, les informations doivent être relativisées ou contextualisées.

Les poursuites d'études en doctorat concernent chaque année entre aucun et deux diplômés par spécialité de M2 sauf, logiquement, pour les M2 recherche *Droit public approfondi* (de quatre à six selon l'année), *Droit public comparé* (d'un à quatre) et *Histoire du droit* (de quatre à 12) avec une légère tendance à la baisse mais sans que cela ne soit significatif au vu de l'échantillon.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une équipe pédagogique dont la qualité scientifique est largement reconnue.
- Une offre de spécialités, dont certaines très originales, sans équivalent.
- Une excellente insertion dans un réseau de relations à l'international et avec le monde professionnel.
- Une très forte attractivité.
- Un bon taux de réussite au niveau des spécialités.

Principaux points faibles :

- Une absence de pilotage global au niveau de la mention.
- Un manque de cohérence d'ensemble entre les 16 spécialités de M2.
- Une insuffisance du suivi des diplômés de M1 et de M2.
- Une absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les spécialités composant le master *Droit public* de l'Université Paris II Panthéon-Assas sont à l'évidence d'un haut niveau. Les réflexions actuellement en cours tendent à réformer les enseignements en renforçant le suivi et l'apprentissage de la méthodologie grâce à la réduction des effectifs en travaux dirigés et l'allongement de leurs durées mais aussi en transformant les cours magistraux afin d'y impliquer les étudiants (préparation d'approfondissement des cours en amont, travaux de groupe, prises de parole, etc.). Tout cela semble innovant et très intéressant.

La principale recommandation tient à la nécessité d'opérer une réflexion globale sur le master *Droit public* afin de lui donner la cohérence d'ensemble qui lui fait actuellement défaut. La réflexion pourrait être l'occasion de recentrer ce master en organisant des parcours types en son sein reposant sur un véritable tronc commun et une spécialisation progressive, ce qui impliquerait de réduire le nombre de parcours types (actuelles spécialités) rattachés à la mention (et donc mettre en cause certains co-rattachements), mais aussi de bâtir un master cohérent sur quatre semestres en réduisant la césure actuellement perceptible dans la maquette.

Il serait aussi nécessaire de rendre le suivi des diplômés plus complet et plus efficace en systématisant les enquêtes d'insertion.

Le pilotage de la mention est en outre insuffisant. Compte tenu de la structuration des masters, qui consiste à les concevoir « d'un seul tenant », formé de quatre semestres, une véritable direction de mention devrait à l'avenir s'imposer.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER DROIT SOCIAL

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit social* de l'Université Paris II Panthéon-Assas a pour objectif de former des juristes dans le domaine du droit et de la pratique des relations de travail. Il propose en première année (M1) une formation généraliste constituant le tronc commun de la spécialisation qui peut être suivie en formation initiale ou en formation continue ; il est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou par la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). Il offre en seconde année (M2) le choix entre trois spécialités : un M2 recherche *Droit social* en formation initiale ; un M2 professionnel *Droit et pratique des relations de travail* ouvert en formation initiale essentiellement par apprentissage ou VAE ; et un M2 professionnel *Droit social et relations de travail* ouvert uniquement en formation continue et accessible par la VAPP. La formation est assurée sur le site d'Assas et sur celui du Panthéon. Le diplôme n'est pas délocalisé.

ANALYSE

Finalité

La finalité du master *Droit social* est de former des juristes spécialistes de droit social pouvant assurer des emplois exigeant un haut niveau de connaissance, maîtrisant « les savoirs », mais aussi le « savoir-faire », grâce à des partenariats étroits et actifs avec les praticiens du droit.

L'architecture de la formation est la suivante :

- Le M1 reste généraliste, ce qui autorise une réorientation des étudiants qui éventuellement le souhaiteraient.
- Le M2 *Droit et pratiques des relations de travail* à vocation professionnelle est proposé en formation initiale essentiellement par la voie de l'apprentissage. La formation est très dense puisque les étudiants doivent suivre 600 heures d'enseignement. Elle couvre de très larges pans du droit social et permet aux étudiants d'appréhender la dimension nationale, européenne et internationale du droit social. Les secteurs visés par cette formation sont le barreau et les entreprises. L'objectif est manifestement atteint puisque la quasi-totalité des diplômés exercent l'une de ces professions.
- Le M2 *Droit social et relations de travail* est ouvert en formation continue. S'adressant à des personnes déjà investies dans la vie active, il est organisé en 20 modules dont le contenu est adapté au public visé et permet une approche globale et « décloisonnée » des problèmes sociaux qui se posent dans les entreprises.

- Le M2 à finalité recherche *Droit social* est présenté comme une spécialité suivie par les étudiants souhaitant poursuivre une carrière universitaire (étudiants de formation initiale) ou intégrer éventuellement un cabinet d'avocat ou une direction des ressources humaines.

Dans l'ensemble, les formations proposées sont bien en adéquation avec les objectifs poursuivis. Les connaissances attendues sont clairement exposées. Elles permettent aux étudiants d'accéder à des emplois qui correspondent d'une part, à leur qualification et d'autre part, aux besoins des entreprises et des professions juridiques en droit social.

Positionnement dans l'environnement

Le dossier ne fournit pas de renseignements sur le positionnement de la formation au niveau local, régional, national ou international. Il aurait été intéressant de savoir, notamment, si l'ouverture de la formation en apprentissage pour le M2 *Droit et pratiques des relations de travail*, tout comme l'ouverture exclusive en formation continue pour le M2 *Droit social et relations de travail* sont spécifiques à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Le master est adossé au Laboratoire de droit social (équipe d'accueil - EA 3382). L'articulation avec la recherche n'est pas renseignée pour le M1. En M2, l'association des étudiants aux activités du laboratoire se fait par le biais de conférences intégrées à leur emploi du temps et donnant lieu à publication et d'assistance à des colloques organisés au Sénat.

L'importance des relations avec le monde professionnel doit être soulignée (entreprises, organisations professionnelles, cabinets d'avocats, etc.). Ces relations existent à travers les stages optionnels ou obligatoires, les unités d'expérience professionnelle (UEP) facultatives correspondant à des stages de quatre mois effectués par les étudiants de M1, les partenariats noués dans le cadre des ateliers de professionnalisation avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et au Barreau de Melun, les magistrats, les huissiers de justice, les juristes des collectivités territoriales.

En M2 *Droit et pratique des relations de travail*, les étudiants sont en lien direct avec leur futur métier, puisqu'ils alternent périodes d'enseignement et périodes d'immersion complète dans une structure professionnelle (entreprise, cabinet d'avocats ou organisation professionnelle, etc.). L'ancrage dans la vie professionnelle est évident pour le M2 *Droit social et relations de travail* proposé uniquement en formation continue à des personnes déjà investies dans la vie active. Si le M2 Recherche *Droit social* ouvre naturellement la voie à une carrière universitaire, il a aussi vocation à former des juristes de haut niveau trouvant leur place dans les métiers du droit social. Un partenariat sous forme de parrainage a été institué et chaque année, un cabinet d'avocat délivre le prix du meilleur mémoire ainsi qu'un prix du major de la promotion. À souligner enfin que de nombreux professionnels participent aux enseignements du diplôme, mais dans une proportion qui, au vu du dossier, n'est pas quantifiable. Il convient également de relever l'importance des thèses CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), révélatrices d'un partenariat étroit avec le monde socio-économique.

De nombreuses coopérations internationales sont mentionnées ainsi que la possibilité pour les étudiants de suivre des doubles diplômes. Mais elles sont évoquées dans le dossier de manière très générale et, semble-t-il, au niveau de l'Université. Elles n'apparaissent pas de manière spécifique pour la mention *Droit social*. L'ouverture à l'international apparaît ainsi à la marge. Il est simplement mentionné au titre de « l'ouverture internationale » qu'en M1, l'anglais de spécialité est obligatoire dans le cadre d'une politique des langues de qualité mise en place par l'Université. Si le M2 *Droit et pratiques des relations de travail* évoque les « aspects internationaux », c'est pour en déduire que les mécanismes de mobilité sont difficilement compatibles avec la charge de travail demandée aux étudiants. Sont proposés néanmoins des enseignements d'ouverture (droit social international, droit social comparé, droit social européen).

Organisation pédagogique

La formation *Droit social* s'inscrit dans une logique de spécialisation progressive bien pensée. Le M1 permet aux étudiants, dont on suppose qu'ils ont déjà acquis des connaissances élémentaires en droit social au niveau licence, d'appréhender les spécificités du droit social. Les matières suivies en M1 permettent un début de spécialisation sans exclure une réorientation éventuelle. Concernant la place de la professionnalisation, les étudiants de M1 ont la possibilité de choisir une unité d'expérience professionnelle qui leur permet de réaliser un stage de quatre mois. Ils ont accès au dispositif PÉPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) et à celui d'une césure d'une année universitaire pour un projet personnel, mais ces dispositifs sont communs à toutes les mentions de master du champ *Droit* de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Les M2 sont particulièrement bien ancrés dans le monde professionnel. Ainsi les étudiants de M2 bénéficient d'enseignements de spécialité, d'un travail avec des professionnels y compris en immersion (dans un cabinet d'avocats ou dans une entreprise).

Pour le M2 *Droit et pratiques des relations de travail*, la plupart des étudiants sont sous contrat d'apprentissage (dans une proportion qui peut atteindre 100 %) en lien direct avec leur futur métier ; dans ce cadre ils bénéficient d'un double accompagnement : pédagogique par un enseignant du master et pratique par un maître d'apprentissage. Les étudiants non apprentis doivent effectuer deux stages obligatoires d'une durée totale de 29 semaines ; ces deux stages sont accomplis dans des entreprises, cabinets ou organisations professionnelles.

Dans le M2 à finalité recherche, un partenariat sous forme de parrainage est prévu, ce qui permet d'entretenir des relations avec l'ensemble des structures d'emploi (au-delà de la seule perspective de la voie universitaire).

La place des langues ne semble pas suffisante. L'enseignement de l'anglais juridique est obligatoire dans le M1 dans le cadre de la politique de l'établissement ; mais il n'apparaît pas dans les deux M2 professionnels. Dans le M2 recherche, un cours de langue (anglais ou espagnol) est envisagé, mais n'est pas obligatoire. Il convient de noter qu'en M2 *Droit et pratique des relations du travail* un cours de droit social européen est dispensé en anglais.

L'accès numérique distant aux ressources documentaires et pédagogiques existe via la bibliothèque universitaire, le site web de l'Université, l'environnement numérique de travail (ENT) et le campus numérique Agor@ssas. Sont également accessibles : les bases de données juridiques, des espaces collaboratifs de travail et d'échanges en ligne, des cours, des questionnaires à choix multiples et exercices d'entraînement, des MOOC (*Massive Open Online Course*) et des modules spécifiques adaptés aux cursus et aux profils des étudiants.

Au titre des dispositifs innovants mis en place en partenariat avec les professionnels, il convient de noter : la Maison du droit (consultation avec des avocats sur le site de l'Université) ; l'organisation de concours d'éloquence ou de plaidoirie (l'originalité tenant à l'élaboration d'un dossier écrit) ou encore des ateliers de professionnalisation (mises en situation).

Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont claires et complètes sur la teneur de la formation, les connaissances acquises et les débouchés.

Pilotage

Les enseignements sont essentiellement assurés par les professeurs et maîtres de conférences de l'établissement. Si les praticiens sont présents, leur place est difficile à apprécier. Dans le M2 *Droit et pratique des relations de travail*, il est mentionné que sur la dernière période contractuelle « sont ainsi intervenus 68 avocats, 9 juristes d'entreprise, 9 spécialistes des relations humaines et relations sociales et 1 maître des requêtes au Conseil d'État ». Pour le M2 *Droit social et relations de travail*, il est indiqué que les professionnels « interviennent dans les enseignements à hauteur de 45 % ». Mais, ni les thèmes d'intervention, ni le volume horaire qu'ils assurent n'apparaissent dans les tableaux des équipes pédagogiques et l'insuffisance de précision sur leur métier (« salarié », « profession libérale », « fonctionnaire ») ne permet pas d'apprécier les liens entre les diplômes et les enseignements.

En M1 comme en M2, les examens sont organisés de manière classique et n'appellent pas d'observations particulières.

L'Université Paris II Panthéon-Assas a souhaité maintenir, pour les M1, la seconde session au mois de septembre afin de donner aux étudiants un temps de révision suffisamment long et d'éviter de raccourcir le calendrier universitaire. En M1, les enseignements complémentaires font l'objet, en principe, d'un oral ; cependant les modalités de contrôle des connaissances (MCC) ou une décision du Président peuvent lui substituer un écrit. On ignore dans quelle proportion cette possibilité est utilisée.

Pour les M2, le contrôle des connaissances peut s'effectuer sous forme d'examens écrits, oraux, contrôle continu, mémoire assorti d'une soutenance (pour le M2 recherche). On observe que l'attribution des ECTS (*European Credit Transfer System*) est globale et n'est pas répartie entre les unités d'enseignement comme l'exige cependant la réglementation en vigueur.

Si la qualité scientifique de l'équipe des enseignants-chercheurs est reconnue, il existe très peu d'informations sur le pilotage des formations. Apparemment, ce sont les responsables de la formation qui en assurent la coordination, sans qu'un pilotage global de la mention soit instauré. Une réunion est organisée chaque année pour faire le point. On ignore également dans quelle mesure la participation des professionnels est ou non assurée dans le pilotage du diplôme. Cependant, l'institutionnalisation du pilotage est en cours : un conseil de

perfectionnement doit être mis en place pour l'année 2017-2018 et sera composé pour une première moitié d'enseignants-chercheurs et pour une seconde moitié de professionnels, d'étudiants et de personnels administratifs (1/6 chacun).

L'évaluation se réalise en M1 et M2 par le biais de questionnaires en ligne élaborés et traités par la mission Qualité-Évaluation ; ils portent sur les travaux dirigés (TD) rattachés aux cours en M1 et sur les enseignements de spécialité en M2. Les résultats collectés font l'objet d'une analyse à l'aide d'un logiciel et sont restitués chaque année en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Le dossier ne fournit pas de renseignements sur l'impact et la prise en compte des résultats de cette évaluation. La mission Qualité-Évaluation, dont les résultats semblent appréciables, évalue également les ateliers de professionnalisation en M1. Les étudiants seraient satisfaits des enseignements reçus à hauteur de 80 %. Par ailleurs, les échanges réguliers entre les responsables de M2 et les étudiants permettent une évaluation permanente du taux de satisfaction des étudiants, qui serait élevé. Dans le M2 *Droit et pratiques des relations de travail*, une réunion est organisée chaque année pour le suivi de la formation et l'organisation des programmes.

Résultats constatés

Le nombre d'inscrits pédagogiques est en baisse en M1 (de 103 en 2012 à 64 en 2016). On peut s'interroger sur les raisons de cette désaffection. Les M2 restent très attractifs (10 fois plus de candidatures que de places disponibles). Les effectifs sont constants et liés à la capacité d'accueil des spécialités. On observe que la proportion d'étudiants issus du M1 *Droit social* qui poursuivent dans un M2 de la même mention reste faible (pas plus de 20 %) sans que les causes soient explicitées.

Pour les M1, les résultats aux examens ne sont pas indiqués. Les résultats des M2 sont très souvent à hauteur de 100 %.

À l'issue du M2, plusieurs thèses sont engagées dans le cadre de contrats CIFRE. Le nombre d'inscriptions en doctorat augmente : 11 inscrits en thèse en 2015-2016. Les conventions CIFRE n'y sont pas étrangères. On peut néanmoins constater que le nombre d'étudiants ayant poursuivi en doctorat est proportionnellement plus important pour le M2 professionnel *Droit et pratiques des relations de travail* (16 % des effectifs sur la période 2012-2016) que pour le M2 recherche *Droit social* (12 % des effectifs sur la même période). Cette constatation mériterait explication.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les chiffres sont absents ou peu exploitables. Ils résultent de la seule enquête demandée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'insertion professionnelle des diplômés de M2, dont le taux de retour paraît extrêmement faible et dont les résultats, très imprécis, ne permettent de tirer aucune conclusion. L'Université Paris II Panthéon-Assas a décidé de ne pas mener d'enquête supplémentaire à l'échelle de l'établissement « pour des raisons tant de cohérence méthodologique que de pertinence des données recueillies ».

Au-delà, il semble que l'insertion des étudiants soit assurée de manière satisfaisante. L'annuaire des diplômés du M2 *Droit et pratiques des relations de travail* (réédité tous les ans) laisse apparaître que la quasi-totalité d'entre eux exercent la profession d'avocat spécialisé en droit social ou de juriste d'entreprise spécialisé en droit social.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Équipe pédagogique dont la haute qualité scientifique est largement reconnue.
- Ancrage important dans le monde professionnel (notamment entreprises et cabinets juridiques).
- Formation s'inscrivant dans une logique de spécialisation progressive.
- Possibilité d'immersions longues auprès des praticiens notamment par le biais de l'alternance.
- Forte attractivité des M2 auprès des étudiants.

Principaux points faibles :

- Insuffisance du suivi des diplômés.
- Absence de pilotage global de la mention.
- Absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2.
- Faible ouverture à l'international et place des langues insuffisante en M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master mention *Droit social* répond bien à l'objectif d'excellence poursuivi par l'Université Paris II Panthéon-Assas. L'ensemble du master est bien organisé ; il repose sur un enseignement académique et professionnalisant solide qui s'inscrit dans une logique de spécialisation progressive.

Pour le M1, des pistes de travail ambitieuses ont été évoquées pour rendre la formation plus attractive et les étudiants plus actifs (adapter le cours magistral, améliorer le taux d'encadrement en travaux dirigés, rendre les étudiants acteurs de leur cours, *etc.*). L'utilisation plus intensive des nouvelles technologies peut être de nature à contribuer à leur aboutissement.

Le suivi des diplômés est nettement insuffisant et devrait être amélioré. Dans cette perspective, les liens avec les anciens étudiants pourraient être encore plus valorisés.

Le pilotage devrait également être repensé et consolidé, spécialement au niveau de la mention, afin de tenir compte de la structuration des masters qui consiste à les concevoir d'un seul tenant sur quatre semestres.

Enfin, l'objet du master ne devrait pas négliger la coopération internationale. La mobilité entrante et sortante des étudiants devrait être bien davantage encouragée.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER RELATIONS INTERNATIONALES

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Relations internationales* de l'Université Paris II Panthéon-Assas est composé d'une première année (M1) plus généraliste en relations internationales et de deux spécialités de seconde année (M2) : un M2 *Relations internationales* et un M2 *Sécurité et défense*. La formation de M1 et celle du M2 *Relations internationales* sont portées par l'Université Paris II Panthéon-Assas et celle de Paris-Sorbonne. Le M2 *Sécurité et défense* n'est porté que par l'Université Paris II Panthéon-Assas. La spécialisation est progressive sur les deux années. Les M2 sont indifférenciés et permettent donc aux étudiants de choisir un module recherche ou un module professionnel. Les enseignements ont lieu à l'Université Paris Panthéon-Assas et à l'Université Paris-Sorbonne. Le diplôme est ouvert à la formation continue.

ANALYSE

| |
|---|
| Finalité |
| <p>La formation expose clairement les connaissances attendues et permet de les acquérir durant les deux années de façon progressive. Le M1 propose une première introduction générale aux relations internationales qui est véritablement approfondie en M2 <i>Relations internationales</i>. Dans ce master, les compétences professionnelles et personnelles correspondent bien à la formation. Un même constat est plus difficile à faire pour le M2 <i>Sécurité et défense</i> dès lors que son rattachement à la mention <i>Relations internationales</i> ne s'exprime pas clairement par des enseignements dominants dans le domaine international. Les deux M2 bénéficient d'un module recherche et permettent donc une poursuite d'études en doctorat et d'un module professionnel permettant aux étudiants d'occuper des emplois et fonctions de haut niveau dans la fonction publique ou les entreprises privées.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>Le M1 n'a pas de concurrent interne. Si le M2 <i>Relations internationales</i> est en concurrence avec des masters proposés au plan national, il bénéficie d'une offre de formation originale par le fait qu'il est porté par deux universités lesquelles ont des expertises et expériences complémentaires, ce qui rend la formation complète.</p> <p>Le M2 <i>Sécurité et défense</i> est plus atypique et son objet ciblé lui procure une réelle spécificité dans son environnement. Il bénéficie également de partenariats totalement adaptés à la formation comme les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC), l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) ou encore l'Institut</p> |

national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

Le laboratoire d'accueil du M1 et du M2 *Relations internationales* est le Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales (équipe d'accueil - EA 3049). Le M2 *Sécurité et défense* est adossé au Centre de recherche en droit administratif - CRDA (EA 1477). L'implication des étudiants du master aux activités du centre est encouragée et soutenue. On observe toutefois que peu d'étudiants choisissent de poursuivre des études doctorales.

Le master est ouvert aux étudiants étrangers qui représentent 20 % des effectifs. Sont proposées en M1 des bourses de mobilité aux étudiants qui se portent candidats leur permettant des séjours d'études dans de nombreuses universités étrangères. Des professeurs invités d'universités étrangères interviennent dans les M2.

Organisation pédagogique

Le master *Relations internationales* (M1 et M2 *Relations internationales*) est véritablement conçu comme une formation en deux ans. Le choix et la répartition des enseignements répondent entièrement à cette organisation biennale et la seconde année du master permet d'approfondir les connaissances et les expériences acquises en première année. Des informations fournies dans le dossier, on déduit qu'une sélection sur dossier est organisée à l'entrée en M2. Ce M2 s'avère particulièrement attractif puisqu'en 2016, 450 candidatures ont été recensées. Pour le M2 *Sécurité et défense*, qui contient des enseignements spécifiques, la sélection se fait également au début de la deuxième année. La progressivité de la formation dans ce master est moins patente que pour le M2 *Relations internationales* puisque la thématique est plus ciblée et que les enseignements sont moins en lien avec le domaine international. Les étudiants postulants viennent du M1 *Relations internationales* ou d'un M1 de droit public.

Si les règles de délivrance des ECTS (*European Credit Transfer System*) sont claires en M1, elles ne sont pas détaillées pour les M2. Les enseignements se font en présentiel. Le diplôme est ouvert à la formation initiale mais également à la formation continue selon les spécialités et la justification du parcours du candidat.

En M1, de très nombreux enseignements sont optionnels. S'il est vrai que le choix des cours est partiellement organisé sur les deux années (parcours *Relations internationales* seulement), le nombre de cours proposés est finalement très important et crée un volume horaire global très élevé.

Le M1 *Relations internationales* ne comprend aucun stage ni mémoire. Seuls des stages optionnels extérieurs à la maquette sont possibles. Pour le M2 *Relations internationales*, parcours professionnalisant, un stage de deux mois minimum est obligatoire et sanctionné par un rapport de stage. Le parcours recherche propose la rédaction d'un mémoire. Les étudiants trouvent le soutien de la mission Orientation-Emploi et de l'association des jeunes internationalistes. Pour le M2 *Sécurité et défense*, on peut regretter l'absence de stage obligatoire dans le parcours professionnel. Seul un stage de mise en responsabilité d'une semaine est possible pour une partie des étudiants à Saint-Cyr Coëtquidan.

Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont claires et complètes.

L'articulation entre les enseignements et la recherche est classique mais de bonne facture. Elle s'exprime par l'intervention de nombreux enseignants-chercheurs locaux, extérieurs ou étrangers, par l'organisation au profit des étudiants de conférences, colloques, journées d'étude et séminaires. Une formation à la recherche est mise en place dans les parcours recherche. On observe, pourtant, que peu d'étudiants issus du master poursuivent des études doctorales.

L'accès numérique distant est mis en place grâce notamment aux ressources documentaires et pédagogiques, au site web de l'Université, à l'environnement numérique de travail (ENT) et au campus numérique. Cet accès reste trop classique.

L'ouverture à l'international est satisfaisante. L'anglais est obligatoire tant en M1 qu'en M2 *Relations internationales* ainsi qu'une deuxième langue vivante à choisir entre l'allemand, l'espagnol, l'italien et l'hébreu. Une troisième langue optionnelle peut être choisie. Plusieurs enseignements sont proposés en langue étrangère. En revanche, seul un cours facultatif en anglais est proposé dans le M2 *Sécurité et défense*. Des bourses de mobilité et des séjours d'études sont proposés mais, malheureusement, aucune précision sur le succès de ces dispositifs n'est donnée.

Pilotage

L'équipe pédagogique est solide et équilibrée. Elle est composée d'enseignants-chercheurs mais également de professionnels spécialisés et de professeurs invités en M2.

Une évaluation des travaux dirigés (TD) en M1 et de la spécialité en M2 se fait essentiellement au moyen d'un questionnaire mis en ligne sur une plateforme dédiée au niveau de l'Université. Les directeurs du M2 *Relations internationales* précisent qu'ils tiennent compte des observations faites. Un conseil de perfectionnement est en cours de mise en place pour le parcours *Relations internationales* et sera opérationnel durant l'année 2017-2018. Il n'est fait état d'aucune réunion entre les enseignants en début ou au cours de l'année universitaire. Aucune information n'est fournie sur les modalités de la coopération pédagogique et de la direction de cette mention par les deux universités porteuses. S'agissant du M2 *Sécurité et défense*, la gouvernance du diplôme est assurée par le responsable qui organise des rencontres et réunions nécessaires au bon fonctionnement de la formation, ce qui peut sembler insuffisant.

Plus globalement, et quand bien même l'encadrement pédagogique des deux M2 semble bien assuré, il n'est fait aucunement mention d'un pilotage du M1 et de la mention dans son ensemble.

Des épreuves de langues, une épreuve écrite de trois heures pour la méthodologie et un exposé-discussion de 30 minutes constituent les épreuves de M1. Pour le M2, un mémoire et/ou un rapport de stage s'ajoutent aux écrits, aux oraux et à l'exposé-discussion.

Des aménagements pédagogiques et techniques sont offerts aux étudiants qui en font la demande auprès du Relai Handicap Santé. Le diplôme est proposé en formation initiale mais également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE) et par la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Résultats constatés

Le nombre d'étudiants en M1 *Relations internationales* est faible (entre 25 et 32), ce qui pourrait s'expliquer par une sélection sur dossier réalisée dès la première année du master. Le dossier mentionne qu'en 2016-2017 près de 450 candidatures ont été présentées, ce qui démontre, en tout état de cause, la forte attractivité de la formation. Les effectifs en M2 *Relations internationales* se situent entre 25 et 33 étudiants. Quant au M2 *Sécurité et défense*, le nombre d'inscrits n'a cessé d'augmenter pour atteindre en 2016-2017 le nombre de 41 étudiants (pour 274 candidatures).

Une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de M2 est menée tous les ans à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est effectuée après un temps d'observation allant de 18 à 30 mois à la date de validation du diplôme. Elle se révèle insuffisante pour apprécier le suivi des diplômés, leur insertion professionnelle et l'adéquation de la formation aux professions exercées. Les taux de réussite en M1 ne sont pas connus. Ils sont excellents en M2 (entre 90 et 100 %).

De 2012 à 2016, cinq étudiants diplômés du M2 *Relations internationales* ont poursuivi en doctorat. Durant la même période, trois étudiants diplômés du M2 *Sécurité et défense* ont entamé des études doctorales.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Équipes pédagogiques solides.
- Fort développement à l'international pour le M2 *Relations internationales*.
- Fort développement du partenariat académique.
- Forte attractivité.

Principaux points faibles :

- Faiblesse de la dimension internationale pour le M2 *Sécurité et défense* (ce qui nuit à la cohérence d'ensemble de la mention).
- Absence de stage obligatoire dans le parcours professionnel du M2 *Sécurité et défense*.
- Absence de pilotage global de la mention et insuffisance du suivi des diplômés.
- Absence de semestrialisation et d'unités d'enseignement affectées d'ECTS en M2.
- Dossier insuffisamment renseigné sur la coopération entre les universités Paris II Panthéon-Assas et Paris-Sorbonne et qui aurait gagné à être plus précis sur les conditions d'entrée dans les années du master.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Relations internationales* est globalement conçu dans une logique de cohérence et de progressivité qu'il conviendrait de renforcer en mettant davantage en exergue la dimension internationale du M2 *Sécurité et défense* et sa cohérence au sein de cette mention.

Ce master est une formation de haute qualité fondée sur une équipe pédagogique solide qui répond tant à la poursuite des études en doctorat qu'à la professionnalisation des étudiants. L'installation prochaine d'un conseil de perfectionnement, qui pourrait être complétée par un renforcement des échanges pédagogiques, permettra de donner plus de cohérence à la formation. La mise en place de stages ou de mémoires obligatoires (en master 1 et master 2 *Sécurité et défense*) est par ailleurs recommandée.

D'un point de vue administratif, une direction globale du master pourrait être mise en place laquelle garantirait la bonne coordination des deux années de master. Les conditions d'accès dans les deux années du master mériteraient d'être clairement précisées aux fins d'une meilleure lisibilité. Enfin, il faudrait impérativement mettre en place un meilleur suivi des diplômés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université Paris II Panthéon-Assas

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Science politique* de l'Université Paris II Panthéon-Assas propose une formation de deux ans visant aux emplois d'encadrement supérieur dans les secteurs public et privé ou à la poursuite d'études en doctorat. Après une première année de master (M1) résolument généraliste et pluridisciplinaire, et mutualisant notamment plusieurs cours avec le M1 *Droit*, la seconde année (M2) offre une spécialisation plus précise à travers cinq spécialités diversifiées : *Administration et politiques publiques* (à finalité indifférenciée et en formation initiale) ; *Défense et dynamiques industrielles* (à finalité professionnelle, en alternance obligatoire et en formations initiale et continue) ; *Droit et stratégies de la sécurité* (à finalité professionnelle et en formations initiale et continue) ; *Études politiques* (à finalité recherche et en formation initiale) ; *Vie publique et relations institutionnelles* (à finalité professionnelle et en formation initiale). Les enseignements sont dispensés sur trois sites : Assas, Panthéon, Melun.

ANALYSE

| |
|--|
| Finalité |
| Les connaissances attendues et les compétences visées sont exposées avec grande clarté et beaucoup de précision selon les spécialités. Les enseignements, généralistes et équilibrés en première année, beaucoup plus pointus et adaptés aux différentes spécialités de seconde année (à l'exception de la spécialité <i>Études politiques</i> , qui reste très généraliste), permettent de les acquérir. Les débouchés professionnels sont quant à eux très bien renseignés, et correspondent parfaitement à la formation. |
| Positionnement dans l'environnement |
| Le master <i>Science politique</i> de l'Université Paris II Panthéon-Assas s'inscrit dans un contexte parisien riche en formations du même type, et avec lesquelles la plupart des spécialités proposées entrent naturellement en concurrence. Les liens avec deux autres masters de l'établissement, pourtant proches thématiquement (<i>Relations internationales</i> et <i>Philosophie du droit et droit politique</i>), ne sont pas clairement présentés, même si la spécialité <i>Défense et dynamiques industrielles</i> semble envisager un rapprochement avec le master <i>Relations internationales</i> . L'adossement de la formation à la recherche est tout à fait satisfaisant, quoique naturellement inégal selon les spécialités. Les spécialités à finalité recherche ou indifférenciée cultivent un lien étroit et régulier avec un ou |

plusieurs laboratoires du département : la spécialité *Administration et politiques publiques* avec le Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA) ; la spécialité *Études politiques* avec le Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP) et le Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaire sur les médias (CARISM). Les spécialités à finalité professionnelle, bien qu'elles ne destinent pas leurs étudiants à la poursuite d'études en doctorat, entretiennent néanmoins des liens étroits avec la recherche, notamment la spécialité *Défense et dynamiques industrielles* qui collabore étroitement avec l'Institut supérieur de l'armement et de la défense (ISAD).

Le lien de la formation avec l'environnement socio-économique est souvent très bien décrit. Si la spécialité *Études politiques* n'évoque aucun lien, les quatre autres spécialités, à finalité professionnelle ou indifférenciée, énumèrent un grand nombre de partenariats variés et tout à fait pertinents.

Peu de coopérations internationales sont évoquées, à l'exception notable de la spécialité *Défense et dynamiques industrielles*, qui présente de nombreux professeurs invités. La mobilité étudiante, sur un semestre ou une année, semble possible, grâce notamment aux partenariats noués par l'Université Paris II Panthéon-Assas avec 186 établissements répartis dans 53 pays, mais le dossier, tel que transmis, ne permet pas d'en apprécier l'ampleur (on ne sait pas combien d'étudiants par exemple partent en séjour chaque année).

Organisation pédagogique

Si la structure générale de la formation est tout à fait lisible, la spécialisation vers la seconde année ne paraît pas, en revanche, suffisamment progressive. La première année reste très généraliste, et aucun système d'options ne permet d'orienter progressivement les étudiants vers les cinq spécialités de M2. Ceux-ci s'apparentent ainsi à cinq M2 « suspendus ».

Le processus de validation des acquis d'expérience (VAE) n'est pas décrit.

La professionnalisation occupe une place limitée dans la formation. En M1, s'il existe des ateliers, ceux-ci sont facultatifs, n'interviennent qu'en début d'année, et ne semblent pas spécialement conçus pour la science politique. Trois des spécialités de M2 (*Administration et politiques publiques*, *Défense et dynamiques industrielles*, *Droit et stratégies de la sécurité*) développent toutefois une démarche par projet tout à fait pertinente. Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont complètes et bien renseignées.

Si l'on peut regretter que les stages ne soient pas obligatoires en M1, les étudiants ont la possibilité de suivre une unité d'expérience professionnelle (UEP) consistant en un stage de quatre mois. En M2, les stages sont obligatoires pour les spécialités *Administration et politiques publiques* (de trois à six mois pour les étudiants concernés par la finalité professionnelle de ce master indifférencié), *Défense et dynamiques industrielles* (alternance obligatoire), *Droit et stratégies de la sécurité* (neuf semaines), *Vie publique et relations institutionnelles* (six mois). Les stages paraissent particulièrement bien encadrés grâce aux services offerts par la mission Orientation-Emploi.

La place accordée à la recherche est présente dès le M1, où les étudiants ont l'obligation de rédiger un mémoire et où l'on peut apprécier la présence d'un cours obligatoire intitulé « La science politique : épistémologie, méthodes et pratiques de recherche ». La place de la recherche est tout à fait satisfaisante en M2, notamment pour les spécialités à finalité recherche qui imposent fort logiquement la rédaction d'un mémoire.

Le recours au numérique existe, mais semble limité à la présence d'un environnement numérique de travail. Les pédagogies innovantes semblent absentes. L'enseignement des langues étrangères, en particulier l'anglais (37,5 heures par an), est tout à fait satisfaisant. L'Université Paris II Panthéon-Assas délivre, à l'issue du M1, une attestation de niveau d'anglais. On peut toutefois regretter que seule la spécialité *Droit et stratégies de la sécurité* propose des cours dispensés en anglais.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique, qui couvre neuf sections du Conseil national des universités (CNU), reflète parfaitement l'ambition pluridisciplinaire de la formation. La part d'enseignements assurés par des intervenants professionnels est conséquente, notamment dans les spécialités à finalité professionnelle.

Le pilotage de la formation est inégalement formalisé selon les années. S'il est clairement présenté en seconde année, avec la présence de responsables pédagogiques identifiables pour chaque spécialité, et l'évocation de réunions régulières de l'équipe pédagogique, il est inexistant au sujet du M1, où aucun responsable pédagogique ni aucune modalité de réunion ne sont évoqués. Un conseil de perfectionnement est annoncé

pour 2017-2018.

L'évaluation de la formation par les étudiants mise en place depuis 2012 pour les travaux dirigés rattachés au cours de M1, les cours d'anglais et les enseignements de spécialités en M2, est tout à fait remarquable. La procédure (questionnaire en ligne, collecte et analyse des résultats par le logiciel SPHINX) semble désormais bien rodée, et permet d'obtenir des taux de réponse avoisinant les 60 %.

L'autoévaluation semble exister, comme en atteste la présence dans le dossier de perspectives d'évolution dessinées par un groupe de travail (« Réflexion sur les modalités d'enseignement et leur possible évolution ») en collaboration avec une association des étudiants en science politique.

Les modalités de contrôle des connaissances, bien renseignées, sont d'un grand classicisme, notamment en M1. Les épreuves de seconde session en M1 ont lieu en septembre, et toutes les spécialités de M2 ne prévoient qu'une seule session d'épreuves terminales. La répartition des ECTS (*European Credit Transfer System*) entre unités d'enseignement ne semble pas effectuée en M2.

La formation ne semble pas avoir encore développé l'approche par compétences, et le dossier ne fournit qu'une simple matrice en guise de supplément au diplôme.

Aucun dispositif d'aide à la réussite ou de mise à niveau (à l'exception de la spécialité *Droit et stratégies de la sécurité* qui prévoit un dispositif pour les militaires de la gendarmerie nationale) n'est évoqué.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont stables depuis 2012 : une cinquantaine d'étudiants en première année, et entre 15 et 60 étudiants par spécialité en seconde année. Si le nombre global de candidatures en seconde année a sensiblement baissé (d'environ 25 %) depuis 2012, les spécialités restent très attractives, et demeurent sélectives dans la mesure où le nombre de candidatures qu'elles reçoivent représente encore entre dix fois (*Administration et politiques publiques* et *Vie publique et relations institutionnelles*) et trois fois (*Défense et dynamiques industrielles*) celui de leurs capacités d'accueil respectives. On notera cependant qu'une petite minorité des étudiants ayant validé leur première année de M1 (entre 24 % et 37 %) poursuit ses études dans l'une des spécialités de M2 de science politique offertes par l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Rien dans le dossier ne permet d'apprécier les taux de réussite en M1. Ils sont en revanche tout à fait satisfaisants (entre 75 % et 100 %) pour les spécialités de M2. Les taux d'abandon ne sont pas mesurés.

Le suivi des diplômés, de leur poursuite d'études ou de leur insertion professionnelle, est quasiment inexistant pour les étudiants de M1, et très insuffisant pour ceux de M2. Le dossier ne comporte qu'une seule enquête demandée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'insertion professionnelle des diplômés de M2, dont le taux de retour paraît extrêmement faible et dont les résultats, très imprécis, ne permettent de tirer aucune conclusion.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Qualité, diversité et équilibre des spécialités en seconde année.
- Évaluation de qualité de la formation par les étudiants.
- Implication d'intervenants extérieurs et richesse des partenariats dans les spécialités à finalité professionnelle.

Principaux points faibles :

- Pas de spécialisation progressive entre la première et la seconde année.
- Insuffisance du suivi des diplômés.
- Aucun pilotage pédagogique en M1 et de pilotage global de la mention.
- Pas de répartition des ECTS entre unités d'enseignement ni de semestrialisation en M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Science politique* de l'Université Paris II Panthéon-Assas offre une formation de qualité, notamment en seconde année avec un ensemble de spécialités diversifiées et parfaitement équilibrées. La spécialisation entre les deux années n'est toutefois pas suffisamment progressive. Dans cette perspective, le programme du master 1, trop généraliste, devrait davantage préparer l'orientation progressive des étudiants vers les spécialités de seconde année, et ainsi envisager davantage d'options en ce sens. Le suivi des diplômés devrait par ailleurs être mieux développé, et le pilotage pédagogique de la première année et de l'ensemble de la mention *Science politique* davantage formalisé.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

Paris, le 11 avril 2018

Observations sur le rapport d'évaluation du champ de formations DROIT de l'Université Paris II Panthéon-Assas

À l'attention de Monsieur le Directeur du département d'évaluation des formations du Hcéres

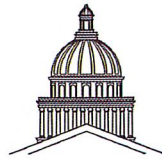
Monsieur le Directeur,

Suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Paris II Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation du champ de formations DROIT afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Paris II Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte
Président de l'Université Paris II



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

L'Université Paris II tient à remercier les experts du Hcéres pour leur analyse détaillée de ses formations relevant du champ Droit.

Les conclusions et suggestions pertinentes se dégageant de leur rapport appellent plusieurs séries d'observations, qui seront présentées en fonction de l'échelle considérée : d'abord celle, générale, du champ ; puis, celle, plus particulière, des mentions au sujet de certaines desquelles il a été jugé utile d'apporter quelques éclaircissements.

Champ Droit

L'Université Paris II ne peut que se réjouir de voir saluer les efforts que les départements de droit privé et de sciences criminelles, de droit public et de science politique et de droit romain et d'histoire du droit déploient chaque jour afin de garantir des diplômes « conformes à l'objectif d'excellence poursuivi ». Elle se félicite également du constat fait que « la richesse, la diversité et la qualité [de ses] formations exercent incontestablement une forte attraction ».

Il est en effet important, sinon réconfortant, en ces temps de grande incertitude face aux bouleversements actuels, tant en matière de législation (loi LMD du 23 décembre 2016, loi ORE du 8 mars 2018, notamment) que de pédagogie (place du numérique, remise en cause du cours magistral, approche par compétences...), de constater que les valeurs que l'Université Paris II défend sont reconnues par ses pairs en tant qu'elles portent indiscutablement leurs fruits.

Des taux de réussite « globalement satisfaisants », une ouverture internationale « remarquable », des dispositifs de professionnalisation « performants », un « projet pédagogique qui se justifie pleinement » pour la licence administration publique, une licence en droit « de grande qualité [qui] tient évidemment à la variété des cours et des parcours proposés ainsi qu'au haut niveau des enseignants », des licences professionnelles « intéressante[s] » et qui « fonctionne[nt] bien », des masters à « l'excellente attractivité », solidement adossés à la recherche et entretenant des partenariats professionnels « extrêmement divers et riches » : le savoir est une chose ; le voir écrit se révèle source, certes de satisfaction, mais surtout de motivation, d'encouragement, d'obligation à faire encore mieux. Parce qu'à force d'atouts, on finit par retenir et s'attarder plutôt sur les failles.

Ainsi, le rapport transmis par le Hcéres prend tout son sens et révèle son utilité parce que les judicieuses critiques et les recommandations émises apparaissent comme un levier pour aller de l'avant.

Et c'est d'ailleurs pour cette raison que l'Université Paris II ne saurait pleinement partager cette remarque des experts : « *S'il existe des améliorations à apporter, celles-ci le sont globalement à la marge* ». Car rien ne doit rester à la marge, encore moins quand il s'agit de relever le défi de délivrer le meilleur enseignement du Droit possible.

Il est vrai que la politique générale de l'établissement concernant le suivi des diplômés a consisté jusqu'à présent d'une part à laisser les responsables des formations libres d'effectuer ou non ce suivi et, le cas échéant, d'en exploiter et/ou d'en diffuser les résultats (sous réserve de l'accord des étudiants concernés), d'autre part à se mobiliser pour l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de M2 demandée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et menée tous les ans, entre décembre et mars, sur la base du référentiel ministériel : les étudiants diplômés sont interrogés à l'issue d'un temps d'observation allant de 18 à 30 mois à la date de validation du diplôme.

Face à des taux de retour peu significatifs et difficilement exploitables, l'Université Paris II a décidé d'ouvrir une réflexion visant à la mise en œuvre, lors du prochain contrat, d'une autre forme de suivi des diplômés, plus systématique et plus efficace. Cette démarche s'inscrira en réalité dans un chantier plus général de conduite d'une étude qualitative de fond, associant les moyens de la mission Orientation-Emploi (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) et de la mission Qualité-Évaluation.

Il s'agira d'essayer d'interpréter les taux d'attractivité (pourquoi les candidats choisissent-ils l'Université Paris II ?), les résultats des évaluations (qu'est-ce que les étudiants ont retiré des enseignements reçus ?) et les retours des questionnaires de poursuite d'études et d'insertion (que sont devenus les diplômés ?), de façon à : dans un premier temps, définir les forces, les faiblesses, l'image auprès du public, le dynamisme (ou non), l'originalité (ou non) des formations de l'établissement ; dans un second temps, adapter et perfectionner ces mêmes formations. C'est sous cet angle d'analyse strictement académique, et non celui d'un *benchmark* opportuniste, que l'Université Paris II comprend ce que les experts qualifient de « *positionnement* » et elle prend acte de l'importance de cette notion pour l'avenir.

Concernant l'affectation d'ECTS (European Credit Transfer System) aux unités d'enseignement en 2^{ème} année de master, il est envisagé, en parallèle avec la construction de l'offre de formation 2019-2024, de procéder à une affectation par matière.

Le travail actuellement en cours de mise en conformité avec la nouvelle nomenclature des mentions des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et master s'accompagne en effet d'une refonte des maquettes d'ensemble et des règlements des spécialités de 2^{ème} année de master, appelées à devenir des parcours s'articulant davantage avec la 1^{ère} année.

En outre, les points d'attention justement soulignés par les experts dans leur rapport ont, à cette occasion, déjà fait l'objet de mesures idoines. D'abord, la licence mention *Science politique* existante sera entièrement restructurée. Ensuite, les intitulés induisant une impression de

« doublon » ou de « manque de lisibilité » seront changés et leur contenu harmonisé en conséquence. Pour finir, la future arborescence des formations ne présentera plus tous les « pluri-rattachements » des spécialités « [nuisant] à la cohérence globale [des mentions] », à l'instar de la spécialité *Sécurité et défense* qui se positionnera exclusivement dans la mention *Droit public*.

Quant aux « pratiques pédagogiques innovantes [qui] mériteraient d'être développées bien davantage » ou à la place « très classique et limitée » du numérique dans les enseignements, l'Université Paris II tient à nuancer ces reproches des experts. Loin d'ignorer les débats en cours, elle a créé deux groupes de travail : d'une part un groupe « Réflexion sur les modalités d'enseignement et leur possible évolution », dont les discussions sont très animées ; d'autre part un groupe « Innovations pédagogiques », qui a entamé le développement d'applications d'apprentissage et de révision.

Et elle fut pionnière sur ces sujets, avec l'instauration du parcours renforcé de licence (Collège de droit) incluant des enseignements sous forme de séminaires thématiques, avec le lancement des enseignements cliniques de la Maison du droit mettant les étudiants en situation de dispenser des conseils juridiques à des particuliers, avec encore sa licence en droit entièrement en ligne.

Détenteur d'une Idefi (Initiative d'excellence en formations innovantes) labellisée par l'Agence nationale de la recherche et dotée de 5 millions d'euros, l'établissement met en œuvre depuis 2012 des cursus adaptés, diversifiés et transdisciplinaires (Collège de droit, Collège d'économie, préparations aux examens, TD supplémentaires d'expression écrite, de culture générale, de révisions, réorientations, accompagnement renforcé, etc.), des ateliers de professionnalisation, des enseignements en ligne (près de 2 300 vidéos, des QCM interactifs, des MOOCS ou encore des « Web-TD »). Dès lors que ces dispositifs novateurs sont déjà largement en vigueur (3 077 étudiants concernés en 2016-2017), ils ne paraissent pas si révolutionnaires que leur utilisation devait être signalée systématiquement dans le dossier d'autoévaluation envoyé au Hcéres.

S'agissant enfin du pilotage des formations, il semblerait que ce soit surtout la question d'une absence de « formalisation » de celui-ci qui se pose. En conclure alors qu'il y a « absence de pilotage global » voire qu'il n'y a « aucun pilotage » est erroné au regard du mode de fonctionnement de l'Université Paris II pour un observateur extérieur. De fait, il existe bien des instances formelles qui assurent le pilotage des formations du champ Droit : ce sont les départements de droit privé et de sciences criminelles, de droit public et de science politique et de droit romain et d'histoire du droit.

Conformément aux statuts de l'établissement, le conseil de chaque département regroupe l'ensemble des professeurs et des maîtres de conférences appartenant à la discipline ou aux disciplines relevant de la compétence du département. Les départements sont chacun placés sous la présidence d'un professeur, assisté d'un bureau, et délibèrent notamment sur l'orientation de la recherche ainsi que l'organisation et l'affectation des enseignements. Dans ce cadre, les présidents des départements font figure de responsables pédagogiques. À ce titre, ils sont membres des commissions de recrutement (accès en Licence - ParcoursSup ; accès Master) et supervisent tout ce qui relève des formations, en étroite collaboration avec les services

administratifs concernés (scolarité, enseignements, examens) et la Présidence.

De plus, des conseils de perfectionnement ont été récemment installés (fin du second semestre 2017) ou sont en cours d'installation (année universitaire 2017-2018) au niveau des mentions inscrites dans le champ Droit. De même que les départements, leur composition (pour moitié des membres du corps enseignant, pour moitié à parts égales des représentants des étudiants, des milieux professionnels et des BIATSS) et leur fonctionnement (au moins une réunion annuelle) sont inscrits dans les statuts de l'établissement. Ces organes, ouverts à l'ensemble de la communauté universitaire, dont la création n'allait certainement pas de soi à l'Université Paris II, ont vocation en particulier à contribuer à l'amélioration des formations dispensées et à proposer des orientations de programmes d'enseignement en adéquation avec les besoins des professions. Ils sont par conséquent appelés à jouer un rôle stratégique en matière de pilotage, dont le bilan pourra être réellement tiré lors de la prochaine évaluation.

Enfin, en s'interrogeant sur les moyens d'assurer un meilleur suivi de ses diplômés et une meilleure valorisation de ses formations, en reconfigurant largement celles-ci, en essayant de mieux articuler le contenu de ses enseignements, particulièrement en master, et en mobilisant tous ses acteurs (enseignants, étudiants, partenaires du monde socio-économique, personnels administratifs) pour optimiser tant la qualité académique que la concordance professionnelle de ses diplômés, l'Université Paris II pense, malgré tout, avoir « *[amorcé] une réflexion préventive sur les transformations futures des formations et diplômés dans le cadre de la transformation globale de l'université française* ».

Licence Administration publique (LAP)

Concernant « *les modalités de recrutement* » et « *l'attractivité de la formation [qui] semble décliner* », les experts ont bien compris l'esprit dans lequel la sélection était opérée en juin, puis, sur de nouveaux dossiers, en septembre, et fondée sur les résultats au baccalauréat en français, philosophie et histoire ainsi que des deux premières années d'enseignement supérieur. Ainsi, la LAP est composée pour l'essentiel, d'anciens élèves de classes préparatoires (khâgnes de lycées parisiens ou de banlieue proche, publics ou privés), offrant une reconversion de qualité à des étudiants ayant renoncé ou échoué aux concours de lettres et sciences humaines. La LAP permet également de valoriser, en nombre plus restreint, certains DUT ou BTS (Carrières juridiques, Notariat, etc.), avec des résultats plus faibles mais assez satisfaisants.

Cette politique sélective explique la baisse des effectifs dans les années récentes, la qualité étant préférée à la quantité, ce qui est rare en effet, dans les universités françaises, à un niveau de 3^{ème} année de Licence.

S'agissant des TD, leur volume massif (le double environ de ce qui prévaut en licence en droit « classique ») est cohérent avec l'objet de la formation, ce que les experts ont apprécié. Ils font appel, autant que possible, à de jeunes professionnels de haut niveau, ce qui diversifie utilement l'approche intellectuelle et pédagogique du diplôme.

C'est, là de nouveau, un facteur de réussite pour les étudiants au sein d'une formation encore méconnue, à tort, en dehors de l'Université Paris II, sachant que les diplômés de LAP forment près de la moitié de l'effectif de 1^{ère} année de master mention *Droit public*.

Enfin, la critique sur le défaut d'enseignement de l'anglais a été notée, faisant observer ici que cette langue ne figure plus dans la maquette actuelle depuis une année seulement. Son retrait est la conséquence de l'obligation de rester dans le cadre des 500 heures d'enseignement, aux frais de l'Université Paris II, dont 180 heures de TD, le renforcement de la formation en droit administratif en cours et en TD ayant nécessité de faire ce choix.

Néanmoins, afin de tenir compte de l'observation justifiée des experts, la LAP comportera à partir de la rentrée 2018, aux frais de l'Institut de préparation à l'administration générale - IPAG de Paris, un TD facultatif d'anglais au 1^{er} semestre, au titre des points bonus (3 au plus, ajoutés au total de l'admission), permis par un oral facultatif, comme cela est déjà prévu dans la réglementation du diplôme.

Licence en Droit

Pour répondre aux interrogations concernant le Collège de droit, il convient de rappeler ici qu'il offre, à des étudiants sélectionnés sur dossier, au cours des trois années de licence en droit des séminaires en droit comparé, en économie et gestion ou en philosophie et sociologie du droit venant s'ajouter aux enseignements traditionnels. Ces enseignements, dispensés en complément des cours de licence, sont validés par un diplôme.

| | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 |
|---|------------|------------|------------|
| Diplôme Collège de Droit 1^o année | 114 | 111 | 112 |
| Admis | 61 | 71 | 76 |
| Ajourné | 53 | 40 | 36 |
| Taux de réussite | 53,5% | 64,0% | 67,9% |
| Diplôme Collège de Droit 2^o année | 96 | 98 | 105 |
| Admis | 69 | 64 | 75 |
| Ajourné | 27 | 34 | 30 |
| Taux de réussite | 71,9% | 65,3% | 71,4% |
| Diplôme Collège de Droit 3^o année | 88 | 76 | 69 |
| Admis | 87 | 65 | 57 |
| Ajourné | 1 | 11 | 12 |
| Taux de réussite | 98,9% | 85,5% | 82,6% |

Le Collège de droit se décline en trois filières :

- filière fondements du droit : tout en proposant des repères historiques, les cours sont organisés autour des grands thèmes de la pensée juridique (le juge, le droit naturel, l'équité, la loi, les sources du droit, la qualification juridique) ;
- filière économie/gestion : l'objectif est de former des juristes qui soient réellement compétents en matière d'économie et de management ; en microéconomie, il s'agit d'élaborer un outil de méthodologie et un cadre analytique particulièrement tourné vers l'étude des comportements individuels ; en gestion, il s'agit de proposer les clefs de compréhension des activités qui se développent non seulement dans les entreprises mais également dans toutes les formes de communautés humaines organisées ;
- filière internationale : elle vise à permettre aux étudiants de découvrir les enjeux liés à l'internationalisation du droit ; des éléments de connaissance et de réflexion leur sont

présentés afin qu'ils puissent apprécier l'incidence de la mondialisation en droit et, plus spécifiquement, les difficultés auxquelles le droit français est, de ce fait, confronté.

Les enseignements de ces trois filières sont tous suivis au cours de la première année du Collège de droit. À l'issue de celle-ci, les étudiants choisissent l'une de ces trois filières dans laquelle ils se spécialisent.

Concernant les « *très faibles* » taux de réussite et l'« *important* » taux d'abandon en 1^{ère} année de la licence en ligne, cet état de fait étant largement constaté pour toutes les formations à distance, l'Université Paris II ne saurait le commenter à l'aune d'indicateurs qui n'ont aujourd'hui de pertinence que dans le cadre de formations dispensées en présentiel.

Elle réfléchit donc à la construction d'un indicateur adapté au contexte, celui d'un public non captif et volatil, qui prendra en compte l'approche pédagogique et mesurera également le nombre de vidéos vues ainsi que le volume des échanges entre les étudiants et les chargés de TD et les tuteurs.

Licence en Science politique

Cette formation fera l'objet d'une restructuration notable dans le cadre de la nouvelle campagne d'accréditation, suivant les recommandations des experts.

Licence professionnelle Activité juridique, directeur d'enquêtes privées

Il paraît important de rappeler que la licence professionnelle *Activité juridique, directeur d'enquêtes privées* répond aux obligations et aux programmes imposés à cette profession libérale réglementée par le Livre VI, titre II du Code de la sécurité intérieure (C.S.I.), afin d'obtenir l'agrément pour diriger une agence, délivré au nom de l'État par un établissement public administratif doté d'une mission de police administrative, de contrôle ainsi que d'une mission disciplinaire.

Depuis 2006, l'Université Paris II est le seul établissement public à dispenser cet enseignement en Ile-de-France.

En 2008, l'Université de Nîmes a créé une seconde formation publique donnant accès à la direction d'une agence de recherches privées pour le Sud de la France (licence professionnelle mention *Agent de recherches privées*).

S'agissant de l'exercice d'une profession réglementée sur le seul territoire français, le principe d'une coopération internationale, non prévue au C.S.I., n'apparaît pas utile. D'une part, l'exercice de cette activité impose des conditions de formation et de moralité, y compris aux membres de l'Union européenne qui doivent se soumettre à des obligations spécifiques pour exercer en France. D'autre part, les pays de l'Union disposent de leur propre législation ou ne sont pas soumis à une réglementation spécifique.

Enfin, que les professionnels assurent la plupart des 380 heures composant la formation relève d'un choix délibéré : le recours aux praticiens avec lesquels les agents de recherches

privées auront nécessairement des contacts dans le cadre de l'exercice de leur future profession (avocat, huissier de justice, notaire, magistrat, policier, gendarme, etc.) est fortement apprécié par les étudiants. Par-delà l'apport académique, les enseignements doivent en effet être en mesure d'aborder des questions pratiques que les professionnels susvisés sont bien souvent plus à même d'appréhender. Il est indéniable que les chargés d'enseignement extérieurs, par leur expérience, apportent aux étudiants les données nécessaires à l'exercice de leur future activité, dans le respect du droit, de la déontologie, de la légalité et des libertés fondamentales.

Licence professionnelle Gestion juridique des contrats d'assurance

La part insuffisante d'enseignements effectués par des enseignants-chercheurs dans cette formation a été légitimement soulignée par les experts. Un meilleur équilibre au sein des équipes pédagogiques entre « académiques » et « professionnels » devra en effet être trouvé.

Master Carrières judiciaires et sciences criminelles

S'agissant des chiffres relatifs aux taux de réussite des étudiants à l'issue du master 1, les matrices Hcéres renseignées n'intégrant pas ces données, celles-ci sont indiquées ci-dessous pour l'année 2016-2017.

| Mention Carrières judiciaires et sciences criminelles | Effectifs | Pourcentages |
|--|------------------|---------------------|
| M1 | 149 | |
| Admis | 115 | 77,2 % |
| Défaillant / Ajourné | 34 | 22,8 % |

Master Droit comparé et droits étrangers et Master Droit des affaires

Pour ce qui concerne les chiffres relatifs aux taux de passage / sortie des étudiants entre le master 1 et le master 2, les matrices Hcéres renseignées n'intégrant pas ces données, celles-ci sont indiquées ci-dessous pour l'année 2016-2017.

| Mention / Passage M1 inscrits | Effectifs |
|--|------------------|
| Droit comparé et droits étrangers | 111 |
| Master 1 - Carrières judiciaires et sciences criminelles | 1 |
| Master 1 - Droit comparé et droits étrangers | 9 |
| Master 1 - Droit des affaires | 1 |
| Master 1 - Droit européen | 1 |
| Master 1 - Droit international | 1 |
| Master 1 - Relations internationales | 1 |
| Master 2 - Droit comparé et droits étrangers | 11 |
| Master 2 - Droit des affaires | 6 |
| Master 2 - Droit des affaires / Droit européen | 14 |
| Master 2 - Droit des affaires / Droit public | 1 |
| Master 2 - Droit européen | 2 |
| Master 2 - Droit international | 5 |
| Master 2 - Droit international / Droit des affaires | 1 |

| | |
|---|----|
| Master 2 - Droit privé | 6 |
| Master 2 - Droit privé / Droit public | 1 |
| Master 2 - Droit public | 1 |
| Master 2 - Droit public / Relations internationales | 2 |
| Master 2 - Droit social | 1 |
| Master 2 - Science de gestion | 1 |
| LL.M. | 1 |
| Prépa-Concours | 3 |
| Sortant | 41 |

| Mention / Passage M1 inscrits | Effectifs |
|---|------------------|
| Droit des affaires | 442 |
| Master 1 - Carrières judiciaires et sciences criminelles | 2 |
| Master 1 - Droit comparé et droits étrangers | 1 |
| Master 1 - Droit des affaires | 46 |
| Master 1 - Droit européen | 3 |
| Master 1 - Droit international | 6 |
| Master 1 - Droit notarial | 1 |
| Master 1 - Droit privé | 7 |
| Master 1 - Droit public | 4 |
| Master 1 - Droit social | 1 |
| Master 2 - Droit comparé et droits étrangers | 2 |
| Master 2 - Droit des affaires | 53 |
| Master 2 - Droit des affaires / Droit européen | 2 |
| Master 2 - Droit des affaires / Droit public | 18 |
| Master 2 - Droit des affaires / Gouvernance économique internationale / Monnaie-Finance-Banque / Economie managériale et industrielle | 2 |
| Master 2 - Droit international | 1 |
| Master 2 - Droit international / Droit des affaires | 11 |
| Master 2 - Droit privé | 21 |
| Master 2 - Droit privé / Droit public | 6 |
| Master 2 - Droit public | 1 |
| Master 2 - Gouvernance économique internationale / Science politique | 1 |
| Master 2 - Science de gestion | 1 |
| Licence 3 - Science politique | 1 |
| Certificat | 2 |
| LL.M. | 6 |
| Prépa-Concours | 51 |
| Sortant | 192 |

Master Droit des affaires internationales

La future arborescence de l'offre de formation de l'Université Paris II, qui sera construite conformément à la nouvelle nomenclature des mentions des diplômes nationaux de master, résoudra le problème, justement soulevé par les experts, du « *manque de lisibilité* » lié au fait « *qu'une spécialité des mentions de masters Droit international et Droit des affaires porte le même intitulé* ».

Concernant les chiffres relatifs aux taux de réussite des étudiants à l'issue du master 1, les matrices Hcéres renseignées n'intégrant pas ces données, celles-ci sont indiquées ci-dessous pour l'année 2016-2017.

| Mention Droit des affaires internationales | Effectifs | Pourcentages |
|--|-----------|--------------|
| M1 | 48 | |
| Admis | 46 | 95,8 % |
| Défaillant / Ajourné | 2 | 4,2 % |

Master Droit européen

S'agissant de la recommandation des experts relative à l'« *harmonisation de la durée des stages* » dans les deux spécialités *Droit européen des affaires* et *Droit et contentieux de l'Union européenne*, il apparaît que la règle commune aux deux M2 est bien celle d'une durée des stages de « *deux mois minimum* ». Mais cette règle peut s'adapter aux circonstances dès lors que beaucoup d'étudiants se voient souvent offrir dans la réalité, notamment pour la spécialité *Droit européen des affaires*, des stages plus longs, d'une durée de quatre à six mois.

Il est à signaler également que les responsables de la mention, conscients tant du problème de la « *cohérence des deux parcours de M2* » en son sein que de la « *baisse significative des effectifs* », ont déjà travaillé à une restructuration en profondeur en vue de la future accréditation. La mention *Droit européen* s'articulera ainsi autour de deux parcours, *Droit et contentieux de l'Union européenne* et *Droit européen de la concurrence et de la régulation*, tandis que l'actuelle spécialité *Droit européen des affaires* est appelée à devenir un parcours rattaché à la mention *Droit des affaires* uniquement.

Quant au taux de réussite des étudiants à l'issue du master 1, les matrices Hcéres renseignées n'intégrant pas ces données, celles-ci sont indiquées ci-dessous pour l'année 2016-2017.

| Mention Droit européen | Effectifs | Pourcentages |
|--------------------------|-----------|--------------|
| M1 | 41 | |
| Admis | 30 | 73,2 % |
| Défaillant / Ajourné | 10 | 24,4% |
| En attente des résultats | 1 | 2,4% |

Master Droit international

Pour ce qui concerne les chiffres relatifs aux taux de passage / sortie des étudiants entre le master 1 et le master 2, les matrices Hcéres renseignées n'intégrant pas ces données, celles-ci sont indiquées ci-dessous pour l'année 2016-2017.

| Mention / Passage M1 inscrits | Effectifs |
|---|------------|
| Droit international | 178 |
| Master 1 - Droit des affaires internationales | 1 |
| Master 1 - Droit européen | 3 |
| Master 1 - Droit international | 20 |
| Master 1 - Droit notarial | 1 |
| Master 1 - Droit privé | 2 |
| Master 1 - Droit public | 2 |
| Master 1 - Relations internationales | 1 |
| Master 2 - Droit comparé et droits étrangers | 2 |
| Master 2 - Droit européen | 1 |
| Master 2 - Droit international | 24 |
| Master 2 - Droit international / Droit des affaires | 4 |
| Master 2 - Droit privé / Droit public | 3 |
| Master 2 - Droit public / Relations internationales | 1 |
| Master 2 - Science politique | 1 |
| Master 2 - Sciences de gestion | 1 |
| Licence 3 - Science politique | 1 |
| Certificat | 3 |
| DU | 1 |
| LL.M. | 2 |
| Prépa-Concours | 7 |
| Sortant | 97 |

Master Droit privé

Pour ce qui concerne les chiffres relatifs au nombre d'étudiants étrangers dans les formations et aux taux de passage / sortie des étudiants entre le master 1 et le master 2, les matrices Hcéres renseignées n'intégrant pas ces données, celles-ci sont donc indiquées ci-dessous pour l'année 2016-2017.

| Mention | Étudiants étrangers | Pourcentages |
|--|---------------------|--------------|
| Droit privé | | |
| M1 | 22 | 9,20% |
| M2 (spécialités ne relevant que du Droit privé) | 16 | 6% |
| M2 (spécialité relevant du Droit privé et du Droit public) | 14 | 8,9% |

| Mention / Passage M1 inscrits | Effectifs |
|--|------------|
| Droit privé | 238 |
| Master 1 - Carrières judiciaires et sciences criminelles | 3 |

| | |
|--|-----|
| Master 1 - Droit des affaires | 3 |
| Master 1 - Droit européen | 1 |
| Master 1 - Droit international | 2 |
| Master 1 - Droit notarial | 1 |
| Master 1 - Droit privé | 17 |
| Master 1 - Droit public | 2 |
| Master 1 - Droit social | 3 |
| Master 2 - Carrières judiciaires et sciences criminelles | 2 |
| Master 2 - Droit des affaires | 2 |
| Master 2 - Droit des affaires / Droit européen | 1 |
| Master 2 - Droit international | 4 |
| Master 2 - Droit international / Droit des affaires | 1 |
| Master 2 - Droit notarial | 1 |
| Master 2 - Droit privé | 39 |
| Master 2 - Droit privé / Droit public | 12 |
| Master 2 - Droit public / Science politique | 1 |
| Certificat | 3 |
| DU | 1 |
| LL.M. | 1 |
| Prépa-Concours | 11 |
| Sortant | 127 |

Par ailleurs, la future arborescence des formations de l'Université Paris II, qui évitera de rattacher à une même mention des spécialités d'une « *grande diversité [...] dont il ressort une certaine hétérogénéité* », permettra très certainement de surmonter l'écueil, souligné avec justesse par les experts, du manque de « *cohérence globale de la mention* ».

Master Droit public

La nouvelle organisation des formations de l'Université Paris II, prévue conformément à la nomenclature en vigueur dans le cadre du prochain contrat, résoudra le problème actuel de l'habilitation de douze spécialités « *avec une autre mention de master* » et par conséquent celui « *d'empêcher de percevoir la cohérence globale du master* ».

S'agissant des chiffres relatifs aux taux de passage / sortie des étudiants entre le master 1 et le master 2, les matrices Hcéres renseignées n'intégrant pas ces données, celles-ci sont indiquées ci-dessous pour l'année 2016-2017.

| Mention / Passage M1 inscrits | Effectifs |
|--|------------|
| Droit public | 212 |
| Master 1 - Carrières judiciaires et sciences criminelles | 2 |
| Master 1 - Droit des affaires | 2 |
| Master 1 - Droit européen | 1 |
| Master 1 - Droit international | 5 |
| Master 1 - Droit public | 21 |
| Master 1 - Science politique | 2 |

| | |
|---|----|
| Master 2 - Carrières judiciaires et sciences criminelles | 6 |
| Master 2 - Droit comparé et droits étrangers / Droit public | 4 |
| Master 2 - Droit des affaires / Gouvernance économique internationale / Monnaie-Finance-Banque / Economie managériale et industrielle | 2 |
| Master 2 - Droit européen | 1 |
| Master 2 - Droit international / Droit des affaires | 1 |
| Master 2 - Droit privé / Droit public | 7 |
| Master 2 - Droit public | 43 |
| Master 2 - Droit public / Relations internationales | 8 |
| Master 2 - Droit public / Science politique | 5 |
| Master 2 - Gouvernance économique internationale / Science politique | 1 |
| Master 2 - Science politique | 1 |
| Certificat | 1 |
| Doctorat | 1 |
| DU | 1 |
| Prépa-Concours | 7 |
| Sortant | 90 |

Master Droit social

Sur la « *place des langues insuffisante en M2* », il convient de souligner que les étudiants ont obligation, pour valider leur diplôme, d'avoir suivi des cours d'anglais dans leur cursus et confirmé un niveau d'anglais évalué par un test en ligne.

Pour ce qui concerne les chiffres relatifs aux taux de réussite en master 1 et aux taux de passage / sortie des étudiants entre le master 1 et le master 2, les matrices Hcéres renseignées n'intégrant pas ces données, celles-ci sont donc indiquées ci-dessous pour l'année 2016-2017.

| Mention Droit social | Effectifs | Pourcentages |
|----------------------|-----------|--------------|
| M1 | 64 | |
| Admis | 48 | 75 % |
| Défaillant / Ajourné | 16 | 25 % |

| Mention / Passage M1 inscrits | Effectifs |
|---------------------------------------|-----------|
| Droit social | 67 |
| Master 1 - Droit privé | 1 |
| Master 1 - Droit social | 6 |
| Master 2 - Droit privé | 1 |
| Master 2 - Droit privé / Droit public | 1 |
| Master 2 - Droit public | 4 |
| Master 2 - Droit social | 12 |
| Master 2 - Science de gestion | 4 |
| Prépa-Concours | 5 |
| Sortant | 33 |

Master Relations internationales

Cette formation fera l'objet d'une restructuration significative dans le cadre de la nouvelle campagne d'accréditation, suivant les recommandations des experts, avec notamment la fin du rattachement de la spécialité *Sécurité et défense* à cette mention.

Master Science politique

S'agissant des chiffres relatifs aux taux de réussite en 1^{ère} année de master et aux taux de passage / sortie des étudiants entre le master 1 et le master 2 et, les matrices Hcéres renseignées n'intégrant pas ces données, celles-ci sont donc indiquées ci-dessous pour l'année 2016-2017.

| Mention Science politique | Effectifs | Pourcentages |
|---------------------------|-----------|--------------|
| M1 | 52 | |
| Admis | 45 | 86,5 % |
| Défaillant / Ajourné | 7 | 13,5 % |

| Mention / Passage M1 inscrits | Effectifs |
|--|-----------|
| Science politique | 57 |
| Master 1 - Droit des affaires | 1 |
| Master 1 - Science politique | 3 |
| Master 2 - Droit privé / Droit public | 1 |
| Master 2 - Droit public / Relations internationales | 2 |
| Master 2 - Droit public / Science politique | 7 |
| Master 2 - Gouvernance économique internationale / Science politique | 1 |
| Master 2 - Médias, information et communication | 1 |
| Master 2 - Science politique | 12 |
| Licence 3 - Droit | 1 |
| Prépa-Concours | 1 |
| Sortant | 27 |

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)